



Dynamiques de Diffusion des Technologies de la Communication en Afrique. Le Cas du Bénin, de l'Indépendance à la République Populaire

[Link to publication record in Manchester Research Explorer](#)

Citation for published version (APA):

Bardelli-Danieli, A., & Bardelli Danieli, A. (2001). *Dynamiques de Diffusion des Technologies de la Communication en Afrique. Le Cas du Bénin, de l'Indépendance à la République Populaire*. Universita Degli Studi Bologna.

Citing this paper

Please note that where the full-text provided on Manchester Research Explorer is the Author Accepted Manuscript or Proof version this may differ from the final Published version. If citing, it is advised that you check and use the publisher's definitive version.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the Research Explorer are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

Takedown policy

If you believe that this document breaches copyright please refer to the University of Manchester's Takedown Procedures [<http://man.ac.uk/04Y6Bo>] or contact uml.scholarlycommunications@manchester.ac.uk providing relevant details, so we can investigate your claim.



**DYNAMIQUES DE DIFFUSION
DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION
EN AFRIQUE.**

**LE CAS DU BÉNIN,
DE L'INDÉPENDANCE
À LA REPUBLIQUE POPULAIRE.**

Andrea Bardelli Danieli

2001

Pour contacter l'auteur :

Andrea Bardelli Danieli
Institute for Development Policy and Management (IDPM)
School of Environment and Development
University of Manchester
Oxford Road
Manchester
M13 9PL
United Kingdom

e-mail : abd@manchester.ac.uk
tel : +44(0)161-2752815
fax : +44(0)161-2738829

<http://www.manchester.ac.uk/idpm>

Remerciements

Cette recherche a été réalisée grâce à l'aide et au soutien de plusieurs personnes et organismes, que l'auteur désire ici remercier :

Abdoulaye, Karim Addam et sa famille, Timothée Adjgbe (DECT-OPT), Pierre Agbomemewa et Madame (Ass. MEWA), Sabirou Alpha, François Ametonou (CDI-MECCAG-PDPE), le staff des Archives Nationales du Bénin (Porto-Novo), la Banque de l'État du Canton Tessin, Nadia Bergami (Markuno), Rut Bertossa, Barthélemy Bewa (MECCAG-PDPE), René Bewa (OPT), Eugène Biao (CDSI), Clément Boco (OPT), Francesco Bolliger, Stefano Bolliger, Silvia Carton (Communauté de Travail Lugano), Désiré, Pierre Dandjinou (SNDP-Bénin), ma famille, le prof. Pascal Gandaho (UNB), Francis Gbehougbo (OPT), Prof. Anna Maria Gentili (Univ. Bologne), Tania Ghezzi, Dr. Marco Giovagnoli (Univ. Bologne), Lambert Goudalo (MECCAG-PDPE), Sonia Houneoude (JPN Porto-Novo), Bruno Jaffré (CSD-PTT), Espérance Kama, Marco Leisinger, Ken Lohento et le staff de ORIDEV, Claudia Manna, Fabio Merone, Marco Molinari, Kamilou Moussa et sa famille, Araldo Ravetta, la RTSI-Radiotélévision de la Suisse Italienne, Prof. Giuseppe Richeri (USI-Lugano), Prof. Valerio Romitelli (Univ. Bologne), Prof. Ulrich Saxer, Léonce Sessou (Centre Songhai), Lavinia Sommaruga Bodeo (Communauté de Travail Lugano), Bruno Stoeckli, Prof. Irma Taddia (Univ. Bologne), Jean Tchougbe (UNB), Albert Tevoédjré, Simona Valsangiacomo (Ass. MEWA), Zakary et les autorités et les citoyens béninois, qui m'ont accueilli avec grande hospitalité et disponibilité.

Table des matières

INTRODUCTION 8

1. MOTIVATION DE LA RECHERCHE ET OBSERVATIONS

MÉTHODOLOGIQUES 10

1.1 LE POURQUOI D'UNE HISTOIRE	10
1.2 LA QUALITÉ DE L'HISTOIRE	12
1.3 INSTRUMENTS POUR UNE HISTOIRE.....	16
1.3.1 "Révélateurs" et aspects techniques.....	16
1.3.2 Apports théoriques.....	17
1.3.3 Sources orales.....	18

2. LE BÉNIN 21

2.1 AVANT L'INDÉPENDANCE	23
2.1.1 Le Royaume du Dahomey.....	23
2.1.3 La domination française	24
2.2 LA RÉPUBLIQUE DU DAHOMEY (1958-1972).....	26
2.3 LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN (1972-1989).....	29
2.3.1 1972-1982: Instauration et consolidation d'un régime voué au développement autocentré	30
2.3.2 1982-1989: Crise et fin d'un modèle.....	35
2.4 1990, ANNÉE DE LA TRANSITION À LA DÉMOCRATIE	38
2.5 PRÉCISION DE LA PERSPECTIVE DE RECHERCHE.....	41
2.5.1 Expansion et contraction de l'État.....	41
2.5.2 Les particularités de la phase d'expansion.....	44

3. LE DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS 47

3.1 L'HÉRITAGE DES COLONIES	47
3.1.1 Les premiers réseaux	47
3.1.2 Médias de masse	50
3.2 LES MÉDIAS APRÈS L'INDÉPENDANCE	55
3.2.1 Les politiques des médias de la République du Dahomey.....	55
3.2.2 Infrastructures de communication	64
3.2.3 Bilan.....	68
3.3 LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE.....	72
3.3.1 La politique des médias du Bénin révolutionnaire.....	72
3.3.2 La transformation de la radiophonie	78
3.3.3 L'introduction de la télévision	82
3.3.4 Le développement des télécommunications.....	89
3.3.5 La presse écrite et l'alphabétisation des masses.....	94
3.3.6 Bilan.....	102

4. CONCLUSIONS 110

4.1 UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT HÉTÉRONOME	110
4.1.1 <i>Effets coloniaux</i>	110
4.1.2 <i>Le rôle de la coopération</i>	111
4.2. LES DIFFICULTÉS D'UNE PLANIFICATION	116
4.3 PROPOSITIONS DE RECHERCHE.....	119

BIBLIOGRAPHIE 122

Introduction

Ce travail se propose d'analyser les dynamiques historiques d'introduction et de diffusion des technologies de communication dans un pays africain — le Bénin — au cours des trente premières années de son histoire républicaine (1960-1990). On examinera notamment le rôle joué dans ce cadre, d'une part par l'État béninois et d'autre part, par différents acteurs d'origine externe à la nation. Ces acteurs prennent place dans une période marquée par l'expansion progressive de l'appareil d'État ainsi que par l'alternance, dans le pays, d'une série de régimes de caractère fondamentalement autoritaire, basés sur le pouvoir militaire et sur un programme de contrôle assez rigide des moyens de communication et de leur développement.

Nous nous proposons de démontrer que dans cette période, malgré l'exigence souvent manifestée par l'État de pouvoir contrôler et diriger de façon précise le développement de ses moyens de communication, un modèle de diffusion des médias essentiellement *hétéronome* s'est affirmé au Bénin. Au sein de ce modèle, des gouvernements étrangers et des institutions de coopération internationale ont assumé un rôle de premier plan. L'État s'est quant à lui distingué par sa capacité de planification et d'initiative relativement limitée, tout en se trouvant, comme mentionné ci-dessus, en phase de grande expansion. Cela vaut, on le verra, tant pour le développement des infrastructures techniques que pour la formulation et la mise en place, de la part des différents gouvernements qui se sont succédés dans le pays entre 1960 et 1990, de politiques spécifiques des médias. En effet, au cours de ces trente premières années d'histoire républicaine, peu de projets de construction et d'actualisation des infrastructures des communications nationales n'ont pas tiré leur élan, d'une façon ou d'une autre, de l'intervention de la coopération étrangère. De même, rares sont les moments où le gouvernement formule et réalise avec succès des politiques médiatiques conçues de façon autonome et adéquate aux exigences de la nation. Dans la période suivant immédiatement l'indépendance ainsi que pendant la République Populaire (instaurée en 1972) l'administration béninoise se limite de fait le plus souvent à adopter, dans le secteur des moyens de communication, des lois et des mesures fortement inspirées de celles établies dans les pays occidentaux (la France *in primis*, principalement à cause du passé colonial liant les deux pays). Alternativement ou conjointement, elle met sur pied des stratégies dérivant des théories occidentales contemporaines sur le thème "communication et développement" (corollaire apparemment inévitable de l'intervention de la coopération étrangère ainsi qu'elle a été appliquée en cette période). Ces dynamiques ont contribué, à notre avis, à un *développement lent et hétérogène du système médiatique béninois* ainsi qu'à l'établissement dans le pays d'une *situation de dépendance*, forte et enracinée, de l'étranger en ce qui concerne les technologies de la communication et des mesures y ayant trait. Ces deux

éléments caractérisent ce qu'on pourrait appeler une *tradition de développement* du secteur des médias dans le Bénin republicain des trente premières années, qui comme toute tradition, est susceptible d'avoir influencé le développement des médias nationaux au cours des années suivantes, surtout lors de la phase successive de libéralisation politique et économique, marquée par la contraction relative de l'appareil d'État.

L'objectif final de ce travail est en effet de contribuer à une plus ample recherche historique sur le développement du système médiatique béninois dans son ensemble, nécessaire à notre avis pour établir de façon spécifique ce que peut être l'apport donné par l'introduction de ce que l'on appelle les *nouveaux médias* au développement économique et social du pays. On parle assez souvent ces dernières années du réseau internet, et de la télématique en général, comme moyens destinés par leur nature à améliorer les conditions sociales et économiques dans les pays pauvres, en facilitant, au sens large, leur développement : souvent on se trouve néanmoins face à des recettes positivistes et vaguement anachroniques, qui ne tiennent pas compte des conditions historiques spécifiques du pays où ces technologies viennent à se développer. Nous pensons en revanche, pour notre part, que pour obtenir des effets positifs, tout projet d'introduction et de diffusion de nouveaux moyens de communication doit nécessairement se fonder sur une prise en considération sérieuse du contexte spécifique, historique et social, au sein duquel ces moyens sont introduits, sous peine d'une inévitable approximation du point de vue opérationnel et (ce qui est pire) de la répétition éventuelle d'erreurs déjà commises par le passé pour la diffusion d'autres moyens.

Cet écrit se propose d'offrir une contribution en ce sens concernant la République du Bénin, en analysant de quelle façon les médias se sont répandus sur ce territoire au cours des premières trente années à partir de l'indépendance. Nous tâcherons de décrire les principaux problèmes que l'État a rencontré dans la planification du secteur médiatique au cours de cette période, qui représente, nous l'avons mentionné, une phase spécifique et importante de l'histoire globale du pays, que l'on peut généralement définir comme *phase d'expansion de l'État*. Nous souhaitons pouvoir ainsi contribuer à la construction d'une image réaliste des conditions historiques du développement du système médiatique béninois à même de servir de point de départ pour des recherches ultérieures dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le processus successif de libéralisation et d'ouverture du secteur des médias et l'introduction, au cours des années 1990, de nouveaux moyens de communication, tels que les moyens basés sur la télématique.

Notre recherche naît donc dans une perspective d'*histoire des médias*, discipline qui peut s'avérer utile pour la formulation d'une pensée objective et sereine sur l'impact social et économique, présent et futur, des moyens de communication modernes dans les pays en développement.

1. Motif de la recherche et observations méthodologiques

1.1 Le pourquoi d'une histoire

L'intérêt historiographique pour le sujet "communication" s'est développé dans des temps relativement récents. Selon Peppino Ortoleva, jusque dans les années 1970

l'historiographie, même à ses frontières, ne s'était pas encore accoutumée à l'idée de prendre comme sujet central de ses recherches un concept général et abstrait tel que la "communication"¹.

Ce nouvel intérêt semble découler en premier lieu de la prise de conscience par les historiens de l'importance constamment croissante que les technologies et les pratiques de communication ont acquises par rapport à l'organisation de la société contemporaine². Tout en évitant de glisser vers des positions déterministes, différents auteurs voient en effet dans le développement des moyens modernes une des contributions majeures à la construction de ce que Armand Mattelart appelle le "système monde"³: le résultat du procédé historique d'interconnexion et de réorganisation économique, politique et culturelle entre les sociétés de la planète, généralement défini, à partir des années 1990, par le terme "mondialisation"⁴.

¹ P. Ortoleva, *Mediastoria*, Pratiche, Parma 1995, p. 13 (traduction de l'auteur).

² Cette identification a poussé dans certains cas jusqu'aux limites d'un véritable *déterminisme technologique*, d'après lequel, toujours suivant Ortoleva, "la succession des divers instruments utilisés pour envoyer et recevoir des messages est la clé pour interpréter dans son ensemble les vicissitudes de l'humanité sur terre" (traduction de l'auteur). Le plus grand défenseur de cette ligne de pensée est indiqué par de nombreux auteurs en la personne de Marshall McLuhan. Cf. P. Ortoleva, *Mediastoria* op. op. cit., p. 11, et A. Mattelart, *La Communication-Monde*, La Découverte, Paris 1999.

³ Selon Mattelart, "le monde est un système contradictoire fait en même temps d'interdépendances et d'interconnexions d'une part; de ruptures, fragmentations, exclusions de l'autre". A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit. Mattelart considère utile (sinon inévitable), pour qui désire s'occuper des moyens de communication au sein du *système-monde*, l'adoption d'un point de vue analogue en ce qui concerne l'ensemble des médias, en les analysant dans une plus ample perspective de *communication-monde*, comme le suggère justement le titre du texte indiqué.

⁴ Il paraît désormais évident, bien qu'on ne parle que depuis quelques années de mondialisation, que cela ne doit pas porter à penser que ce phénomène est totalement nouveau ou qu'il s'est développé principalement au cours des dernières années. Comme l'affirme Mattelart, et avec lui d'autres auteurs moins liés à une perspective d'historiographie des médias, le processus de mondialisation se déroule depuis longtemps, et entre autre il a toujours été caractérisé (seulement apparemment de façon paradoxale) par des situations d'inégalité et

Les développements récents dans le domaine des technologies de communication ont rendu leur diffusion de plus en plus rapide. De l'avis de nombreux experts, cela est susceptible d'entraîner des changements au niveau social, politique et économique. Il nous semble alors pertinent de soutenir que cette évolution a désormais transformé l'intérêt historiographique en une *nécessité* : la nécessité d'une histoire des médias.

D'autre part, comme Ortoleva remarque,

au cours des années 1980 le poids économique [des moyens de communication] et leur importance sociale ont augmenté à tel point que les médias se sont imposés au sens commun des sociétés industrialisées comme thème central de débat et de réflexion⁵.

Je pense qu'on peut certainement affirmer que les médias ont conservé cette caractéristique également dans les années 1990, période où le panorama des moyens de communication s'est enrichi de nouvelles technologies, telles que le réseau internet et d'autres applications de la télématique : instruments encore en cours de développement, mais qui ont déjà pris un rôle important dans le discours commun sur la société et sur son avenir. Il est intéressant de remarquer que cette centralité des médias dans le discours commun est en partie assurée également par un phénomène spécifiquement lié à la nature du système des médias même, le phénomène des "renvois réciproques" qui, selon Mauro Wolf, fait que

la haute visibilité que le système des médias a atteint [est telle] grâce au jeu constant de renvois que les médias mêmes activent entre eux, avec une part toujours plus consistante de citations entrecroisées, d'attentions réfléchies, de références transversales⁶.

L'entrée des médias dans le discours commun n'a toutefois pas, comme nous le disions, seulement un aspect de coutume, mais elle a pour conséquence d'inspirer également un nombre toujours croissant de projets politiques en la matière. De plus en plus d'autorités politiques et d'acteurs du marché attribuent aux moyens de communication, et notamment à la télématique, un potentiel significatif en ce qui concerne la construction de la société future, et emploient ressources et énergies pour des projets politiques et économiques liés aux nouvelles technologies de communication. Cette orientation prend ensuite une

de fragmentation, dont les raisons sont principalement politiques. Cf. A. Mattelart, *La hiérarchisation du monde*, in *L'invention de la communication*, La Découverte, Paris 1994, pp. 185-200, et P.-N. Giraud, *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996.

⁵ P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 10 (traduction de l'auteur).

⁶ M. Wolf, *Gli effetti sociali dei media*, Bompiani, Milan 1992, p. 53 (traduction de l'auteur). En ce qui concerne les technologies télématiques, Stefano Diana décrit de manière efficace et tout à fait comique certains effets pervers de l'image du réseau diffusée par d'autres médias tels que la télévision ou la presse, dans son *W.C.Net. Mito e luoghi comuni di Internet*, Minimum Fax, Rome 1997.

direction particulière dans les pays du Sud, en recherche de leur propre voie vers le développement social et économique ; une voie qui, au cours des années 1990, a presque toujours signifié *dérégulation* et libéralisation, y compris dans le secteur des moyens de communication.

C'est de ce présent, fait d'opinions diffuses, de « média-centrisme » et de planification politique généralisée que naît la nécessité d'une histoire des médias, comme manière spécifique et différente de se rapporter au thème de la communication, en interrogeant le passé afin d'y trouver des éléments permettant de penser de façon différente et nouvelle ce présent, d'une façon concrète et dissociée du sens commun⁷. Enfin, nous pensons qu'adopter une perspective historique prenant en compte le passé en tant que tel, peut contribuer à *libérer le présent* et à le rendre vraiment tel — opération utile à la formulation d'une pensée politique ouverte sur l'avenir sur la question «communication et développement» .

1.2 La qualité de l'histoire

Le choix d'effectuer une recherche historiographique signifie tourner sa pensée vers le passé comme étant un temps spécifique et différent du présent, et entreprendre un processus de restitution de ce temps passé en tant que tel, en prenant comme référence fondamentale en premier lieu un ensemble donné de documents historiques. Comme l'affirme Valerio Romitelli, «seul le document historique peut être la matière sur laquelle on opère la scission entre passé proche et passé éloigné»⁸ qui caractérise l'activité historiographique. L'histoire considère enfin l'ensemble des documents historiques comme son essence-même, et les confronte avec les travaux historiographiques les concernant⁹.

Si c'est du passé dont il s'agit, la *périodisation chronologique* (opération liée à tout travail historiographique, visant à délimiter le laps de temps auquel on veut se rapporter) sera alors de première importance.

⁷ Nous sommes d'accord avec Patrice Flichy, qui dans la préface à l'édition italienne de son *Histoire de la Communication Moderne* affirme que «attribuer à l'histoire le rôle qui lui revient permet d'éviter les déclarations ronflantes de tels faux prophètes de la communication qui annoncent périodiquement une nouvelle révolution». P. Flichy, *Prefazione all'edizione italiana*, in *Storia della comunicazione moderna. Sfera pubblica e dimensione privata*, Baskerville, Bologne 1994, (traduction de l'auteur). L'exigence d'une histoire des médias paraît être d'ailleurs ressentie également dans le secteur spécifique de la recherche sur les communications de masse, témoignée par la récente orientation vers les études des *effets à longue échéance* des médias sur la société. Cf. M. Wolf, *Gli effetti sociali dei media* op. cit., pp. 125-191.

⁸ V. Romitelli, *Storiografia, cronologia e politica. Ipotesi sulla modernità delle questioni del tempo*, Liguori, Napoli 1993, pp. 131-132 (traduction de l'auteur) .

⁹ «Ce principe est justement ce qui forme l'essence scientifique du travail historique. C'est en effet lui qui oblige l'historien à une *cohérence* historique, à respecter au moins l'hypothèse selon laquelle l'histoire est un résultat de l'ensemble des travaux historiographiques». V. Romitelli, *Storiografia* op. cit., p. 132 (traduction de l'auteur).

Choisir certaines dates plutôt que d'autres, s'attacher à identifier certains laps de temps, en vérifier les implications collectives, organiser le tout en un récit convaincant... tous ces processus demandent un certain détachement en rapport au temps : ils sont bien plus en rapport avec ce qui arrive ou qui peut arriver. N'étant pas des processus à désigner comme proprement temporels, on conviendra de les désigner comme infra-temporels. Mais on dépouillera cette qualification de toute connotation négative pour lui reconnaître une importance propre en rapport aux questions de temps, donc une importance chronologique. La problématique historiographique sera donc une problématique de chronologie infra-temporelle¹⁰.

L'importance d'utiliser une périodisation claire pour constituer des infra-temporalités qui soient sujet efficace d'une recherche historiographique est à reconnaître aussi dans le cadre spécifique de l'histoire des médias, où le recours à une périodisation pourrait en général contribuer à "faire ressortir plus clairement les parallélismes possibles, et les possibles fils souterrains qui lient le changement de la société avec l'organisation de la communication"¹¹.

Nous nous référerons donc dans ce travail à des phases historiques précises et déterminées du développement des médias dans la République du Bénin, dont nous tracerons les caractéristiques principales et analyserons les traits distinctifs.

Poser les moyens de communication comme sujet d'une recherche historiographique implique certains problèmes spécifiques, qui imposent le choix de certains instruments propres à les aborder. Il faut reconnaître en premier lieu que les moyens de communication modernes se sont déployés sous la forme d'un véritable *ensemble*, fait de connexions, de renvois et de corrélations entre un moyen et l'autre, phénomène observé notamment dans les dernières décennies¹². Ces lignes d'interdépendance et de circularité suggèrent de considérer le plus possible l'ensemble des médias comme un *système*, c'est-à-dire comme

l'ensemble des instruments pour la communication existant à un moment donné dans une société, et le réseau de relations, de complémentarité, d'exclusion réciproque, d'interdépendance, qui s'établissent entre les différents médias¹³.

¹⁰ *Ibidem*, p. 82.

¹¹ P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 130 (traduction de l'auteur).

¹² Il suffit de penser au fait que les réseaux télématiques modernes ne sont que des *applications* d'autres moyens, tels que le téléphone et l'ordinateur personnel. Les réseaux se préparent d'ailleurs à s'intégrer désormais également au moyen télévisuel, tandis que l'emploi des ondes radio pour la transmission des données est en cours depuis longtemps (notamment dans les zones du Sud du monde où la téléphonie n'est pas très répandue).

¹³ P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 28 (traduction de l'auteur). Selon Ortoleva, "l'historiographie des médias individuels finit par ignorer les relations existant entre les

Notre intention n'est donc pas d'effectuer une recherche sur un moyen particulier : nous voulons considérer le développement des médias dans leur ensemble¹⁴. Une aide particulière viendra donc des documents qui se rapportent à des prescriptions et résolutions concernant des aspects divers et apparemment disjoints du panorama des médias béninois, dont l'étude conjointe peut fournir de nouveaux éléments par un examen soigné de la façon dont le système des médias s'est historiquement développé dans ce pays.

Considérer l'ensemble des médias comme un système ne veut pas dire toutefois le voir comme un ensemble autonome, séparé du contexte social où il se trouve exister. C'est par contre, paraît-il, ce problème-là que rencontrent, dans les *communication studies*, les études sur les effets sociaux des médias.

Toute théorie sur les effets sociaux des médias devrait, comme nécessité scientifique, isoler les médias des autres aspects de la vie sociale, sans quoi il lui est impossible de distinguer entre les effets spécifiques des moyens de communication et autres facteurs causaux¹⁵.

C'est aussi pour éviter l'impasse de cette direction de recherche que nous avons voulu assumer ici un point de vue *historique* sur la question du rapport entre médias et société, en examinant des séquences et événements spécifiques dans le but de trouver dans le passé des éléments susceptibles d'éclaircir la complexité de la matière. Une recherche historiographique peut être à même de fournir des instruments utiles à éviter de glisser vers les modèles déterministes souvent opposés les uns aux autres quant aux interactions entre médias et société dans les théories des effets des médias (d'une part l'attribution d'une priorité de la part des médias dans la construction de la société, d'autre part la réduction du système des moyens de communication à une simple *expression* de la société, donc sans une propre nature ni un fonctionnement spécifique)¹⁶.

Particulièrement utile à nos objectifs sera par contre la référence à ce qu'on peut appeler les *logiques d'utilisation des médias* de la part d'individus et d'institutions. La catégorie de logique d'utilisation peut représenter en effet un concept-pont capable en certains cas d'illustrer d'une manière claire le rapport qui existe entre les moyens et la société où ils se développent, à un moment

différentes formes de communication, ou pire, par réduire le secteur en cours d'étude". *Ibidem*, p. 14 (traduction de l'auteur).

¹⁴ La référence aux moyens de communication dans leur ensemble permet, de plus, d'éviter ce que Ortoleva définit comme "la tendance [de nombreuses études d'histoire des médias] à l'éclectisme, à la simple juxtaposition de modèles interprétatifs différents suivant l'aspect traité ; par conséquent la reconstruction suit des critères sociologiques lorsqu'elle s'occupe des entreprises, des critères critiques ou sémiotiques lorsqu'elle travaille sur le message, etc.". P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 15 (traduction de l'auteur).

¹⁵ *Ibidem*, p. 128 (traduction de l'auteur).

¹⁶ Sur la question des déterminismes opposés en ce qui concerne les théories sur le rôle des médias, cf. encore P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 174.

historique donné. Les modes d'emploi du système des médias qui s'affirment dans une société donnée et le rapport de ceux-ci avec les attentes concernant les moyens de communication de la part des acteurs impliqués représentent à notre avis un intérêt historique certain : c'est un élément important de la *dynamique historique* du développement des médias dans un cadre socialement défini, fait d'adaptations, de résistances ou de refus de la part des usagers, et de politiques de diffusion et de pénétration établies *a priori* par l'État ou par des acteurs privés.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la situation spécifique dont nous voulons nous occuper, celle d'un pays africain qui a vu différentes interventions visant à en assurer le "développement" dans le meilleur sens possible. En effet, ainsi que l'affirme l'anthropologue Fabrizio Sabelli,

le rapport de développement [c'est-à-dire entre agent de développement et "développé", N.d.R.], loin d'être le résultat d'une rencontre ou d'un choc culturel, est une occasion chaque fois inédite et jamais créée au cours de laquelle les interlocuteurs africains mobilisent un nombre non précisé d'éléments qui se trouvent cachés dans leur "mémoire-savoir". (...) Un savoir qui conserve toutes les caractéristiques d'une mémoire pratique réglée par le jeu de l'interaction et par les stratégies de réponse¹⁷.

Face à des dynamiques de ce genre, c'est peut-être justement sur le concept de *logiques d'utilisation* qu'il sera utile de travailler : des modes d'emploi et de la manière dont ceux-ci s'affirment paraît en effet dépendre largement le résultat des projets visant à obtenir une amélioration des conditions de vie d'une société. A notre avis cela vaut également, ou peut-être surtout, dans le cas de projets liés à l'utilisation des médias ; et nous tâcherons d'en donner quelques exemples.

Cela dit, il faut se garder de négliger les aspects plus spécifiquement techniques de la diffusion d'un moyen de communication : à côté des aspects sociaux de son affirmation, les caractéristiques plus proprement techniques de son développement ne sont en effet pas moins importantes. Elles vont souvent au contraire influencer au moins de manière indirecte les modes mêmes d'emploi des différentes technologies, surtout en termes d'accès démocratique¹⁸. Certes, il ne s'agit pas ici d'assumer une perspective "d'ingénieur", mais de tenir compte cependant du fait que

¹⁷ F. Sabelli, *Ricerca antropologica e sviluppo*, Ed. Gruppo Abele, Torino 1994 (traduction de l'auteur). Edition originelle française : *Recherche anthropologique et développement*, Neuchâtel: Ed. de l'Institut d'ethnologie; Paris: Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1993.

¹⁸ Il apparaît évident par exemple que dans un pays à basse alphabétisation un moyen basé sur des textes écrits tel que l'e-mail est susceptible de suivre un développement différent par rapport à un moyen de transmission orale comme la radiophonie. C'est évidemment un exemple simplifié, mais qui permet d'établir une première relation entre les caractéristiques

les interprétations “sociales” de l’histoire de la technique ne devraient pas se distinguer des interprétations “technicistes” pour un intérêt réduit envers les aspects opérationnels, mais pour une explication différente¹⁹.

On analysera ensuite également les caractéristiques techniques de la diffusion des moyens de communication dans la République du Bénin, surtout lorsqu’elles peuvent avoir eu une influence particulière sur le projet d’un accès généralisé aux médias pour la population.

Il nous semble possible de définir ici la **dynamique historique du développement des médias** comme *l’ensemble du développement des techniques et des rapports d’influence réciproque que ces techniques ont avec d’autres aspects de l’histoire d’une société, et l’ensemble des processus d’adaptation, acceptation et refus dans l’utilisation des moyens de la part des membres de la société en question.*

1.3 Instruments pour une histoire

Pour examiner les séquences temporelles qui seront le sujet de cette recherche et en déduire une signification historique nous emploierons également des instruments et des concepts utiles pour examiner de manière spécifique les aspects qui nous intéressent, liés à l’entrelacement de la “communication et du développement”.

1.3.1 “Révélateurs” et aspects techniques

Afin de déchiffrer les développements du système des médias dans les périodes qui nous intéressent, nous nous servirons d’une série d’*indicateurs* qui nous permettront de mettre au point de façon concrète la situation en termes d’infrastructures, d’utilisation et de possibilité d’accès aux médias. Il ne s’agit pas, évidemment, d’effectuer des comparaisons purement quantitatives, mais d’utiliser ces indicateurs, avec d’autres instruments, pour préciser les termes de la question que nous voulons traiter, ainsi que le suggère (bien qu’en rapport à sa propre discipline, l’anthropologie) Fabrizio Sabelli:

Je pense (...) que l’approche à travers des indicateurs — je préfère l’emploi de la catégorie révélateur dans le cas de recherches de type qualitatif — est utile surtout lorsqu’il s’agit de “rester les pieds sur terre” et de préciser comment les hypothèses

techniques d’un moyen et le contexte sociale où il se développe (dans ce cas surtout en termes de scolarisation et formation).

¹⁹ P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 176 (traduction de l’auteur).

contenues en des concepts parfois vagues ou indéterminés peuvent faire apparaître un certain nombre d'éléments factuels spécifiques par rapport au contexte social examiné²⁰.

Dans le texte présent nous préférons également utiliser le terme "révélateurs" car au-delà l'utilisation d'indicateurs (peut-être seulement en apparence) techniques (comme le nombre de lignes téléphoniques par 1000 habitants, par exemple)²¹, nous ferons référence à des instruments moins quantitatifs, tels que l'évaluation de l'activité législative dans le domaine des communications de la part du gouvernement du Bénin dans les différentes périodes historiques analysées. Pareillement, nous mettrons en valeur la fonction parfois révélatrice des termes et langages utilisés par les acteurs impliqués dans la diffusion des moyens de communication ; ces termes ont été collectés à partir de prises de position, projets de planification, articles de presse et autres documents historiques.

À cause de la nature de notre sujet d'étude, il sera inévitable d'effectuer quelques observations également sur les aspects plus pratiques du fonctionnement des médias, afin précisément d'éviter le risque de négliger les caractéristiques techniques de leur développement historique (cf. § 1.2). Nous utiliserons certes la plus claire et simple terminologie du secteur, tout en tenant compte des buts de notre recherche. Cependant, si nécessaire, nous n'éviterons pas d'approfondir des questions techniques.

1.3.2 Apports théoriques

Parmi les instruments qui nous permettront de mieux comprendre les dynamiques historiques du développement des médias au Bénin figurent aussi certaines catégories dérivées d'une part des *théories de la communication*, d'autre part des *théories du développement*.

Les premières, provenant des « *communication studies* », seront utiles à la description de mécanismes importants pour le développement historique des médias (*stratégies des médias, politiques médiatiques*), des rapports réciproques entre les différents moyens (*système des médias*), des différentes conséquences que peut avoir une façon particulière de penser l'usage des moyens de la part des individus et des groupes sociaux (*théorie de la réception*), ou des modèles de communication politique adoptés par les

²⁰ F. Sabelli, *Ricerca antropologica* op. cit., p. 97 (traduction de l'auteur).

²¹ La *télédensité* est un des indicateurs les plus utilisés pour déterminer les conditions d'accès aux médias dans un pays, et elle est souvent intégrée dans des calculs généraux comme l'Indice de Développement Humain ONU/PNUD. Pour un tableau officiel des indicateurs utilisés par les institutions internationales dans le domaine des télécommunications, cf. *Telecommunication Indicators Handbook*, UIT (Union Internationale des Télécommunications), disponible sur le site www.itu.int/ti/publications/world/material/handbk-e.htm.

autorités politiques (*théories de la communication politique*)²². Les théories de la communication ont d'ailleurs également une histoire propre, qui se déroule parallèlement aux changements sociaux et politiques du vingtième siècle²³.

Le deuxième type de catégorie, qui concerne surtout le domaine de la *sociologie du développement*, nous sera utile pour décrire certains des principes sur lesquels se sont fondés au cours du temps les différentes politiques de planification et d'intervention adoptées par l'État et par la coopération internationale au Bénin. De ces politiques découleront également, nous le verrons, des conséquences particulières pour le développement du système des médias du pays²⁴.

Nous utiliserons ces catégories comme *outil* dans notre récit, pour contribuer à résoudre quelques énigmes concernant les événements passés, en restant donc à l'intérieur d'une perspective historiographique, d'après laquelle "[le social] ne peut (...) être conçu qu'au sein de la description infra-temporelle accomplie par l'œuvre historique individuelle"²⁵.

Nous voulons en somme nous occuper de l'histoire du développement des médias au Bénin sans préoccupations normatives-prescriptives ni opérations induisant la recherche de lois générales présumées gouvernant l'aiguillage entre "communication" et "développement". Nous souhaitons au contraire, construire une narration historique permettant de penser le présent des moyens de communication dans ce pays d'une manière nouvelle et féconde.

1.3.3 Sources orales

Le procédé de collection des données historiques nécessaires au développement de cette recherche a été effectué pendant une visite au Bénin d'une durée d'un mois. Grâce à la disponibilité et à l'aimable collaboration de différentes personnes²⁶, au cours de ce bref séjour nous avons pu avoir accès à une importante série de documents historiques écrits, réunis principalement dans les Archives Nationales de Porto-Novo, la Bibliothèque de l'Université Nationale du Bénin à Abomey-Calavi, le Centre de Documentation et Service d'Information du Ministère de la Communication de Cotonou, et le Centre de

²² On se référera en général aux travaux de Mauro Wolf *Teorie delle comunicazioni di massa*, Bompiani, Milan 1993, et *Gli effetti sociali dei media*, Bompiani, Milan 1993. Pour ce qui concerne le domaine spécifique dont nous voulons nous occuper, la recherche de U. Saxer et R. Grossenbacher *Les médias et la communication au service du développement dans la République Populaire du Bénin*, Institut Universitaire de la Science de la communication, Zürich 1984, sera particulièrement intéressante.

²³ Cf. A. et M. Mattelart, *Histoire des Théories de la Communication*, La Découverte, Paris 1995.

²⁴ Pour les théories du développement nous ferons référence principalement à B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo*, Asal-Harmattan Italia, Rome 1995.

²⁵ V. Romitelli, *Storiografia* op. cit., p. 149 (traduction de l'auteur).

²⁶ Enumérées dans nos "Remerciements" à l'Appendice 2.

Malgré les efforts prodigués par les collaborateurs de ces centres de documentation, nous nous sommes rapidement trouvés face à la difficulté de repérer des données significatives sur certaines périodes de l'histoire du pays, notamment sur la partie centrale des années 1960 et sur quelques passages de la République Populaire. Au dire des personnes consultées à ce propos, ces lacunes sont dues d'une part à la pauvreté de ressources du pays, qui a empêché une conservation adéquate de nombreux documents historiques, d'autre part à la nature le plus souvent orale (et donc informelle) de nombre des pratiques communicatives béninoises, à remarquer d'ailleurs dans la plupart des pays africains. Autrement dit, une partie importante de la mémoire historique béninoise est encore confiée à la transmission orale, un facteur qui a entraîné l'impossibilité de repérer des documents écrits spécifiques concernant certains événements au cœur de notre étude.

Nous avons donc considéré nécessaire de compléter notre recherche *in loco* avec la consultation de différentes sources orales impliqués de près et pour des raisons diverses dans les événements que nous avons voulu décrire. Cette consultation a eu lieu généralement sous forme d'un entretien informel à deux avec les personnes intéressées, d'une durée variable de 20 minutes à deux heures, au cours duquel l'auteur a exposé les finalités de son travail et a posé une série de questions aux interviewés. La méthodologie de collection des données consistait à rédiger de brèves notes écrites au cours de l'entretien, plutôt que d'enregistrer sur bande magnétique afin de favoriser la nature informelle de la rencontre.

Nous avons pu ainsi entrer en possession d'informations précieuses concernant l'histoire des médias du pays, que nous avons voulu intégrer dans le présent travail. En plusieurs occasions nous ferons donc référence au cours du texte à des entretiens personnels ayant eu lieu au cours de notre séjour au Bénin, qui ont le mérite de compléter le cadre historique décrit avec des données et des commentaires informels impossibles à obtenir d'une manière autre qu'à travers la consultation de ces sources orales.

2. Le Bénin

Dans ce chapitre nous offrirons un premier cadre, très général, de l'histoire du Bénin jusqu'en 1990, lorsque termine ce que l'on peut appeler une première *phase d'expansion de l'État* et que s'ouvre une deuxième phase, marquée par un processus de libéralisation économique et politique et par la *réduction* progressive du poids et de la présence de l'appareil d'État dans les différents secteurs de la vie du pays.

De 1960 à 1990, on assiste en effet au Bénin à une recherche, longue et tourmentée, d'autorité et de légitimation de la part de l'État. Le début de la période est marqué par une série serrée de coups d'État et par la division du pouvoir sur une base clanique/régionale, ce qui aboutit ensuite à l'instauration en 1972, d'une dictature marxiste-léniniste au caractère relativement stable et unitaire, destinée à gouverner le pays jusqu'en 1990. Pendant ces premières trente années d'histoire républicaine, l'État béninois procède, en passant par différentes vicissitudes, à la conquête d'un espace d'action toujours croissant, arrivant à se profiler, dans la période de la République Populaire, comme le protagoniste principal et absolu de la vie sociale, économique et culturelle du pays. La recherche de cet espace d'action accru se reflète également dans le développement contemporain du système médiatique national, qui devient l'objet, dans cette période, de plusieurs tentatives de contrôle et de planification de la part de l'État, généralement destinés à favoriser et faciliter l'obtention des objectifs de développement économique et social du pays considérés comme prioritaires par les autorités gouvernementales.

Nous avons choisi de nous occuper de cette phase de l'histoire du Bénin pour deux raisons : d'une part parce qu'elle représente, à bien voir, une phase unique et cohérente dans l'histoire politique béninoise, caractérisée, nous l'avons dit, par un processus d'*expansion de l'État* ; d'autre part, parce que c'est justement au cours de cette période que sont jetées les bases du système de communication béninois moderne, et que viennent à s'affirmer des dynamiques précises d'introduction et de diffusion des moyens de communication, destinées à exercer leur influence sur le développement des médias dans les années à venir.

Nous commençons donc notre recherche par un bref aperçu de l'histoire des institutions sociales et politiques de ce pays au cours des trente premières années de sa vie républicaine.

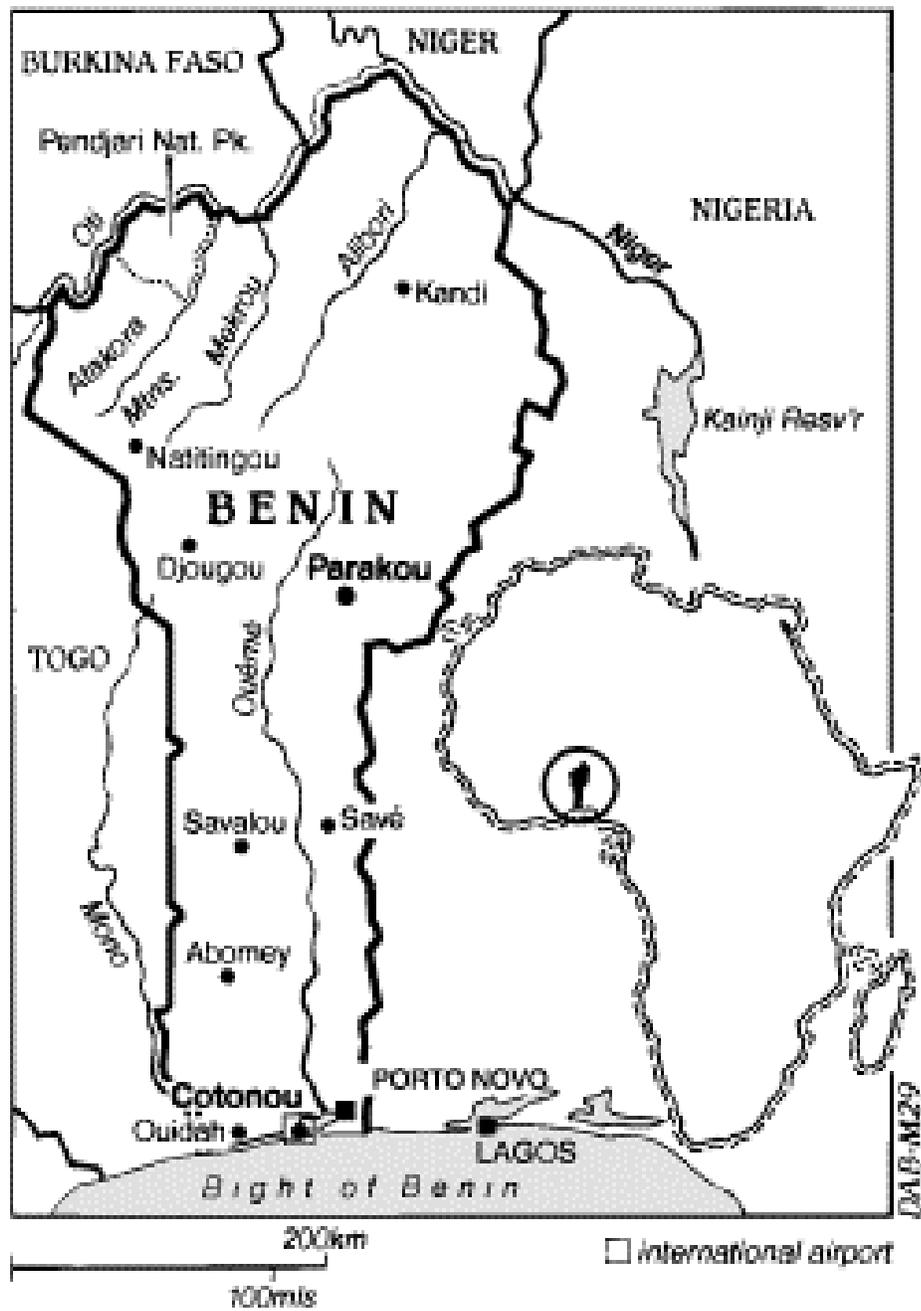


Figure 1 — Carte géographique du Bénin

2.1 Avant l'indépendance

Le premier point de repère que nous avons voulu utiliser pour délimiter la période historique qui nous intéresse, est l'existence au Bénin d'un État indépendant et reconnu comme tel, qui se configure comme acteur principal de la politique nationale (donc aussi de la politique des communications). Le point de départ principal de notre recherche est par conséquent le 4 décembre 1958, jour où la République du Dahomey est proclamée officiellement et où le pays commence à se doter de structures politiques autonomes et indépendantes de celles de l'administration française.

Par conséquent, les événements historiques qui précèdent l'indépendance ne seront pris en considération ici que s'ils s'avèrent d'importance particulière par leurs conséquences sur le développement du système des médias dans les années à venir, et notamment dans la période qui nous intéresse. Néanmoins nous ne renonçons pas à donner ici quelques éléments d'une certaine importance sur l'histoire générale du territoire et de la population du Bénin avant la conquête de son autonomie.

2.1.1 Le Royaume du Dahomey

Le toponyme "Dahomey" (employé également après la décolonisation, cf. 2.2 ci-après) trouve son origine dans le règne de Ouegbadja, entre 1645 et 1685. Les territoires du Bénin²⁷ avaient été sous la domination de la dynastie Adja à partir du quatorzième siècle, et ils étaient réunis dans le Royaume Adja de Abomey (maintenant encore une des villes principales du Bénin). Le règne de Ouegbadja fut marqué par la stabilisation de l'organisation du royaume, à travers l'assujettissement à la famille royale des diverses dynasties locales présentes sur le territoire²⁸. La légende relate qu'un roi en particulier, le roi Dan, ne voulant pas abandonner le contrôle qu'il avait sur certains territoires, fut pour cela tué par Ouegbadja ; celui-ci jeta ensuite les fondations du nouveau palais royal sur l'emplacement où gisait le cadavre de Dan. De là viendrait l'expression "Dan-Homè" (Dahomey), qui en langue fon, signifie "sur le ventre de Dan"²⁹.

Le règne du Dahomey, dont le centre reste Abomey, dure jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle et développe dès le début des rapports commerciaux et politiques

²⁷ Nous utiliserons ici l'expression "Bénin" pour décrire les territoires actuellement couverts par la République du Bénin; cette indication se rend nécessaire si on considère qu'en d'autres domaines des études africaines le terme "Bénin" se rapporte à une réalité géographique et anthropologique différente de celle que nous traitons ici, ainsi que nous l'expliquons au 2.3.

²⁸ B. Passot, *Le Bénin*, L'Harmattan, Paris 1996, p. 270.

²⁹ I. Mespouille, *Du Dahomey au Bénin*, en *Vivant Univers*, Namur, n. 410, 1994, p. 8.

avec les forces étrangères présentes sur le territoire, notamment françaises, anglaises et portugaises³⁰.

2.1.3 La domination française

A partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, les souverains du Dahomey commencèrent à établir des accords commerciaux avec la puissance française, accords qui les engageaient à céder aux Européens la domination sur un nombre toujours croissant de territoires, en premier lieu sur Cotonou (le port principal du pays et actuel siège du gouvernement béninois)³¹. L'expansion française fut rapide et assumait bientôt le caractère d'une conquête militaire, en affaiblissant l'intégrité du royaume du Dahomey jusqu'à le détruire. Le 7 novembre 1892 le général Dodds, après être entré avec l'armée dans Abomey, hissa le drapeau français sur le palais royal et sanctionna la soumission des territoires méridionaux du Bénin à la puissance coloniale de l'Hexagone³². En 1904, le Dahomey devint partie intégrante de l'AOF (Afrique Occidentale Française), condition qui dura jusqu'à la fin du deuxième après-guerre, comme pour tous les pays francophones de la région³³. Après la deuxième guerre mondiale, avec la concession des premiers droits politiques aux citoyens africains des colonies françaises, débuta le processus propédeutique à la décolonisation et à l'indépendance du pays³⁴.

Pendant la domination française, l'exploitation des ressources du pays (de ses matières premières à sa fonction de "pays de passage" vers les colonies internes du Sahel) subit une impulsion importante : on jette dans cette période les fondations de son industrie, basée à l'époque principalement sur l'exploitation de l'huile de palmier et de ses dérivés, tel que le savon³⁵. Parmi

³⁰ En 1670 la *Compagnie Française des Indes Occidentales* avait par exemple déjà établi un avant-poste pour le commerce des esclaves à Ouidah, une ville qui fera part peu après du royaume du Dahomey. Cf. I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 8.

³¹ *Ibidem*, p. 10.

³² En 1894 naît officiellement la "Colonie du Dahomey et Dépendances", qui comprend Porto-Novo, Abomey et Allada.

³³ C'est dans cette période que le Dahomey prend une valeur stratégique comme terre de passage : le territoire du Dahomey représente un débouché pratique sur la mer pour les colonies françaises dans l'arrière-pays du Sahel. Cette fonction de territoire de passage, coïncé entre quelques géants africains (notamment le Nigeria), influencera la destinée du pays également dans son histoire post-coloniale. Cf. N. Nwokedi, *Nigeria-Benin Relations: the Joy and Anguish of Bilateralism*, en Genève-Afrique, IUED Genève, vol. XXIX, n. 1, 1991, pp. 31-52.

³⁴ En 1946 dans les pays sous domination française, on fonde par exemple les *Conseils Généraux*, prototypes de gouvernement indépendant sur différents territoires nationaux qui, ainsi que noté par Passot, avaient parmi leurs compétences, celle de voter le bilan du pays. Cf. B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 286.

³⁵ Les premières industries béninoises (en majorité de propriété française) datent de la moitié du XIX^{ème} siècle, et vont remplacer la traite des esclaves comme élément entraînant la structure économique du pays. Cf. J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Karthala, Paris 1999, p. 186.

les autres produits de l'industrie coloniale, on peut mentionner le coton, à cette époque relativement peu exploité mais destiné à devenir un des secteurs moteurs du système productif dans les années à venir³⁶.

De cette période date également la division de la société béninoise en trois catégories centrées sur trois sources de revenu principales, correspondant respectivement aux différentes bases politiques [*et géographiques*, N.d.R] du pays³⁷, selon l'analyse de l'économiste béninois John Igué :

- le revenu provenant d'*activités administratives*, identifiable avec le groupe social adja-fon de la zone de Abomey et Cotonou, qui grâce à une scolarisation élevée a fourni plusieurs cadres à l'administration française, d'où le stéréotype d'un Bénin "Quartier Latin d'Afrique"
- le revenu provenant du *commerce*, géré en majorité par la société yorouba présente au Nigeria³⁸
- le revenu provenant de l'*agriculture*, contrôlé en grande partie par la composante bariba de la population béninoise, située au Nord du pays.

Cette tripartition politique-économique influencera l'histoire béninoise même après l'indépendance, ainsi que le prouve la longue période d'instabilité dans les premières années de la République du Dahomey (cf. § 2.2). En général, la gestion de la chose publique imposera aux gouvernants la recherche constante du compromis et du consentement entre les différentes composantes du pays, et empêchera une planification unitaire et cohérente de son développement économique et social³⁹.

Quant au thème de notre recherche, on peut remarquer que pendant la domination française, différentes technologies de communication sont introduites et développées dans le Dahomey et dans les autres pays francophones de l'Afrique Occidentale : déjà entre 1880 et 1890, par exemple, l'Hexagone complète le réseau télégraphique qui relie entre eux les pays de la côte occidentale du continent sous sa domination⁴⁰. Les Français introduisent ensuite au cours des années 1890 d'autres technologies destinées au contrôle du territoire et à son exploitation à des fins commerciales⁴¹, telles que les lignes de chemin de fer et les lignes aériennes⁴² (cf. § 3.1.1). Comme on le verra plus loin, outre ces premiers réseaux modernes de communication, dans cette

³⁶ *Ibidem*, p. 188

³⁷ *Ibidem*, p. 96.

³⁸ La langue yorouba est aujourd'hui encore un véhicule important dans les échanges commerciaux en Afrique occidentale.

³⁹ J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 98.

⁴⁰ Cf. A. Mattelart, *La Communication-Monde* op. cit.

⁴¹ Pour une analyse plus approfondie de l'interconnexion entre expansion coloniale et développement des moyens de communication cf. A. Mattelart, *La Communication-Monde* op. cit., en particulier le chapitre 1.

⁴² On mentionnera au § 3.1 de manière plus complète, bien que seulement indicative, la diffusion des médias dans cette période.

période entrent également au Dahomey les premiers médias de masse, comme la presse et la radio (cf. § 3.1.2). La France se trouvera ensuite jouer un rôle important pour le développement du système des médias au Bénin dans la période post-coloniale également, notamment en ce qui concerne les orientations adoptées par le gouvernement béninois en matière de liberté de la presse et de monopole des télécommunications.

2.2 La République du Dahomey (1958-1972)

Au mois de mars 1957 a lieu dans la *Colonie du Dahomey et Dépendances*⁴³ l'élection de l'Assemblée Territoriale, organe qui remplace le précédent Conseil Général⁴⁴ et qui est présidé pour la dernière fois par le gouverneur français. Est élu vice-président le béninois Sourou Migan Apithy⁴⁵, qui proclame officiellement, le 4 décembre 1958, la fondation de la République du Dahomey⁴⁶. La première Constitution républicaine, largement inspirée de la Constitution française de 1958⁴⁷, est promulguée le 28 février 1959 et a pour devise *Fraternité, Justice et Travail*⁴⁸. Le pays commence à vivre une longue période d'instabilité politique, marquée par quatre coups d'État en 12 ans et par la présence régulière sur la scène politique des trois "chefs historiques" béninois qui alterneront à la présidence, chacun représentant une composante régionale et ethnique du pays⁴⁹. Ainsi se crée dans cette période un système politique tripartite hautement conflictuel, souvent bloqué par des prises de pouvoir de la part des militaires, suivies par la restitution du gouvernement aux civils. Les premières années d'indépendance (de 1959 à 1963) sont également marquées par une forte poussée démographique, due au retour de dizaines de milliers de citoyens du Dahomey expulsés par des pays limitrophes récemment indépendants tels que la Côte d'Ivoire et le Niger, où ils accomplissaient des fonctions administratives pour l'administration française⁵⁰.

Le 1^{er} août 1960 est proclamée l'indépendance de la République du Dahomey : le pays est péniblement géré par le Front d'Action Patriotique, une fragile alliance transversale entre les trois composantes politiques-régionales de la nation, le *Rassemblement Démocratique Dahoméen* (RDD) de Hubert Maga, le *Parti Républicain du Dahomey* (PRD) de Sourou Migan Apithy et l'*Union*

⁴³ C'est le nom donné en 1894 à la colonie par les Français.

⁴⁴ Cf. *supra*, note 36.

⁴⁵ Fondateur en 1951 du Parti Républicain du Dahomey et un des pères historiques du Bénin moderne. Cf. I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 11.

⁴⁶ B. Passot, *Le Bénin* op. cit., pp. 286-288.

⁴⁷ Cf. J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin depuis les Origines Dahoméennes*, CERED-EC-AFRIQUE/Fondation Friedrich Neumann, Cotonou 1997, p. 15.

⁴⁸ R. Cornevin, *La République du Bénin* op. cit., p. 514.

⁴⁹ Outre Apithy, originaire du Sud (Porto-Novo), les protagonistes principaux de la triade partisane seront Hubert Maga (du Nord) et Justin Ahomadegbè (de la région de Abomey). Cf. I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 12.

⁵⁰ E. Nwokedi, *Nigeria-Bénin Relations* op. cit., p. 38.

Démocratique Dahoméenne (UDD) de Justin Ahomadegbè. En automne de la même année, cette alliance se dissout, donnant lieu à une crise qui débouche à l'exclusion de l'UDD du gouvernement et à la promulgation, le 26 novembre, d'une nouvelle Constitution ayant caractère fortement présidentieliste⁵¹, conçue dans le but de réduire les divisions régionales internes au pays⁵². Les premières élections libres de la nouvelle république, tenues le 11 décembre suivant, voient la victoire de la nouvelle alliance formée par la fusion entre le RDD de Maga et le PRD de Apithy, réunis dans un *Parti Dahoméen de l'Unité* nouvellement constitué. Le 31 décembre Maga et Apithy prêtent serment respectivement en qualité de président et vice-président du pays⁵³.

Pendant ces premières années d'indépendance, les conditions de vie de la population ne changent pas beaucoup par rapport à la période coloniale, et même empirent en certains cas, en partie à cause de l'importante immigration de retour qu'on vient de mentionner, qui contribue à rendre toujours plus difficile l'accès de la population aux maigres ressources du pays. En automne 1963, le mécontentement populaire aboutit à une vague de grèves et de protestations estudiantines qui voient dans le pillage du Ministère de l'Information un des moments les plus tendus⁵⁴. Ces tensions se concluent le 27 octobre 1963 par le premier coup d'État, conduit par le colonel de l'armée Christophe Soglo. Maga est destitué et en janvier 1964 est approuvée une nouvelle Constitution "bicéphale"⁵⁵, sur la base de laquelle le pouvoir exécutif est divisé entre un président de la République et un vice-président qui a aussi le rôle de premier ministre. La présidence est confiée par les militaires à Apithy, et la vice-présidence à Ahomadegbè. Cette solution (qui par définition paraît destinée à créer des impasses)⁵⁶ ne dure pas longtemps non plus, et le 22 décembre 1965 le pouvoir revient aux mains des militaires, conduits une nouvelle fois par Soglo, lequel perd à son tour le contrôle du pays le 17 décembre 1967 après un putsch organisé par un groupe de jeunes soldats guidés par le commandant Maurice Kouandété, interprètes du mécontentement populaire dû à l'insuccès des mesures économiques introduites par le colonel⁵⁷.

⁵¹ D'après l'érudit M. Ahanhanzo Glélé, la Constitution de 1960 institue au Dahomey un "régime de monarchie absolue", basé sur un type de presidentialisme qui est "la forme nouvelle renouée de la *chefferie* traditionnelle". Cf. J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitution op. cit.*, p. 37.

⁵² On décide en effet que chaque député représentera la nation dans sa totalité au lieu d'un collège sur base géographique. R. Cornevin, *La République du Bénin op. cit.*, p. 515.

⁵³ Ces premières élections amènent un premier épisode de censure d'un moyen de communication après l'indépendance au Bénin : au mois d'avril 1961, à la suite de polémiques post-électorales, le journal *Daho-Matin*, organe de l'Union Démocratique Dahoméenne (cf. § 3.2.1) est fermé. Cette action prélude à la mise hors la loi de l'UDD même, survenue peu de temps après. R. Cornevin, *La République du Bénin op. cit.*, p. 515.

⁵⁴ *Ibidem*.

⁵⁵ J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitution op. cit.*, p. 56.

⁵⁶ *Ibidem*, pp. 57-58. Les auteurs parlent de cette troisième Constitution comme du texte qui a marqué le début d'un "déclin du régime constitutionnel" au Dahomey.

⁵⁷ Parmi lesquelles l'introduction d'un "impôt de solidarité nationale" de 25% sur tous les revenus salariaux, par exemple. *Ibidem*, p. 8.

La restitution du pouvoir aux civils est mise en chantier par le jeune conseil militaire avec la rédaction, le 11 avril 1968, de la quatrième Constitution du Dahomey, et la convocation d'élections prévues pour le 5 mai suivant, dans lesquelles, fait curieux, on empêche de par la loi la candidature des trois présidents historiques. A ces élections ne participent toutefois que 27% des électeurs, en vertu d'un boycottage soutenu par deux des trois pères de la nation qui avaient été exclus, Maga et Apithy, réfugiés entre-temps à Paris⁵⁸: les militaires décident alors d'annuler les résultats des consultations et confient le pays à Emile Derlin-Zinsou, homme de formation libérale, qui est plébiscité le 28 juillet 1968. Pendant sa présidence, Zinsou se voit contraint, comme ses prédécesseurs, à faire face à des protestations syndicales et estudiantines, mais surtout il se trouve être le sujet potentiel de complots organisés dans leur exil parisien par les "anciens" du pays : complots qui aboutissent en effet à un énième coup d'État, de décembre 1969, réalisé par le même Maurice Kouandété qui avait placé Zinsou à la tête de l'État seize mois auparavant. Le Directoire institué à la suite de ce nouveau putsch convoque de nouvelles élections, auxquelles les pères de la patrie (entre-temps réunis au Togo pour suivre de près les développements de la situation)⁵⁹ sont invités à participer. Au cours de la campagne électorale, la tension régionaliste recommence à augmenter, pour arriver à son comble au cours du dépouillement électoral, qui semble indiquer comme président élu Maga, homme du Nord⁶⁰. Après de longs pourparlers, le 7 mai 1970, une Carte du Conseil Présidentiel est promulguée qui instaure un système de présidence à tour de rôle, où les trois chefs historiques Apithy, Maga et Ahomadegbè auraient dû alterner à la tête du pays, avec une rotation à échéance biennale.

La première période d'indépendance béninoise se termine par un cinquième putsch, apparemment définitif : pendant la présidence de Ahomadegbè (le deuxième à assumer la présidence alternée, après Hubert Maga), face à l'aggravation des protestations de la population, au Nord du pays surtout, le général Mathieu Kérékou (originaire du Nord) organise un nouveau coup d'État et le réalise le 26 octobre 1972 par une attaque du palais présidentiel avec les blindés de l'armée pour mettre fin à "l'étrange triumvirat"⁶¹. Une première phase de l'histoire du Bénin, que nous définirons "phase de la République du Dahomey", se termine ainsi, et commence la phase de la République Populaire.

L'instabilité politique de ces premières années d'indépendance a empêché, c'est assez évident, une planification cohérente et à long terme du développement économique et social du pays. Dans les années 1960 l'État du

⁵⁸ *Ibidem*, p. 9.

⁵⁹ *Ibidem*, p. 130.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 10.

⁶¹ R. Cornevin, *La République du Bénin* op. cit., p. 515.

Dahomey met en chantier trois “plans nationaux”⁶² concernant les années 1962-65, 1966-70 et 1970-72, tous réalisés avec l’assistance technique de la coopération étrangère⁶³. L’introduction et l’actualisation de ces plans sont toutefois régulièrement suivies en temps relativement brefs par un coup d’État, qui ralentit ou empêche complètement leur réalisation⁶⁴. En général, l’orientation économique assumée au cours de ces dix ans par rapport au marché a été de type libéral, facteur qui d’après Igué a favorisé un plus grand développement du secteur du commerce et des services au détriment du développement industriel⁶⁵. En 1964 l’industrie béninoise contribue au PNB à raison de 5%, un pourcentage destiné à ne varier que de façon limitée dans les années à venir. Parmi les secteurs productifs les plus développés, outre le secteur traditionnel de l’huile de palmier (pris en charge principalement par l’État, qui commence en 1961 l’exploitation des sociétés privées du secteur, abandonnées par les particuliers français après l’indépendance), on compte les secteurs du ciment et du textile. Pour sa part, le capital privé (en majorité étranger) réalise de toute façon quelques installations productives nouvelles, telles que la ligne de montage Citroën inaugurée en 1966 ou la fabrique de chaussures Bata entreprise en 1969.

A titre d’anticipation sur le thème qui nous intéresse, nous désirons souligner à ce point que les années 1960 voient l’affirmation au Dahomey du principe du *monopole d’État* en matière de radiophonie et télécommunication (dérivé du modèle français préexistant) et la formulation de la part de l’État de politiques relativement restrictives en matière de liberté d’information (cf. § 3.2.1). Dans cette période ont lieu également les premières interventions de coopération internationale dans le secteur des médias de masse et des télécommunications du pays, destinées à devenir par la suite les impulsions principales pour le développement des infrastructures nationales de communication (cf. § 3.2.2).

2.3 La République Populaire du Bénin (1972-1989)

L’arrivée au pouvoir de Mathieu Kérékou fut accompagnée d’une tentative de surmonter les divisions historiques du pays à travers l’adoption d’une pensée et d’une perspective unifiante : selon Passot, une idéologie “forte” était devenue nécessaire pour dépasser les divisions ethniques traditionnelles et justifier

⁶² L’instrument du *plan* est officiellement introduit dans le nouvel Etat indépendant avec la loi 61-54 du 31.12.1961. C.C. Kougniazoude, *La politique de coopération technique au Bénin*, Mémoire de maîtrise ès sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1979, p. 204.

⁶³ *Ibidem*. Et on remarque aussi que, d’après Kougniazoude, le premier des trois plans (1962-1965) a été presque complètement réalisé par une société privée française de conseil financier.

⁶⁴ Kougniazoude souligne que de toute façon en aucune des trois occasions, les plans n’avaient été reliés de manière organique au bilan public national, un facteur qui, à long terme, a évidemment privé plusieurs institutions des fonds nécessaires pour la mise en œuvre des initiatives de développement prévues par les plans. *Ibidem*, p.206.

⁶⁵ J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 189.

l'abolition du système de présidence alternative instauré en 1970, et fondé justement sur le "clanisme".⁶⁶

Kérékou entrevit les principes de cette idée forte dans la doctrine marxiste-léniniste, et le 30 novembre 1974, un an et deux mois après la constitution du premier gouvernement (dit *Conseil National de la Révolution*), il déclara publiquement que le marxisme-léninisme deviendrait l'idéologie d'édification de l'État⁶⁷. Cette orientation fut consolidée un an plus tard jour pour jour, le 30 novembre 1975, avec l'instauration du parti unique PRPB (*Parti de la Révolution Populaire Béninois*) et la proclamation de la République Populaire du Bénin. Il est intéressant de noter que le processus de re-édification de la nation réalisé par Kérékou est passé également pour une nouvelle formulation de son nom officiel, à travers la substitution du toponyme "Bénin" à celui de "Dahomey". Une opération marquée par un caractère fort arbitraire : alors que le terme "Dahomey" correspondait pour ces territoires à une réalité historique (l'ancien royaume du Dahomey couvrait alors les quatre cinquièmes de la nouvelle république), le terme "Bénin" avait toujours désigné⁶⁸ les terres et les populations qui, entre le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, avaient été assujetties au *Royaume du Bénin*, étendu sur une bonne partie des pays du Golfe de Guinée et dont le centre se trouvait dans l'actuelle Benin City, ville nigérienne sur le delta du fleuve Niger⁶⁹. En fondant la République Populaire du Bénin, Kérékou parut donc s'approprier un concept historique véhiculant une image patriotique forte autant qu'impropre, probablement afin d'effacer le concept fortement enraciné de Dahomey, symbole des gouvernements et des divisions passées, ainsi que de l'histoire coloniale du pays.

2.3.1 1972-1982: Instauration et consolidation d'un régime voué au développement autocentré

Le programme de renouvellement du pays réalisé par Kérékou vise à assurer une plus grande solidité et autonomie de l'économie nationale, à travers le développement d'un secteur industriel qui, placé à côté des secteurs économiques traditionnels (agriculture et commerce), porte le pays vers un mode de production moderne et socialiste. Suivant Francine Godin, le socialisme béninois se base sur l'appropriation par l'état d'importants secteurs

⁶⁶ B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 290.

⁶⁷ L. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 14.

⁶⁸ Et c'est encore ainsi, surtout dans le domaine de l'ethnologie et de l'anthropologie. Cf. par exemple R.E. Bradbury, *Benin Studies*, Oxford University Press, Londres 1973.

⁶⁹ Au début des années 1960, afin de rassurer les pays de la zone au sujet d'une éventuelle prépondérance du Nigeria au niveau régional (et dans un contexte plus ample de discussion sur l'unité des Etats africains), les ministres du Dahomey, du Nigeria et du Togo envisagèrent une union commerciale (jamais réalisée par la suite) entre leurs pays et le Ghana : significativement, le nom de cette communauté économique aurait dû être *Union du Bénin*. Cf. E. Nwokedi, *Nigeria-Benin Relations* op. cit., p. 37. De nos jours encore le toponyme "Bénin" continue à définir une zone plus vaste que celle de la République du Bénin : nous pensons par exemple au fait qu'il existe au Togo une "Université du Bénin" (outre le cas, évident justement, de Benin City au Nigeria).

de l'économie, la planification d'État, et sur un mode de production intensif, où les modalités de production antérieures, capitalistes et pré-capitalistes, sont révolutionnées afin d'être transformées en mode de production socialiste⁷⁰.

En général, la stratégie de développement du gouvernement de la République Populaire du Bénin paraît être orientée vers la *self-reliance* (autosuffisance), le "compter sur ses propres forces" que les pays non alignés identifient, pendant les années 1970, comme élément de base pour une stratégie de développement autocentré et adéquat à la réalité des nations les plus défavorisées et "dépendantes"⁷¹. Ce principe est exposé clairement dans le préambule à la *Loi Fondamentale* de 1977:

Dans sa pratique sociale quotidienne, notre peuple militant, pour faire triompher la révolution, doit appliquer avec un esprit de suite et de responsabilité le principe fondamental de "compter d'abord sur nos propres forces", développer la production, défendre la Patrie et garantir l'intégrité et la souveraineté de notre pays contre toute agression et toute tentative de reconquête coloniale⁷².

L'orientation socialiste et révolutionnaire du régime de Kérékou a pour conséquence que cette stratégie de développement autocentré se fonde sur une redéfinition profonde de la base de l'accumulation et des conditions de domination⁷³.

Comme déjà dit ci-dessus, cette redéfinition passe par quelques étapes obligées, telles que la nationalisation des entreprises et l'accroissement des capacités de planification de l'État en matière économique. Le processus de nationalisation a lieu immédiatement, en partie grâce à des indemnités adéquates au bénéfice des propriétaires étrangers des entreprises (en premier

⁷⁰ F. Godin, *Bénin 1972-1982. La logique de l'Etat africain*, L'Harmattan, Paris 1986, p. 64.

⁷¹ Le concept de *self-reliance* fut introduit la première fois dans le discours des pays non alignés lors de leur rencontre de Lusaka de 1970, et fut reconfirmé dans la conférence de Georgetown de 1972. Cf. B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 220. On peut trouver une définition significative de ce concept dans la déclaration de Coyococ de 1974:

Nous sommes d'avis qu'une stratégie fondamentale de développement consiste à compter davantage sur ses propres forces au niveau national. Ce qui ne veut pas dire autarcie. Au contraire, cela implique des avantages réciproques découlant des échanges commerciaux et de la coopération ainsi qu'une distribution plus équitable des ressources qui satisfont les besoins fondamentaux. Cela signifie une confiance authentique en ses propres moyens, se fier en premier lieu à ses ressources propres (humaines et naturelles) et une capacité à décider et à fixer des objectifs. Toute forme de dépendance ou d'influences de puissances étrangères susceptible de se transformer en ingérence politique vient donc à être exclue.

Cf. B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo*, pp. 220-221 (traduction de l'auteur).

⁷² Tiré du préambule à la *Loi Fondamentale* du 26 août 1977, qui règle à partir de ce moment le fonctionnement du nouveau Statut révolutionnaire. Cf. J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin*, p. 171.

⁷³ F. Godin, *Bénin*, p. 171.

lieu français) : le pourcentage de contrôle de la part de l'État sur le volume total des ventes des biens produits au Bénin monte ainsi de 31.9% de 1972 à 75,6% en 1976⁷⁴. Afin d'augmenter la capacité d'intervention de l'État sur l'économie nationale, on prépare différents instruments : entre 1973 et 1975 on réforme, pour accroître sa capacité de prise de décisions, le *Ministère du Plan*, principal organisme délégué à la rédaction des plans pour le développement économique et social de la nation ; en 1976 est créé le *Bureau Central des Projets*, dont la fonction est de promouvoir et d'assister les projets d'intervention dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat. De plus grands espaces d'intervention de la part de l'État sont également établis en ce qui concerne les rapports avec l'étranger, et notamment le rôle de l'aide au développement, confirmant l'orientation générale vers la *self-reliance* du régime de Kérékou⁷⁵. Le projet préliminaire du premier *Plan National* affirme par exemple que le gouvernement se réserve le droit de choisir les activités à financer à travers l'aide étrangère, de faire prévaloir ses options et de choisir les donateurs et les modalités d'emploi plus convenables pour l'activité en cours. Le gouvernement est donc mis dans la position d'exercer un "rôle d'arbitre" entre les différentes possibilités d'aide, sur la base du plan de développement précédemment élaboré⁷⁶.

L'objectif de la planification économique du premier *Plan National*, publié enfin au mois d'octobre 1977⁷⁷, est de "développer le marché interne à travers le remplacement des importations et des exportations en créant un secteur industriel financé par l'agriculture"⁷⁸. Sous l'aspect économique, dans ce cas, la *self-reliance* est donc de toute façon pensée au sein d'une perspective de développement inspirée du paradigme de la *modernisation*, c'est-à-dire d'une vue linéaire et par stades du processus de développement d'un pays⁷⁹.

On peut noter cependant des contradictions dans l'actualisation de ce projet. Si d'une part il semble s'orienter vers une moindre dépendance des facteurs économiques externes, d'autre part le capital étranger, sous la forme d'aides et

⁷⁴ *Ibidem*, pp. 42-43.

⁷⁵ Il est important de souligner encore une fois que *self-reliance* ne veut pas dire autarcie, mais une forme différente de collaboration avec des entités externes à la nation. Cfr, *supra*, note 73.

⁷⁶ Cf. Bénin. Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Sociale, *Plan national de développement économique et social, 1975-1978, avant-projet*, Cotonou, février 1975, p. 17. Cité dans F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 34.

⁷⁷ Suivant Godin, le retard de la publication et de l'actualisation du premier plan, prévues à l'origine pour 1975, est dû principalement aux luttes politiques internes au Gouvernement, le plan ayant été sujet à de vives discussions. F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 33.

⁷⁸ *Ibidem*, p. 36.

⁷⁹ Hettne remarque notamment que parmi les principes fondamentaux du paradigme de la modernisation figure l'idée que le développement peut être "stimulé (...) par des mesures internes qui soutiennent les secteurs modernes et qui modernisent les secteurs traditionnels". B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 82 (traduction de l'auteur). De façon cohérente, l'auteur remarque aussi que le processus de "transition à la modernité socialiste" théorisé par une grande partie de la pensée communiste sur le développement naît également d'une vue fondamentalement inspirée du paradigme de la modernisation. Cr. Hettne, op. cit., pp. 89-92.

d'investissements, va représenter un élément important des prévisions de bilan du premier plan national, étant établi à raison de 43,36% du besoin global de financement⁸⁰. De plus, les changements dans l'organisation de l'économie nationale ne sont pas suivis par une révision du code qui règle les conditions pour l'investissement étranger (introduit en 1972, avant le coup d'État, et orienté vers une ouverture au capital étranger à travers un système de facilitation fiscale à plusieurs niveaux)⁸¹. On impose cependant aux entreprises privées présentes au Bénin d'y établir également leur siège principal au lieu de simples succursales, afin de permettre aux investisseurs du lieu d'y participer en qualité d'actionnaires⁸².

Le projet de relance du secteur industriel du pays, de son côté, ne s'avère pas aussi efficace que prévu. La nationalisation des entreprises est accompagnée d'investissements considérables dans le secteur industriel⁸³, et entre 1972 et 1982 une trentaine de nouvelles entreprises nationales sont créées, notamment dans le secteur de la transformation de matières premières (l'huile de palmier et les produits huiliers en général se confirment comme une des industries principales du secteur, tandis que se développent ultérieurement l'industrie du ciment et celles du tabac et du textile). Malgré l'effort de l'État, en ces années le secteur industriel augmente de peu sa contribution à la richesse de la nation, n'arrivant jamais à dépasser 10% de contribution au PNB total⁸⁴. Parmi les causes de cet insuccès, Godin remarque l'investissement manqué dans le secteur agricole, qui aurait dû au contraire, dans le projet de Kérékou, avoir une fonction entraînante pour le développement de l'industrie⁸⁵.

Les contradictions mentionnées, ajoutées à une pénurie absolue de ressources sur le plan national, font que les conditions économiques et sociales du pays ne s'améliorent pas comme souhaité par les autorités. On peut remarquer en particulier que le produit national brut n'augmente que de 3,4% dans la période 1970-1979⁸⁶, un progrès qui, accompagné dans la même période d'un accroissement de la population de 3%, fait que le rapport PNB/habitant change de bien peu. L'intention de l'État de maintenir constamment en équilibre le bilan administratif face à l'augmentation de la dépense totale de l'État est poursuivie au cours de ces années, d'une part à travers des coupes à la dépense

⁸⁰ F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 37.

⁸¹ *Ibidem*, p. 84.

⁸² *Ibidem*, p. 85.

⁸³ Igué calcule un chiffre de 150 milliards de francs CFA investis dans le secteur pendant la période de la République populaire. J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 191.

⁸⁴ Le sommet atteint par ce chiffre est de 8,8%, obtenu en 1987, comme résultat à long terme de la politique entre les années 1970 et 1980. *Ibidem*, p. 194.

⁸⁵ F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit.

⁸⁶ Contrairement aux prévisions, contenues dans le plan triennal 1977/80, d'un accroissement de 2,5% du PNB, de 9,5% en 1978 et de 12,3% dans les années 1979-80. Cf. Francine Godin, op. cit., p. 40.

sociale, mais d'autre part (et surtout) grâce aux aides externes sous forme de prêt, qui contribuent à un endettement constamment croissant du pays⁸⁷.

Si la stratégie de Kérékou ne s'avère pas payante du point de vue des conditions économiques de la nation, surtout en termes de dépendance de l'étranger, on assiste d'autre part en cette période à une consolidation du régime et à une amélioration de sa légitimation politique. En plus d'une accentuation du contrôle militaire sur le pays, la nationalisation des entreprises et la centralisation du contrôle économique aux mains de l'État ont contribué en grande partie à ce processus⁸⁸. Celui-ci subit ensuite une accélération de signes anti-impérialistes en janvier 1977, à l'occasion de la tentative de débarquement dans le port de Cotonou de la part d'un groupe de mercenaires étrangers guidés par Bob Denard et soutenu principalement par des intérêts français⁸⁹. La tentative est efficacement repoussée par l'armée nationale, qui voit ainsi son rôle de garant (de la sûreté du régime) amplifié par la présence de "menaces externes" à la nation facilement identifiables, qui vont s'adjoindre à différentes tentatives de putsch interne entre 1975 et 1977⁹⁰, tous résolus à travers la cooptation des leaders rebelles dans les structures décisionnelles de l'État⁹¹. A ce propos, l'analyse de Godin est intéressante : il affirme que cette stratégie de cooptation et d'absorption de l'opposition de la part du régime de Kérékou est probablement à compter parmi les différents facteurs qui ont provoqué une médiocre efficacité dans le domaine des réformes économiques. Selon lui, cet échec est à attribuer d'une part à une certaine discontinuité dans les stratégies politiques du gouvernement, qui empêchait de poursuivre certains objectifs à long terme⁹², d'autre part à un accroissement correspondant de la quantité de malversations et d'épisodes d'appropriation des fonds d'État de la part des administrateurs, représentants d'intérêts partiels par rapport aux intérêts nationaux.

C'est en tout cas cette stratégie d'adaptation aux impulsions contestatrices (ayant comme protagonistes étudiants, syndicats et d'autres acteurs de la société du pays) et aux pressions de la bourgeoisie, qui jette les bases d'un bouleversement du bas de la structure militaire du régime entre 1979 et 1982, avec l'entrée graduelle des civils dans ses structures décisionnelles et bureaucratiques. En 1979 sont organisées les premières élections de

⁸⁷ Le déficit vers l'étranger dans le bilan des paiements du Bénin est multiplié par sept entre 1973 et 1979 en arrivant à un pourcentage de 15% du PNB (contre 3,5% de 1970). Moitié de ce déficit est constamment constitué de prêts multilatéraux reçus par l'Etat. *Ibidem*, p. 62.

⁸⁸ *Ibidem*, p. 280.

⁸⁹ B. Passot, *Le Bénin* cit., p. 262. De son côté, Godin souligne que cet épisode a effectivement contribué à un refroidissement temporaire des rapports entre le Bénin et la France, refroidissement témoigné par une réduction de 28% de l'aide économique au Bénin de la part de la France par rapport aux trois années précédentes. F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 282.

⁹⁰ *Ibidem*, p. 278.

⁹¹ *Ibidem*, p. 289.

⁹² *Ibidem*.

l'Assemblée Nationale, dont les collèges traditionnels répartis sur base géographique sont remplacés par une division en catégories représentant différentes classes sociales (à noter par exemple 25% de paysans et artisans, outre une représentation proportionnelle des catégories des ouvriers, des militaires, des fonctionnaires, etc.)⁹³. Cet événement paraît ratifier l'introduction par l'État de la lutte entre les classes sociales, une lutte qui se dispute toujours plus au sein de l'administration de l'État, qui est soumise à une situation de tension qui aboutira à partir de 1982 à une libéralisation et une démilitarisation relatives du régime⁹⁴.

2.3.2 1982-1989: Crise et fin d'un modèle

Au cours de l'année 1982, plusieurs réformes des appareils de l'État sont réalisées, entre autres, la réorganisation et rationalisation de l'ensemble des entreprises nationales, effectuées principalement à travers des fusions⁹⁵. Du point de vue de la composition du gouvernement, Kérékou remplace quelques uns des hommes "forts" de l'exécutif par des personnes relativement modérées, ce qui, associé à l'attribution de plus grands pouvoirs aux entités administratives régionales, contribue ultérieurement à la libéralisation progressive du régime. Dans la même période, les rapports de collaboration traditionnels avec la France sont renforcés, ce qui entraîne un accroissement des investissements et des aides vers le pays, un facteur désormais vital pour la survie de l'État⁹⁶. On assiste en somme à la cessation du processus de radicalisation qui avait marqué la première partie de l'histoire de la République Populaire, et sous peu le Bénin verra faillir également le projet d'une *self-reliance* basée sur ses propres capacités autonomes de croissance.

En 1983 commence la crise du prix du pétrole, qui frappe de manière particulière le Nigeria, voisin géant et principal partenaire économique du Bénin dans la région, aussi bien pour le commerce officiel⁹⁷ que dans le secteur de l'économie informelle. Il faut souligner ici que l'économie informelle, et notamment la contrebande avec le Nigeria, a toujours représenté une partie consistante de l'économie béninoise, principalement à travers

⁹³ *Ibidem*, p. 285.

⁹⁴ Une autre étape importante de ce processus consiste en la mise en liberté, en 1981, des trois pères historiques de la nation (les protagonistes de "l'étrange triumvirat"), jusqu'alors détenus en prison. Cf. B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 291).

⁹⁵ F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 261.

⁹⁶ *Ibidem*, p. 287.

⁹⁷ Au début des années 1970 le Bénin conclut des accords commerciaux préférentiels avec le Nigeria, et y exporte en particulier des produits manufacturiers (plutôt que des matières premières), un fait qui prouve la forte dépendance du secteur industriel béninois envers le commerce avec le pays voisin. Cf. E. Nwokedi, *Nigeria-Bénin Relations* op. cit., p. 41.

l'exportation ou la re-exportation de biens tels que le riz ou les textiles en échange de produits étrangers, parmi lesquels en premier lieu les dérivés du pétrole, à leur tour importés illégalement au Bénin⁹⁸. Avec la crise du pétrole, la prospérité relative du commerce informel comme légal avec le Nigeria vient à cesser, et ces conditions s'aggravent avec la fermeture des frontières nigérianes en 1984, par la suite ouvertes à nouveau en 1986. Dans cette période le rapport PNB/habitant du Bénin revient aux valeurs de 1970. A la réouverture des frontières, les commerçants béninois trouvent une population — la population nigériane — au pouvoir d'achat extrêmement réduit par rapport au passé, en partie à cause de la tenue relative du franc CFA par rapport au naira nigérian.

Ces événements contribuent à accélérer la faillite de la stratégie de *self-reliance* mise en œuvre par Kérékou au cours des années précédentes, révélant ainsi la dépendance encore lourde du pays face à des dynamiques économiques et politiques hors de son contrôle. Le fait que l'influence soit exercée en ce cas par un autre pays africain, de plus contigu, est particulièrement significatif du rôle de "périphérie de la périphérie" joué par le Bénin au cours de son histoire républicaine, un développement déjà entrevu en son temps par les théoriciens de la *self-reliance*, en particulier à l'échelle macro-régionale. Il est effectivement intéressant de noter que dès les débuts de l'élaboration théorique de ce modèle de développement, la possibilité de la naissance de nouveaux rapports centre-périphérie internes au tiers monde avait été préconisée par des auteurs tels que Thomas, qui écrivait en 1974 :

Dans la structure mondiale actuelle, les relations centre-périphérie sont telles que les pays plus forts exploitent les plus pauvres. Par conséquent, la stratégie consistant à compter sur ses propres forces au niveau régional pourrait protéger le tiers monde de la dépendance du premier et du deuxième monde (...) mais elle n'offrirait aucune protection envers le Brésil, l'Iran et l'Inde (et dans un futur proche, aussi le Nigeria)⁹⁹.

⁹⁸ Inutile de noter que ce genre d'activité a contribué en général à aggraver le sort économique de l'Etat béninois, en soustrayant une partie importante des disponibilités financières potentielles provenant de la taxation et des droits de douane sur les importations. A titre d'exemple de la dimension du phénomène, il suffit de mentionner le fait que, si en 1987 le Bénin importait officiellement 245 automobiles et 224 voitures de service, dans la même année on recensait 3400 nouvelles immatriculations. Cf. B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 296. Un autre article de forte contrebande, le cacao, était introduit illégalement du Nigeria au Bénin et représentait un des moyens privilégiés pour le blanchissement d'argent. En 1975 le Bénin comptait parmi les exportateurs de cacao les plus importants au niveau régional, malgré la production nationale risible de ce bien. Cf. E. Nwokedi, *Nigeria-Bénin Relations* op. cit. p. 43. La thèse de fond de Nwokedi dans ce texte est celle de l'existence d'une co-présence funeste des niveaux formel et informel aussi bien au sein des relations politiques et diplomatiques entre les deux pays, que dans le secteur économique.

⁹⁹ C. Thomas, *Dependance and Transformation. The Economics of the Transition To Socialism*, Monthly Review Press, New York 1974, p. 361, cité in B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 225 (traduction et emphase de l'auteur).

La crise du pétrole a des conséquences catastrophiques sur l'économie béninoise, conséquences que pas même les interventions d'ouverture et de libéralisation adoptées par le régime de Kérékou pendant les premières années 1980, ni le deuxième plan quinquennal (1983-1987) ne parviennent à éviter. Le président, réélu en 1980 et en 1984, se trouve à partir de 1986 face à un effritement rapide du système économique du pays. Il est notamment confronté à la banqueroute de l'État, dont le signe le plus préoccupant est l'échec du système bancaire, porté en situation de crise par deux facteurs : d'une part la réduction des transactions économiques avec le Nigeria, d'autre part la disponibilité financière toujours en baisse de l'État même, à la fois principal actionnaire et plus grand débiteur des banques (à travers les prêts aux entreprises nationales). Le blocage des flux de capital dans le pays, le gel des comptes et la fermeture des guichets, fait sombrer les secteurs productifs dans une crise dure et éloigne la possibilité de nouveaux investissements de l'étranger. Le pourcentage du PNB provenant de l'industrie retombe alors à 5%, en effaçant les progrès timides obtenus au cours des années précédentes¹⁰⁰.

La situation ne tarde pas à se faire incandescente, et pas même l'initiative de Kérékou de nommer au début de 1987 des civils aux ministères chargés de la planification économique¹⁰¹ calme les âmes de la population. Si une première vague de protestation d'étudiants est durement réprimée au mois de mars 1987, l'année suivante, la contestation s'étend à des parties de l'armée, en provoquant des tentatives de coup d'État, en mars et juin 1988, étouffés tous deux par la garde présidentielle¹⁰².

1988 est aussi l'année où le Fond Monétaire International entre pour la première fois officiellement au Bénin¹⁰³, pour négocier avec le gouvernement le premier plan d'ajustement structurel (PAS) pour la nation, couvrant les années 1988-1992. Le projet d'autonomie économique du président voit ainsi scellée sa fin¹⁰⁴, et le Bénin s'achemine vers un sort commun à bien des États africains dans cette période, soit la libéralisation et la déréglementation des marchés.

Au mois d'août de l'année 1989, Kérékou est réélu président par l'Assemblée Nationale. Mais en décembre de la même année une grève générale à durée indéterminée (due principalement au paiement manqué des arriérés de salaire des fonctionnaires), et une pression internationale toujours croissante le poussent à céder et à proclamer officiellement le renoncement du gouvernement à l'idéologie marxiste-léniniste, et la dissolution du système de

¹⁰⁰ J. Iguè, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 192.

¹⁰¹ B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 296.

¹⁰² *Ibidem*, p. 297.

¹⁰³ Des contacts non officiels avaient déjà eu lieu en 1986, comme le rappelle J. Iguè dans *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 192.

¹⁰⁴ Le plan d'ajustement structurel prévoit que le bilan de l'Etat doit être soumis à l'approbation du FMI.

parti unique¹⁰⁵. Peu de temps après, la Constitution de 1977 sera suspendue, et la phase historique de la République Populaire du Bénin s'achève avec l'événement extraordinaire que représente la Conférence des Forces Vives de la Nation (cf. § 2.3.3).

L'instauration de la République Populaire porta naturellement une série de conséquences sur le développement du système des médias national. On assiste notamment à une accentuation du contrôle sur les moyens de communication de la part de l'État, et à une tentative de planification du secteur jamais vue auparavant, visant des objectifs de nature multiple, à moyen et long terme, tels que l'alphabétisation des masses et en général la participation de la population au projet révolutionnaire du conseil marxiste-léniniste. Mais pour une série de raisons que nous expliquerons par la suite, le gouvernement révolutionnaire de Kérékou ne se révèle malheureusement pas en position de réaliser de manière efficace et à long terme les réformes prévues pour les médias, et le panorama communicatif béninois reste encore assez pauvre et hétéro-dirigé.

2.4 1990, année de la transition à la démocratie

Les années 1990 commencent sous le signe d'un nouveau changement politique fondamental pour le Bénin. Sous la pression des syndicats et des mouvements politiques antagonistes, restés jusqu'alors relégués dans la clandestinité, Kérékou suspend en février 1990 la Constitution qui avait fondé le pays à partir de 1977. Le code du travail et le code des investissements sont également congelés¹⁰⁶. C'est le moment de se confronter aux différentes instances de la société civile du pays, confrontation qui se révélait depuis longtemps nécessaire, même au président¹⁰⁷ : il est décidé d'organiser du 19 au 28 février de la même année, une conférence nationale, la *Conférence des Forces Vives de la Nation*, à laquelle participeront 512 délégués représentant les différentes parties qui composent la société béninoise, sous la direction de monseigneur Isidore De Souza, archevêque catholique de Cotonou¹⁰⁸.

¹⁰⁵ B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 300.

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 302.

¹⁰⁷ On se base ici sur les déclarations faites par Kérékou à l'occasion du dixième anniversaire de la conférence, réunies dans l'article *Les Révélations de Kérékou* publié par le quotidien national *Le Matinal* le 29 février 2000. Il existe évidemment des interprétations du comportement de Kérékou décidément différentes de celle proposées par lui-même, telle que celle de Claude Wauthier : "en 1989, le caisses de l'Etat étant vides, [Kérékou] dut accepter l'échange que Paris lui proposait : donner lieu à des élections démocratiques [en échange d'aide financière]". Cf. Claude Wauthier, *Dures épreuves pour les démocraties africaines*, in *Le Monde Diplomatique*, septembre 1996, p. 3.

¹⁰⁸ I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 15. Dix ans plus tard, Kérékou révélera certaines coulisses de la préparation de la conférence, qui confirment sa préférence pour des stratégies d'intégration et de cooptation des parties en désaccord avec le gouvernement et le pouvoir. Le président raconte qu'en 1988, en remarquant la désaffection croissante de nombreux camarades envers le projet révolutionnaire, Kérékou confia justement à ceux qui "ne tenaient pas le pas", et surtout à des personnes non inscrites au PRPB, la préparation de la Conférence, à la place du

L'objectif officiel de la conférence, ainsi que Kérékou lui-même affirme, est de remonter la situation économique du pays¹⁰⁹.

La conférence a lieu à Cotonou pour une durée et à des dates fixées à l'avance, et elle se transforme rapidement en une véritable assemblée constituante : le 24 février 1990, après six jours de pourparlers qui voient les représentants du gouvernement de Kérékou toujours plus en difficulté, la conférence proclame sa souveraineté législative, dans un climat de très haute tension¹¹⁰. Le but de la conférence est devenu désormais de refonder les institutions du pays sous le signe de la démocratie, et le 27 février les appareils d'État de la période marxiste-léniniste sont officiellement dissous pour laisser la place à un nouveau gouvernement et à une nouvelle assemblée nationale librement élue sur des bases de multipartisme. Seule la forme de la république présidentielle est conservée, et Kérékou reste président également pendant cette phase délicate de transition du pays. Au terme de la conférence, Nicéphore Soglo, déjà ministre de l'économie entre 1963 et 1965 et neveu de Christophe Soglo, un des généraux protagonistes des coups d'État de cette même période, est élu premier ministre (cf. § 2.2).

Une nouvelle phase importante s'ouvre pour l'histoire républicaine du Bénin, marquée par la tentative de construire un système politique ouvert et démocratique, dans la perspective d'importants changements structurels dans l'organisation sociale et économique du pays. Au mois de juin 1990 une nouvelle Constitution est présentée, soumise à l'approbation de la population par référendum le 2 décembre de la même année. Elle est acceptée à une large majorité donnant ainsi naissance à la République du Bénin actuelle¹¹¹. Au mois de février 1991 ont lieu les premières élections législatives, auxquelles participent 12 formations politiques différentes, alliés de Kérékou inclus. Les élections donnent lieu à une majorité parlementaire en faveur de Soglo, qui en plus d'avoir été ministre dans les années 1960 avait également fait ses preuves en qualité d'administrateur à la Banque Mondiale, et représentait un point de repère pour le FMI. Un mois plus tard, de nouvelles élections, présidentielles cette fois, décrètent chef d'État, le même Nicéphore Soglo, après un ballottage

congrès de parti habituel. Ce geste, probablement une combinaison de réelle ouverture au changement et de stratégie d'absorption de l'opposition déjà vue par le passé, est raconté dans *Les Révélations de Kérékou* op. cit.

¹⁰⁹ Le 24 février 1990, face au développement problématique des travaux de la Conférence, le président la rappela à l'ordre par un message aux conférenciers en affirmant : "la préoccupation principale du chef de l'Etat est d'ordre économique". Cf. *Chronologie de l'ambiance à l'Hôtel PLM-Aledjo*, Le Matinal, 29 février 2000. Kérékou a déjà mentionné cette préoccupation pour l'économie dans l'intervention reportée dans l'article cité précédemment *Les Révélations de Kérékou*, en soutenant que la décision de la conférence n'avait été prise ni pour des raisons politiques, ni pour des questions de sûreté, mais au contraire, elle avait été motivée par la situation économique. Cf. Le Matinal, 29 février 2000.

¹¹⁰ *Chronologie* op. cit., Le Matinal, 29 février 2000.

¹¹¹ Nous notons que dans la dénomination de la nouvelle république l'adjectif "populaire" tombe, mais reste la référence au Bénin, d'origine révolutionnaire.

avec Mathieu Kérékou où le nouveau venu obtient 67,73% des votes¹¹². En peu de temps Soglo nomme premier ministre son allié Adrien Houngbédji (président du Parti du Renouveau Démocratique), qui gouvernera jusqu'à la fin de la législature¹¹³.

Le déroulement relativement pacifique¹¹⁴ de la Conférence des Forces Vives de la Nation, avec l'acceptation de ses résultats de la part du régime Kérékou, ont fait que le Bénin a gagné une réputation mondiale de "modèle de transition pacifique à la démocratie". Cette réputation s'est ajoutée à sa renommée passée de "Quartier Latin d'Afrique", due à la haute scolarisation de certaines tranches de la population (phénomène qui a permis à de nombreux citoyens béninois d'assumer des charges importantes dans le secteur administratif en différents pays africains et même en France). Dans les années qui suivent le Bénin gagne également la renommée de "meilleur élève du FMI", grâce à la diligente actualisation des plans d'ajustement structurel de la part du gouvernement de Soglo pendant les premières années 1990.

Cette période coïncide avec une libéralisation progressive du système médiatique national : l'adoption d'un modèle politique inspiré des démocraties occidentales et le choix du libre marché comportent en général l'instauration parallèle d'un régime de communication pluraliste, et en peu de temps, le gouvernement béninois se conforme également à cette exigence : il rédige des lois et mesures aptes à libéraliser le secteur audiovisuel et à favoriser le développement d'une presse libre et indépendante. C'est dans ce contexte qu'est introduit au Bénin le réseau internet qui vit un développement lent et difficile, en partie causé par la relative faiblesse du système médiatique national en général¹¹⁵. Par notre recherche, nous nous proposons de retracer et examiner les racines de cette faiblesse, et d'en mesurer la portée afin de contribuer à mettre au clair le contexte spécifique où les plus récentes technologies de la communication ont été introduites et diffusées au Bénin au cours de ces dernières années.

Dans le paragraphe qui suit nous définirons plus spécifiquement les intentions de notre recherche.

¹¹² B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 303.

¹¹³ Soit quatre ans.

¹¹⁴ Pacifique surtout si comparé avec les modalités de transition d'un régime à l'autre expérimentées au Bénin par le passé, marquées par des bouleversements violents et des agressions armées. Cf. § 2.2.

¹¹⁵ Nous rappelons que les moyens télématiques sont en réalité des *applications* d'autres moyens, tels que la téléphonie, l'informatique et la radiophonie.

2.5 Précision de la perspective de recherche

La cadre historique qu'on vient de brosser permet d'affirmer que l'histoire républicaine du Bénin a été marquée par trois phases distinctes, que nous pourrions définir comme *la période de l'instabilité politique* (1958-1972), *la période de la République Populaire* (1972-1989) et, à partir de 1990, *la période de la libéralisation politique et économique* (que nous avons seulement effleurée, n'étant pas au centre de notre analyse). Entre ces phases, deux périodes de transition peuvent être identifiés : la *première transition* (de la prise de pouvoir violente de la part de Kérékou en 1972 à la proclamation de la République Populaire en 1975) et la *deuxième transition* (de 1988, lorsque le FMI entre au Bénin, à l'approbation de la Constitution libérale en décembre 1990).

Cette subdivision chronologique peut être illustrée par le schéma suivant (Figure 2).

Figure 2 — Schéma chronologique de l'histoire républicaine du Bénin

1958 indépendance par rapport à la France	1972 Kérékou au pouvoir	1975 proclamation de la République Populaire	1988 entrée du FMI	1990 Constitution libérale	→
République du Dahomey	<i>1^{ère} transition</i>	République Populaire du Bénin	<i>2^{ème} transition</i>	République du Bénin	
putsch instabilité		marxisme-léninisme nationalisation des entreprises		libéralisation économique et politique	

Nous allons identifier ci-dessous, au sein de ce schéma, la période de plus grand intérêt pour notre recherche, en faisant une distinction entre une première *phase d'expansion* de l'État et la phase suivante et contraire de sa *contraction*, qui commence vers la fin des années 1980 et se consolide à partir de 1990.

2.5.1 Expansion et contraction de l'État

Sur la base de l'analyse historique qui précède nous pensons pouvoir affirmer que les premières trente années de l'histoire du Bénin ont été marquées par une progressive *expansion de l'État*, qui, de l'entité embryonnaire de la période immédiatement successive à l'indépendance, se transforme avec le temps en acteur principal de la vie sociale et économique du pays, en précisant son rôle par rapport au sort de la nation. En ce sens, ces trente premières années d'histoire se distinguent de manière fondamentale de la période qui suit, caractérisée par une *contraction de l'État* et par la réduction de son espace d'intervention, commencée avec la libéralisation de l'économie et de la politique entreprise à partir de 1990.

Les premières années de l'histoire du Bénin sont marquées par la recherche, de la part des principaux acteurs institutionnels, d'un *modus vivendi* qui mette en accord les différentes entités économiques, politiques et ethniques qui forment

la société béninoise¹¹⁶, en permettant la construction d'un État national représentatif et unitaire. Une négociation difficile, qui passe à travers la longue série de coups d'État des années 1960 et déplace progressivement le modèle démocratique constitutionnel béninois d'inspiration française adopté en 1959¹¹⁷, vers des prototypes de Constitution de moins en moins libertaires et de plus en plus spécifiques à la situation sociale existant au Bénin : on pense par exemple à l'instauration en 1970 de "l'étrange triumvirat", qui représentait de manière assez claire la tripartition sociale, politique et économique du pays. Outre ce qu'on peut appeler la "dahomeisation" progressive de l'instrument constitutionnel, l'État béninois s'approprie au cours de cette période d'autres importantes institutions de souveraineté qui en élargissent l'espace d'action : tout d'abord, la planification économique qui, comme nous l'avons vu, n'est cependant pas exploitée de la meilleure façon par les gouvernements du Dahomey ; ensuite une armée nationale forte, terrain constant de lutte politique et qui atteint le rôle de co-protagoniste des principaux bouleversements institutionnels de ces années. Enfin, c'est à cette époque que l'État inaugure une série serrée de rapports diplomatiques avec l'étranger qui lui permettront ensuite d'obtenir des aides financières et techniques de la part de gouvernements amis, tels que la France et l'Allemagne de l'Ouest. De cette façon l'administration béninoise conquiert, en un certain sens, un espace d'action internationale, qu'elle utilise pour s'assurer la possibilité de puiser, pour gérer la chose publique, à des ressources d'origine externe au pays : c'est en somme le commencement de ce qu'on appelle, selon l'expression fort heureuse de l'érudit béninois Kougniazoude, la *politique de la main constamment tendue* qui caractérise tous les rapports internationaux du Bénin¹¹⁸ des origines. Cette stratégie a pour conséquence d'habiliter l'État à la mise en chantier de plans de développement économiques qui dépassent largement les possibilités réelles, financières et techniques, du pays, en le portant au moins au niveau potentiel dans la position de pouvoir exercer une influence toujours plus grande sur le processus de développement de la nation. C'est aussi la période, nous le verrons, où l'État béninois s'approprie progressivement les structures de communication nationales et adopte des mesures visant un contrôle toujours plus étendu des moyens d'information (cf. § 3.2).

Ce processus d'expansion de l'État est fortement accéléré par l'instauration de la République Populaire. L'adoption officielle de l'idéologie marxiste-léniniste de la part du conseil révolutionnaire de Kérékou marque de fait, la fin des tentatives répétées - et souvent désastreuses - des gouvernements précédents d'adapter la Constitution et les institutions à la réalité sociale du pays, et proclamant de vive voix la nouveauté d'une loi étrangère à la tradition politique et culturelle du Bénin, et plaçant l'État — comme représentant du peuple — au centre de toutes les activités. Le régime socialiste de Kérékou

¹¹⁶ Cf. § 2.1.2.

¹¹⁷ Cf. § 2.2.

¹¹⁸ C.C. Kougniazoude, *La politique de coopération technique au Bénin* op. cit., p. 172.

inaugure ainsi une stratégie de pénétration et de contrôle presque total du système social et économique national, dans la perspective d'une planification rigide du développement du pays et de son peuple. Dans cette période, nous l'avons vu, l'appareil d'État s'élargit ultérieurement et consolide ses institutions, en se configurant comme acteur principal de la vie du pays. Evidemment cela vaut également pour le secteur des moyens de communication qui, comme on verra par la suite, sont soumis au cours de cette période à un contrôle encore plus étendu que par le passé. Ils deviennent une partie intégrante de la stratégie révolutionnaire de Kérékou, en qualité d'instruments aptes à faciliter la transition du pays vers le socialisme (notamment en ce qui concerne l'assistance au processus de développement rural et le maintien de la cohésion nationale)¹¹⁹.

La République Populaire est le moment d'expansion maximale de l'État béninois au cours de son histoire : dès la fin des années 1980 commence un processus opposé de contraction de l'appareil administratif, qui voit les autorités de l'État se retirer progressivement de quelques secteurs de la vie du pays¹²⁰ pour donner place à des acteurs appartenant au privé et/ou d'origine étrangère (en premier lieu les institutions de la coopération internationale). Cette tendance se renforce avec la chute, en 1990, du régime marxiste-léniniste et avec l'affirmation d'un nouveau régime démocratique et pluraliste, consécutive à la Conférence des Forces Vives de la Nation. Ces effets sont suivis par la libéralisation progressive du système politique et économique du pays, accompagnée d'importantes coupures de la dépense sociale et d'une réduction du rôle de l'État dans les activités économiques nationales. Dans le secteur des médias, on assiste à une réduction graduelle du contrôle politique sur l'information (considéré comme obstacle au déploiement du pluralisme d'opinions nécessaire à la construction d'un système politique démocratique), et à la libéralisation du marché audiovisuel. Outre une plus grande liberté d'expression, cette libéralisation doit permettre l'amélioration des infrastructures de télécommunication, un facteur considéré déterminant pour le développement du pays de la part de ceux qui deviennent, avec le temps, ses "tuteurs" principaux, c'est-à-dire les institutions de l'ONU et de Bretton Woods.

Nous pensons pouvoir maintenant mettre à jour le schéma chronologique reporté plus haut en le rendant plus complexe et plus adéquat à nos objectifs (Figure 3).

¹¹⁹ Cf. § 3.3.

¹²⁰ Qu'on pense par exemple à l'entrée au Bénin du FMI, en 1988, destiné à conditionner les activités de planification économique du pays. Cf. § 2.3.2.

par l'affirmation progressive d'importantes intentions *normatives* de la part des autorités nationales, davantage que par la suite, lors de la contraction de l'appareil d'État. Ces intentions normatives se spécifient avec le temps en ce qui concerne le secteur des médias et, parallèlement à ce qui se passe dans d'autres secteurs, elles arrivent aux plus hauts niveaux de leur diffusion et influence sous la République Populaire, comme on le verra dans le chapitre suivant. Il est particulièrement intéressant d'analyser les raisons historiques qui font que le Bénin tend à cette époque à affirmer une dynamique de développement des médias opposée à celle souhaitée par les autorités. Dans une période marquée par une forte normativité de l'action de l'Etat, les médias béninois suivent un modèle de développement fondamentalement exogène, où les facteurs externes au contrôle des autorités nationales déterminent largement les conditions d'introduction et de diffusion des différents moyens de communication dans le pays.

Nous pensons qu'une analyse de ce type est susceptible de mettre en lumière certaines particularités fondamentales du système des médias béninois, destinées, à notre avis, à en caractériser le développement dans les années à venir. Même dans la période de plus grande normativité de l'État, le Bénin n'arrive pas à contrôler et à planifier avec succès le développement de son système médiatique. Cela laisse deviner l'existence de grandes difficultés en la matière, certainement liée à la difficulté plus générale de planifier un système complexe tel que le système médiatique¹²¹, mais aussi à une série de conditions historiques spécifiques à la situation béninoise, partagées d'ailleurs (au moins en partie) par d'autres pays en voie de développement¹²². L'objectif de ce travail est de décrire ces conditions, afin de contribuer à une meilleure compréhension générale des problèmes et des défis auxquels le système des médias béninois s'est trouvé confronté, et qu'à notre avis il affronte encore aujourd'hui et probablement à l'avenir.

Dans le prochain chapitre nous allons décrire les aspects principaux du développement du système des médias béninois au cours des trente premières années d'indépendance du pays.

¹²¹ A propos de la planification des systèmes médiatiques, Ulrich Saxer (mass-médiologue helvétique qui s'est également occupé par le passé des moyens de communication dans le Bénin révolutionnaire) affirme qu' "il s'agit de systèmes extrêmement complexes et donc aussi d'un cas ardu de planification et, éventuellement, de contrôle du système. Les perspectives de succès au niveau national ou même international des tentatives de réglementation politique-médiatique sont incertaines, à reconnaître facilement déjà du point de vue de la théorie des systèmes". U. Saxer, *Mass media e società*, Armando Daddò, Locarno 2000, p. 149 (traduction de l'auteur). Ces remarques de type systémique, nous le verrons, ne justifient qu'en partie les difficultés rencontrées par le Bénin dans la planification et dans la gestion de son système médiatique.

¹²² Avec ce travail nous voulons offrir aussi un premier pilier pour une étude comparative en ce sens, qui analyse les conditions historiques du développement des médias dans différents pays africains et les compare entre elles, à la recherche de traits communs et/ou de divergences significatives, surtout en ce qui concerne les politiques des médias nationaux et leurs effets sur le système médiatique.

3. Le développement des médias

Dans ce chapitre, nous tracerons les caractéristiques principales du développement du système des médias béninois au cours de la phase d'expansion de l'État républicain, allant, nous l'avons vu, de 1960 à 1990.

On analysera en particulier, d'une part les politiques des médias et de la communication formulées et mises en œuvre par l'État pendant les trente premières années de son histoire, d'autre part le développement technique des infrastructures communicatives et les critères qui l'ont orienté. On portera une attention particulière au type d'acteurs impliqués ainsi qu'à leurs programmes et intentions de base.

Afin de mieux situer la question, il sera toutefois nécessaire d'évaluer également l'héritage laissé en matière de communication par le régime colonial à l'État béninois récemment constitué ; nous ouvrons donc ce chapitre avec un bref aperçu sur l'histoire des médias dans la période précédant l'indépendance.

La description de l'histoire du système des médias béninois faite dans ce chapitre ne prétend naturellement pas à l'exhaustivité, qui ne pourrait être obtenue que par des études plus articulées et complexes que celle que nous avons voulu entreprendre¹²³. Sa valeur est plutôt de mettre en lumière certaines dynamiques d'introduction et de diffusion des technologies de communication dans le pays, pour en évaluer ensuite les caractéristiques fondamentales.

3.1 L'héritage des colonies

3.1.1 Les premiers réseaux

Télécommunication

¹²³ Une recherche a été réalisée dans cette direction entre 1982 et 1983 par les auteurs helvétiques U. Saxer et R. Grossenbacher qui, en concentrant leurs efforts sur l'emploi des médias dans les stratégies de développement de la République Populaire, ont collecté une quantité importante de données concernant le système des médias béninois, presque dans sa totalité (manquent en effet des informations concernant les moyens de communication "personnelle" tels que le téléphone ou le télex, ce qui révèle l'adoption de la part des auteurs d'une conception du système des médias et de la communication limitée au moyens dits "de masse"). Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication au service du développement dans la République Populaire du Bénin*, Institut Universitaire de la Science de la Communication, Zurich 1984. Dans ce chapitre, une grande partie des données que nous utiliserons pour illustrer le développement des médias dans la République Populaire sont extraites de la recherche de ces deux auteurs.

Le premier service public¹²⁴ de télécommunication du Dahomey est inauguré par l'administration française le 1^{er} juillet 1890, avec l'ouverture des Offices PTT (Postes Téléphones et Télégrammes) de Porto Novo et de Cotonou¹²⁵. L'introduction des services télégraphiques au Dahomey semble être une priorité pour les Français, l'assujettissement total des territoires du Sud ayant déjà eu lieu deux ans auparavant et quatre ans avant la naissance officielle de la Colonie du Dahomey et Dépendances (cf. § 2.1.2). Les autorités de l'Hexagone paraissent d'ailleurs bien connaître le potentiel stratégique du télégraphe, l'ayant expérimenté avec succès pour la communication entre les troupes pendant l'occupation et la colonisation de l'Algérie¹²⁶. Avec l'ouverture des premiers Offices PTT, les deux villes côtières béninoises principales entrèrent dans le réseau télégraphique que les Français avaient commencé à poser à partir de 1880 pour relier les différents chefs-lieux qu'ils contrôlaient le long de la côte occidentale africaine¹²⁷. En même temps que les liaisons internationales, on développe les premières infrastructures internes au pays : en 1896 le réseau télégraphique atteint les 200 kilomètres, et plus de 1500 en 1910.

Les premiers services téléphoniques datent de la même période, et ils se basent sur la technique de la transmission par radio : en 1900 la radio-téléphonie est disponible dans les Offices de Poste de Porto Novo, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Grand Popo, toutes, villes du Sud¹²⁸. En peu de temps est également développée la téléphonie par fil : en 1905 le réseau local de Porto Novo compte trois kilomètres de fil double reliant les six cabines téléphoniques publiques de la ville, tandis qu'au 1^{er} avril 1908 est inaugurée la première liaison téléphonique par fil entre Porto Novo et Cotonou¹²⁹.

L'avènement des premières lignes télégraphiques et téléphoniques voit également l'introduction au Dahomey du principe du *monopole d'État* sur les télécommunications, sur la base d'une orientation mûrie par les autorités françaises dès la période révolutionnaire en ce qui concerne le territoire

¹²⁴ Dans la période antérieure à la conquête française la poste était l'apanage des seules familles royales de Abomey, Porto Novo et Nikki. Cf. G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et des Télécommunications en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise en sciences juridiques, UNB/FASJEP 1980, p. 2. Le même type de restriction a marqué le développement du système des postes au Moyen Âge et pendant la Renaissance en Europe, ainsi que le montre A. Mattelart dans *La Communication Monde* (op. cit.). Une autre étude remarque qu'au Dahomey, on inaugure le 17 novembre 1833 un service de "poste interne" guère mieux spécifié, cf. E. Epaminondas et Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT en République Populaire du Bénin*, Mémoire de fin d'études, UNB/CPU, Calavi 1979, p. 1.

¹²⁵ Donaldine M.P.S. Gbaguidi, Etude prospective du Service d'Information et de Documentation (SID) de l'Office des Postes et des Télécommunications du Bénin, Mémoire de fin d'études du 1^{er} cycle, UNB-ENAm CEFOCI, Calavi 1998, p. 10.

¹²⁶ A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

¹²⁷ *Ibidem*.

¹²⁸ Données collectées au cours d'un entretien avec un responsable de la Section Documentation de l'OPT (Office des Postes et Télécommunications). Cf. Appendice 1.

¹²⁹ E. Epaminondas, Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT* cit, p. 2.

métropolitain¹³⁰. Le monopole d'État du télégraphe pratiqué en France (établi par une loi du 27 décembre 1851)¹³¹ est appliqué en temps utile aux territoires des colonies, et la même stratégie est mise en œuvre pour les services téléphoniques, régulés en territoire français par une loi du 24 juillet 1891¹³². Dans les années à venir, nous le verrons, l'orientation monopolistique française influencera également d'autres secteurs des médias au Bénin, et en déterminera certains développements même après la décolonisation.

Transports

Parallèlement au développement des réseaux de télécommunication, dans le secteur des transports, les premiers réseaux modernes sont eux aussi construits et inaugurés par l'administration coloniale. Dans cette même période, en effet, la nécessité de relier à la mer les colonies françaises de l'arrière-pays sahélien donne lieu, en 1900, à la pose des premiers rails ferroviaires¹³³. La liaison directe entre Cotonou et Niamey (capitale du Niger, au Nord du Bénin) est achevée en 1935 et se base sur l'emploi du chemin de fer pour le parcours de Cotonou à Parakou (chef-lieu principal du Nord du pays) et d'une route carrossable entre Parakou et Niamey¹³⁴. Cotonou, depuis longtemps capitale économique du Bénin, dispose elle aussi, à partir de 1928, d'un port commercial exclusivement destiné aux marchandises¹³⁵. Dans cette même ville est ensuite construit et ouvert au trafic, entre 1933 et 1935, le premier aéroport avec piste en briques, et sont inaugurées quelques liaisons internationales : la première ville concernée est toujours Niamey, tandis qu'après la deuxième guerre mondiale, on établit des liaisons régulières avec Abidjan (Côte d'Ivoire), Dakar (Sénégal) et d'autres centres de l'Afrique occidentale. Vingt ans après, le transport aérien se développera à un rythme très élevé : dans les cinq années entre 1953 et 1958, par exemple, le volume des passagers subit un accroissement de 150%, et le volume des marchandises augmente de 500%¹³⁶.

¹³⁰ Le 30 juillet 1793, à la suite des premières expérimentations du télégraphe optique entre Paris et Lille, le gouvernement français édicte la première loi en la matière, en décrétant le monopole de la part de l'État sur la transmission de signaux de n'importe quel type. Cf. P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique*, L'Harmattan, Paris 1996, p. 35. La raison de cette orientation prise dès les origines est à trouver d'après Mattelart dans l'intention de la part des autorités d'utiliser le télégraphe presque exclusivement à des fins de guerre. A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

¹³¹ P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique* op. cit., p. 35.

¹³² G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et Télécommunications en R.P.B.* op. cit., p. 15.

¹³³ R. Cornevin, *La République Populaire du Bénin*, Maisonneuve et Larose, Paris 1891, p. 474.

¹³⁴ Après l'indépendance, la gestion du parcours Cotonou-Niamey est assumée par la OCBN, une société mixte créée par le gouvernements béninois et nigérien et actuellement encore en fonction. *Ibidem*, p. 475.

¹³⁵ M. Degka Aouagow, *Le rôle de la communication dans le développement du Port Autonome de Cotonou (PAC)*, Mémoire de fin d'études du 1^{er} cycle, UNB/ENA, Abomey-Calavi 1999, p. 4.

¹³⁶ *Ibidem*, p. 479.

Bien que les moyens de transport n'entrent pas directement dans le sujet d'étude que nous nous sommes donné (les médias), il nous semble important de donner ici un bref aperçu de leurs premiers développements, puisque dans cette phase historique particulière, le transport de marchandises et d'êtres humains est, avec les télécommunications, l'un des principal vecteur d'une première intensification de l'intégration du Bénin dans la nouvelle économie mondiale née de la révolution industrielle du XIX^e siècle. Comme nous avons remarqué plus haut¹³⁷, les premières industries sont en effet installées pendant la domination coloniale française, et d'un point de vue économique, le pays s'oriente (ou pour mieux dire, *est orienté*) toujours davantage vers l'exportation de biens et de personnes (il est intéressant de rappeler que cette période est aussi celle du Dahomey "Quartier Latin d'Afrique", cf. § 2.1.2). L'expérience coloniale béninoise représente un premier pas vers l'intégration au processus de globalisation capitaliste de l'économie mis en œuvre par la révolution industrielle, processus auquel la pose des premiers réseaux de communication modernes a contribué de manière essentielle¹³⁸.

3.1.2 Médias de masse

Le développement de la presse

Comme en d'autres pays francophones de l'Afrique Occidentale, au Dahomey la presse ne trouve diffusion qu'à la fin du XIX^e siècle, en retard de quelques décennies par rapport aux pays voisins de langue anglaise tels que le Ghana et le Nigeria¹³⁹. Là encore, l'initiative est l'apanage de l'administration française qui, le 1^{er} janvier 1890, publie le premier numéro du *Journal Officiel des Etablissements et des Protectorats Français du Golfe du Bénin*, voulu par le gouverneur Ballot et réalisé avec la collaboration des typographes Vallez et Crescent, également d'origine française¹⁴⁰.

¹³⁷ Cf. § 2.1.2.

¹³⁸ Sur l'importance des transports pour le développement de la nouvelle économie industrielle capitaliste, et sur les conséquences économiques de l'entrée dans le nouveau système économique (il est inévitable de remarquer que dans le cas de nombreux pays du Sud cela a coïncidé avec l'expérience de la domination coloniale), cf. P.-N. Giraud, *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996, respectivement pp. 114-115 et pp. 129-137.

¹³⁹ Les raisons de cet écart temporel dans la diffusion de la presse entre pays anglophones et francophones sont bien illustrées par A.-J. Tudesq dans *Les médias en Afrique*, Ellipses, Paris 1999, pp. 3-4. Selon l'auteur, cette différence découle d'une part du rôle particulier des missionnaires protestants dans les pays à domination anglaise et d'autre part de l'influence afro-américaine dans des nations telles que le Libéria et le Sierra Leone, politiquement liées aux États Unis.

¹⁴⁰ Intéressant de remarquer que Ballot est arrivé au Dahomey le 30 novembre 1889, donc un mois à peine avant la publication du *Journal*, ce qui laisse penser que l'introduction de la presse était probablement parmi les priorités du programme de gestion des protectorats du nouveau gouverneur. Cf. R.E. Bewa, *Liberté de la presse en Afrique. Cas du Bénin et du Togo*, Mémoire de maîtrise ès-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1982, p. 100.

Pendant toute la période coloniale la publication de périodiques au Dahomey est généralement réglée, comme dans les autres colonies de l'Hexagone, par la loi française sur la liberté de la presse promulguée par le gouvernement parisien le 29 juillet 1881. Cette loi (particulièrement libérale)¹⁴¹ soumet la publication de tout périodique à une simple notification auprès du tribunal d'État local (avec dépôt, avant la distribution, d'un certain nombre d'exemplaires du journal signés par le directeur) : aucune autorisation préliminaire de la part des autorités n'est donc nécessaire. En même temps, cette loi défère tous les crimes pouvant concerner les activités d'information, à des tribunaux à statut particulier par rapport aux tribunaux ordinaires, en assurant ainsi aux opérateurs de la presse un régime judiciaire spécifique alternatif par rapport aux délits communs¹⁴².

Il y a toutefois une autre condition principale pour publier un périodique : l'indication au tribunal d'un directeur responsable, personne qui doit nécessairement être de nationalité française. Cette obligation de nationalité n'a évidemment pas servi le développement, dans les colonies, d'une presse locale : malgré cela, dans les premières années du XX^e siècle sont publiés au Dahomey - pendant de courtes périodes - différents journaux d'opposition au régime français, dont le premier (*L'Echo du Dahomey*) paraît en 1905 avec l'appui des mêmes typographes qui avaient imprimé par le passé le *Journal administratif*¹⁴³. L'expérience ne dure que quelques mois, principalement à cause du retour en Europe des deux typographes français, et les tentatives successives de publier journaux et pamphlets anti-français ne s'accomplissent que dans l'incertitude et la clandestinité. Jusqu'à la première guerre mondiale, les seuls périodiques officiellement diffusés au Dahomey sont les journaux coloniaux de langue française réalisés en territoire métropolitain, comme les *Annales Coloniales* et *France d'Outre-Mer*¹⁴⁴.

La fin de la première guerre mondiale marque un moment de plus grande effervescence pour la presse en Afrique occidentale, dû selon certains au contact des soldats africains, envoyés en Europe combattre pour les puissances coloniales, avec des idées nouvelles et une presse plus libre que la presse africaine¹⁴⁵. En ce qui concerne le Dahomey, dans l'immédiat après-guerre, l'expatrié d'origine béninoise Louis Hunkakrin commence à publier à Paris *Le Messenger Dahoméen*, nouveau bulletin ouvertement anti-colonial, tandis qu'en 1920 paraît *Le Guide du Dahomey*, autre journal d'opposition¹⁴⁶.

¹⁴¹ Pour une analyse du contexte particulier de la politique interne française où naît la loi, et de façon spécifique concernant l'influence de ce contexte sur le caractère libéral de cette norme, cf. J.-N. Jeanneney, *Storia dei media*, ed. Riuniti, Roma 1996, pp. 100-102.

¹⁴² P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique* op. cit. pp. 189-190.

¹⁴³ R.E. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 100.

¹⁴⁴ Ibidem.

¹⁴⁵ Cf. A.-J. Tudesq dans *Les médias en Afrique* op. cit., p. 4.

¹⁴⁶ R.E. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 101.

Peu de temps après la situation change considérablement, car le gouvernement français étend à tous les territoires de l'AOF une version de la loi de 1881 modifiée par des décrets particuliers¹⁴⁷ en faveur des citoyens d'outremer, dont le premier décret abolit l'obligation de nationalité française pour le directeur responsable¹⁴⁸.

Au Dahomey cette mesure donne rapidement ses effets, et au cours des années 1930 sont publiés différents journaux confessionnels, syndicaux et politiques : ces derniers fréquemment voués à l'opposition anti-colonialiste, à tel point que l'administration française se voit obligée, le 10 avril 1935, de promulguer un décret visant à limiter les attaques contre l'AOF parus dans la presse locale¹⁴⁹. Le décret, ressemblant plus à une exhortation qu'à une contrainte, ne change pas beaucoup la situation, et la presse béninoise continue à se développer, de propriété française aussi bien que locale¹⁵⁰.

En rapport avec les objectifs de notre recherche, nous nous limiterons ici à prendre note de la naissance dans cette même période du quotidien d'orientation francophile *France-Dahomey* (destiné à devenir par la suite le quotidien du gouvernement du Dahomey indépendant)¹⁵¹ et du périodique catholique *La Croix*, seule publication destinée à survivre à tous les changements d'ordre politique et économique survenus dans le pays entre les années 1960 et 1990 en conservant plus ou moins intactes ses structures¹⁵².

Parmi les héritages de la période coloniale qui marqueront le développement de l'information au Dahomey indépendant puis au Bénin révolutionnaire, figurent de plus *les principes fondateurs de la loi française sur la liberté de la presse de 1881*, destinée, nous le verrons, à servir de modèle pour les nouvelles lois en matière de liberté éditoriale promulguées par l'État indépendant béninois.

L'introduction de la radiophonie

L'introduction de la radio dans l'Afrique sub-saharienne suit le même écart géographique et temporel remarqué à propos de la presse, avec une diffusion

¹⁴⁷ Cf. R. Biaou, *Les moyens de communication et la politique d'information en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1979, p. 108.

¹⁴⁸ R.E. BEWA, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 101.

¹⁴⁹ *Ibidem*, p. 103.

¹⁵⁰ *Ibidem*, p. 106.

¹⁵¹ *Ibidem*, p. 107.

¹⁵² Cf. U. Saxer, R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 35. Les auteurs témoignent entre autre d'un tirage du bimensuel catholique béninois contenu entre les cinq mille et les neuf mille exemplaires pour l'année 1982, c'est-à-dire dans une phase avancée de la République Populaire, période peut-être la plus difficile pour les différentes confessions du pays et pour la liberté de presse en général (cf. § 3.3.4).

systématique d'abord dans les pays de l'aire anglophone et ensuite dans les colonies sous domination française.

Si dans les années 1930 (déjà en retard d'une décennie sur la BBC anglaise) les Français acheminent leurs premières stations radiophoniques à Madagascar, au Congo et au Sénégal¹⁵³, il faudra attendre le deuxième après-guerre pour voir le gouvernement métropolitain inaugurer une politique active de diffusion de la radiophonie dans les pays d'Outre-mer.

Au mois de février 1950, Paris crée une commission interministérielle pour analyser la question¹⁵⁴ et cinq ans plus tard, à la suite des recommandations de la commission¹⁵⁵, le gouvernement français crée, par le décret du 20 janvier 1955, la *Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-Mer* (SORAFOM). Cet organisme est spécifiquement dédié à l'introduction et à la diffusion de la radiophonie francophone dans les territoires de l'outremer français. La SORAFOM entre officiellement en fonction le 18 janvier 1956, déjà tard dans l'époque coloniale.

L'introduction de la radio au Dahomey a lieu dans ce climat politique. Accueillie au début dans un petit local au sein du siège central des PTT, la station *Radio Cotonou* entreprend ses émissions le 7 mars 1953, deux ans avant la création de la SORAFOM. L'organisme français s'occupera par la suite du développement des structures de la station par la réalisation en 1957 de la *Maison de la Radio*, un ensemble de studios et bureaux aptes à contenir un personnel de 40 unités¹⁵⁶.

Dans le secteur de la production et de la distribution radiophonique la politique de gestion adoptée au début par les Français sur le territoire métropolitain a été de type "mixte": à la suite des premières expériences de transmission européennes, le gouvernement modifie en 1923 la loi de 1851 sur le monopole de la télégraphie¹⁵⁷, et élargit son application à l'émission de "signaux radio-électriques de n'importe quelle nature", donc également à la radiophonie¹⁵⁸. Un an après, la France relâche toutefois temporairement ce monopole en concédant la licence de transmission à quelques sociétés privées afin de favoriser l'économie nationale ; puis elle bloque définitivement la concession de nouvelles licences à partir de 1926¹⁵⁹.

¹⁵³ A.J. Tudeq, *Les médias en Afrique* op. cit., p. 5.

¹⁵⁴ C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB*, Mémoire es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1980, p. 7.

¹⁵⁵ Et suite à la mission en Afrique, en 1954, du musicien et expert de radiophonie Pierre Schaeffer. Cf. A.-J. Tudesq, *Les médias en Afrique*, p. 6.

¹⁵⁶ D.L. Adebaye, *Quel type de radiodiffusion voulons-nous en République Populaire du Bénin ?*, Mémoire de fin de stage AR3 80, INA, BRY-SUR-mARNE 1982, P. 14.

¹⁵⁷ Cf. § 3.1.1.

¹⁵⁸ P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 35.

¹⁵⁹ J.-N. Jeanneney, *Storia dei media* op. cit., pp. 136-137.

L'extension de la norme de 1923 aux territoires des colonies date du 10 mars 1930¹⁶⁰, et ne prévoit pas ce régime temporaire de concession aux entreprises privées. Ainsi, la loi décrète de fait (et avec une large anticipation par rapport à l'installation des premières stations francophones africaines)¹⁶¹ le *monopole d'État* comme condition générale pour le développement de la radiophonie dans les pays d'outremer.

Radio Cotonou naît donc comme radio d'État, en diffusant à ses débuts soixante-cinq minutes par jour de programmes de production française, principalement destinés aux citoyens métropolitains résidant à Cotonou et aux alentours¹⁶². Avec l'avènement de la SORAFOM, le *target*¹⁶³ de l'émetteur est étendu à toute la population du Dahomey, dans la tentative déclarée de transmettre les principes de la civilisation française à la société béninoise. C'est ainsi qu'en 1958, cinq ans après l'inauguration de *Radio Cotonou*, le directeur de la station Jean Rafaelli déclare qu'il n'est plus possible de transmettre exclusivement pour les citoyens métropolitains, et qu'il faudrait communiquer vers le "vaste arrière-pays", soit le "Dahomey longtemps isolé", oublié par la civilisation¹⁶⁴.

Faire parvenir à l'arrière-pays la langue française et avec elle, la civilisation qu'elle implique, est, d'après Rafaelli, la raison d'être de la nouvelle radio béninoise¹⁶⁵ et, nous ajoutons, de toute l'oeuvre de la SORAFOM. Cette ambition entre dans le cadre d'un projet plus ample de diffusion de la culture et de la civilisation francophone que la France poursuivra tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle dans les zones sous son influence politique et culturelle : elle utilisera notamment la radiophonie d'État, puis des organismes spécifiquement voués à la coopération technique et culturelle (nous le verrons par la suite).

En conclusion de cette brève analyse des premiers développements du système médiatique béninois, il est intéressant de remarquer que les acquisitions principales du Bénin en matière de médias de masse pendant la domination française, consistent d'une part en la naissance et le développement graduel d'une presse nationale relativement libre et gérée en régime privé, et d'autre part en l'affirmation du principe opposé du monopole d'État en ce qui concerne les autres moyens de communication tels que les réseaux téléphoniques, télégraphiques et la radiophonie. Dans les deux cas, cela a eu lieu à travers

¹⁶⁰ P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 35.

¹⁶¹ Nous rappelons que la première radio francophone d'Afrique a été Radio Madagascar, ouverte en 1931. Cf. A.-J. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., p. 5.

¹⁶² D.L. Adebaiye, *Quel type de radiodiffusion voulons-nous* op. cit., p. 14.

¹⁶³ Le terme *target* (anglais pour "cible") définit dans le champ des médias "l'objectif, le public qu'on veut atteindre" à travers un canal donné de communication. Cf. *Dizionario dei mass media*, aux soins de Luigi Allori, Mondadori, Milan 1992.

¹⁶⁴ Cf. C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., p. 8.

¹⁶⁵ *Ibidem*.

l'extension à la colonie du Dahomey de lois et principes constitutifs de l'État français : une opération qui a comporté le *transfert* et l'*intégration* dans le système béninois de communication naissant de certaines *orientations générales en matière de politique des communications* adoptés par le gouvernement de l'Hexagone dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Au cours de ces années le système des médias subit donc une première — et sous certains aspects fondamentale — *empreinte exogène*, née du régime colonial. La mesure du poids de cette empreinte se fera plus claire en poursuivant l'analyse historique que nous nous sommes fixés et qui vise à évaluer quelles ont été, historiquement et dans leur ensemble, les différentes impulsions endogènes et les facteurs exogènes qui ont influé sur le développement du système médiatique béninois à partir de l'indépendance, héritage colonial inclus.

3.2 Les médias après l'indépendance

3.2.1 La politique des médias de la République du Dahomey

La République du Dahomey, proclamée le 4 décembre 1959, se dote dès le début de lois et de règlements visant au contrôle des activités d'information et de télécommunication dans le pays. De même que pour la première Constitution républicaine du pays, les fondements de ces lois sont inspirés par les traditions législatives françaises en la matière, qui au Dahomey deviennent, avec le temps, l'objet de certaines adaptations liées à la particularité de la situation politique nationale immédiatement après l'indépendance.

Liberté d'information

La première Constitution de 1959 (dans son ensemble très semblable à la Constitution française de 1958)¹⁶⁶ garantit au deuxième article la liberté d'opinion, d'expression et d'association pour tous les citoyens du Dahomey. Mais ce principe disparaît dans la Constitution de 1960, pour réapparaître définitivement dans les textes constitutionnels successifs, de 1964, (art. 7), de 1966 (art. 3), de 1968 (art. 17), de 1969 (art. 3) et de 1970 (art. 3)¹⁶⁷. De même pour le droit au "secret de la correspondance", un concept qui est étendu par la première Constitution aux communications télégraphiques et téléphoniques¹⁶⁸, et qui n'est absent que dans la Constitution de 1960.

Certains éléments suggèrent que l'absence, dans la deuxième Constitution du Dahomey, de garanties fondamentales en matière de liberté d'expression n'est pas due à un oubli (d'ailleurs plutôt improbable) des rédacteurs du texte, mais qu'elle signale l'attention particulière que le gouvernement du Dahomey a eu au début des années 1960 pour les questions liées à la communication et notamment à la communication de l'information.

¹⁶⁶ Cf. § 2.2.

¹⁶⁷ J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions* op. cit.

¹⁶⁸ *Ibidem*, p. 18.

Dans une étude comparative de 1982 sur la liberté de la presse au Togo et au Bénin, René Bewa remarque que “si l’on s’en tient à la multiplicité de dénominations successives prises par l’institution chargée de l’information au Bénin, on pourrait affirmer que l’information a toujours bénéficié d’une attention particulière de la part des autorités politiques béninoises”¹⁶⁹.

Dans les premières années 1960, cette attention spécifique se traduit par l’adoption de la part du gouvernement béninois d’une orientation relativement restrictive en matière de liberté d’information. L’origine de cette orientation peut être mise en relation avec le projet plus général d’unification nationale entrepris en ces années par les autorités du Dahomey, un projet où le maintien de la cohésion sociale et la construction d’une identité commune à tous les citoyens béninois étaient considérés comme essentiels.

Le 30 juin 1960, le Dahomey se dote d’une propre loi sur la liberté de la presse¹⁷⁰ qui, bien que largement inspirée de la loi française du 29 juillet 1881¹⁷¹, en diffère sur un détail important : l’introduction à l’article 8 de l’obligation de remettre au préalable les copies pour contrôle des publications au ministère de l’Intérieur avant leur diffusion¹⁷². Alors que la loi française permettait la distribution immédiate des journaux une fois les copies remises au tribunal d’État, le gouvernement du Dahomey établit un délai obligatoire de deux heures entre la réception du journal et l’*imprimatur* de l’autorité compétente, en se réservant ainsi la possibilité de censurer préalablement une publication si nécessaire¹⁷³.

C’est cependant avec le tournant présidentialiste survenu dans la deuxième moitié de l’année 1960¹⁷⁴ que le gouvernement béninois affirme la nécessité d’un contrôle plus serré de l’information circulant dans le pays, afin d’en développer l’unité nationale encore fragile. Le 4 novembre 1960 (trois semaines avant la promulgation de la Constitution béninoise déjà mentionnée, la seule qui ne contient aucun article sur la liberté d’expression) le chef d’État Hubert Maga dote le bureau de la présidence d’un *Commissariat pour*

¹⁶⁹ R.E. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 129. L’auteur compte en effet cinq dénominations différentes prises par le ministère compétent pour l’information entre 1960 et 1982, compétence associée tour à tour à différents domaines de la chose publique (la *communication*, le *tourisme*, l’*orientation nationale* et, dans la République Populaire, la *propagande*).

¹⁷⁰ La loi 60-12, publiée en *JORD*, année 71, n. 18, 15.07.1960.

¹⁷¹ R. Biaou, *Les moyens de communication en RPB* op. cit., p. 109.

¹⁷² Autre détail important : la remise des copies ne se fait pas auprès d’un tribunal de l’État comme dans la loi française, mais justement auprès du ministère chargé des affaires internes.

¹⁷³ R. Biaou, *Les moyens de communication en RPB* op. cit., p. 109. En même temps le ministère de l’Intérieur s’attribue également la possibilité de censurer la diffusion et la réalisation de pellicules cinématographiques sur le territoire du Dahomey, en établissant avec la loi 60-15 du 30 juin 1960 (le même jour de l’émanation de la loi sur la presse) l’obligation d’un visa de la part du ministère pour tous les films projetés ou tournés dans le pays.

¹⁷⁴ Cf. § 2.2.

l'Information, dont la tâche est de surveiller et coordonner pour le compte du président, toutes les activités d'information qui se déroulent dans le pays¹⁷⁵. Parmi les différentes institutions que le commissariat se trouve à coordonner figurent la Direction de l'Information et de la Presse et la Direction de la Radiodiffusion, dont dépendent respectivement le quotidien du gouvernement *L'Aube Nouvelle*¹⁷⁶ (né sur les cendres de *France-Dahomey*¹⁷⁷ et plus tard rebaptisé *Daho-Express*¹⁷⁸) et l'émetteur *Radio Cotonou*, alors encore de propriété française mais géré à partir de l'indépendance par les autorités du Dahomey. Les missions principales du commissariat (à la tête duquel est nommé le jeune professeur de lycée Albert Tevoédjré¹⁷⁹) étaient de contrecarrer l'opposition envers le gouvernement et de mobiliser la population vers un projet de développement commun¹⁸⁰.

Les effets de cette politique ne tardent pas à se faire sentir : le 1^{er} avril 1961 le *Daho-Matin*, journal d'opposition de l'UDD de Ahomadegbé¹⁸¹ est suspendu, une action qui prélude à la mise hors la loi, peu après, du parti même¹⁸². Le mois suivant, le commissariat est transformé en *Secrétariat d'État*, à la tête duquel se trouve toujours Albert Tevoédjré¹⁸³. La même édition du bulletin officiel qui annonce ce changement rend compte de la suspension du quotidien *Cotonou-Matin* et de la dissolution d'un syndicat¹⁸⁴.

L'orientation vers une politique de censure du gouvernement Maga-Apithy est confirmée par la suite, avec la création le 20 juillet 1962 du *Conseil de Rédaction des Services de Presse et de l'Information*, un directoire composé de ministres et directeurs d'organes de presse chargé d'imprimer une ligne rédactionnelle unitaire aux services d'information de la nation¹⁸⁵. Parmi les instruments à disposition de ce "conseil de rédaction" figure également une *Agence Dahoméenne de Presse* (ADP) créée par décret un an auparavant dans le but de collecter, produire et diffuser dans la patrie et à l'étranger, des

¹⁷⁵ JORD, année 71, n. 28, 15.11.1960.

¹⁷⁶ Le choix du nom est tiré de l'hymne national du Dahomey indépendant, dont le titre est justement *L'Aube Nouvelle*.

¹⁷⁷ Cf. § 3.1.

¹⁷⁸ R. Bewa, *Liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 107.

¹⁷⁹ Homme destiné par la suite à une brillante carrière académique et politique au Bénin et à l'étranger, d'abord comme professeur universitaire dans quelques universités françaises, ensuite comme vice-directeur général de l'OIL à Genève et enfin comme personnage de premier plan dans les vicissitudes politiques béninoises de la période démocratique, à partir de son engagement en qualité de porte-parole officiel de la Conférence des Forces Vives de la Nation de 1990.

¹⁸⁰ Cité d'un entretien personnel eu avec Albert Tevoédjré le 10.06.2000. Cf. Appendice 1.

¹⁸¹ JORD, année 72, n. 12, 01.05.1961.

¹⁸² R. Cornevin, *La République du Bénin* op. cit., p. 515.

¹⁸³ JORD, année 72, n. 12, 01.05.1961.

¹⁸⁴ Ibidem.

¹⁸⁵ R. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., pp. 134-135.

nouvelles sur le Dahomey considérées importantes pour les intérêts de la nation¹⁸⁶.

Avec ces premiers développements du système d'information du Dahomey, est inaugurée dans le pays une tradition de politique médiatique orientée vers le contrôle centralisé de la communication, souvent exercé avec l'objectif officiel de favoriser le développement économique et social de la nation, à travers le maintien de la cohésion sociale. Cette tendance est renforcée, nous le verrons, par la survivance des monopoles d'héritage français dans le domaine de la radiophonie et des télécommunications¹⁸⁷. La loi sur la presse, déjà "viciée" par l'introduction du terme de dépôt¹⁸⁸, sera presque toujours accompagnée par la suite de différentes mesures visant à en limiter la portée libérale¹⁸⁹. Le coup d'état de 1963 comporte une restriction ultérieure : un mois après l'avènement de Christophe Soglo au pouvoir¹⁹⁰, le colonel institue un comité de censure préalable pour tous les organes d'information nationaux, présidé par René Dossa¹⁹¹. Les restrictions à la liberté de la presse sont par la suite renforcées ou réduites selon les fréquents changements de régime, mais la turbulence continuelle de la politique béninoise des années 1960 ne semble donner à aucun des gouvernants du pays le temps et la sérénité nécessaires pour relâcher largement et pour de longues périodes ces restrictions¹⁹².

Le contenu politique de cette attitude restrictive générale envers les médias de masse est efficacement résumé par une phrase d'Albert Tevoédjré :

Au Bénin, c'est difficile de maîtriser la parole¹⁹³.

¹⁸⁶ JORD, année 72, n. 18, 01.08.1961.

¹⁸⁷ Cf. § 3.1.

¹⁸⁸ Déjà au mois de février 1961 le gouvernement modifie cet article pour le rendre encore plus élastique, en décrétant la possibilité de modifier le terme de dépôt à la discrétion des autorités. La mesure est accompagnée de règles sévères sur l'indication d'une personne physique précise en qualité de directeur responsable. Cf. R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 110.

¹⁸⁹ Et elle résistera, nous le verrons, même pendant la période de la République Populaire.

¹⁹⁰ Facteur temporel qui confirme que l'information a souvent été considérée comme une priorité par les gouvernants du Bénin, ainsi que l'affirme René Bewa (v. note 48). Dans ce cas, le conseil Soglo se penche sur la question de l'information avant de rédiger et promulguer une nouvelle Constitution (celle du 11 janvier 1964).

¹⁹¹ R. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 136.

¹⁹² Le changement avec le temps du terme de dépôt des publications représente dans ce cas un exemple intéressant pour illustrer ce genre de dynamiques : le délai de deux heures est porté, en vertu de la modification de 1961, à quatre heures le 3 avril 1969, sous le gouvernement de Zinsou, cédant aux menaces des trois chefs historiques (dont il a le soutien, cf. § 2.2). Il est réduit ensuite à 1 heure seulement le 12 septembre 1970, quelques mois après l'instauration du "triumvirat", marqué par le retour des chefs historiques dans le pays, période caractérisée par un calme relatif. Les dates de modification des termes se trouvent dans R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 111.

¹⁹³ Entretien personnel avec A. Tevoédjré, Juin 2000. A notre avis, on peut identifier dans cette affirmation une double signification très intéressante : d'une part la difficulté à *contrôler la parole d'autrui* de la part de l'État, et d'autre part les difficultés de la part de la presse de *contrôler sa propre parole*, motivation historiquement alléguée par le gouvernement béninois

Les tentatives de contrôler la parole représentent, nous le verrons, un élément important de continuité dans la politique médiatique béninoise après l'indépendance : la nécessité pour les gouvernements de tenir sous contrôle le discours public se manifesterait également en des situations politiquement très différentes de celle du début des années 1960, et notamment pendant la République Populaire. Il est assez évident que cette recherche du contrôle de la parole s'inscrit plus généralement dans le processus contemporain d'expansion et de recherche d'un plus grand espace d'action de la part de l'État récemment créé. Sous cet aspect, la politique médiatique de ces premières années dahoméennes signale de manière assez explicite la dimension de la fracture temporelle qui a eu lieu avec la conquête de l'indépendance : le nouveau gouvernement républicain instaure en effet très tôt des dispositifs spécifiques de contrôle de l'information, fondamentalement loin de la tradition française de liberté de la presse qui avait régi le secteur jusqu'alors. Nous nous trouvons en somme face à une *continuité* (l'exigence de la part de l'État d'un contrôle serré sur l'information) engendrée par une *cassure* forte et fondatrice, constituée par l'accès du pays à l'indépendance.

Les monopoles

Un des plus importants héritages coloniaux du système médiatique béninois a été, nous l'avons mentionné plus haut, l'institution du monopole d'État sur différents secteurs des services de communication.

En ce qui concerne la *radiophonie*, la chercheuse camerounaise Nomo Zibi-Moulango affirme que, à partir des années 1960, les responsables des pays francophones d'Afrique ne font que « copier » les différents systèmes mis en œuvre dans l'ancienne puissance coloniale française¹⁹⁴.

Le cas du Bénin le confirme. Le règlement français sur le monopole de la transmission des signaux radioélectriques reste en effet également en vigueur après l'indépendance¹⁹⁵ : *Radio Cotonou* (plus tard *Radiodiffusion du Dahomey*) reste ainsi pour une longue période la seule radio béninoise, passant de mains françaises à mains béninoises sans solution de continuité, aussi bien en ce qui concerne le cadre législatif qui en règle les activités, que pour le

comme justification de sa conduite lors de la prise de certaines mesures restrictives envers la presse.

¹⁹⁴ P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 349.

¹⁹⁵ La fin de l'impérialisme n'a pas comporté automatiquement pour le Dahomey l'abrogation de toute la législation coloniale française. A titre d'exemple, lorsque nous avons visité le Bénin (2001), la formation d'une association était encore régie par la Loi des Associations françaises de 1901.

caractère de sa programmation¹⁹⁶. Le gouvernement français ferme la SORAFOM le 31 décembre 1965¹⁹⁷ et remet les structures de l'émetteur dahoméen au nouveau gouvernement indépendant avec un accord de coopération signé le 14 juin 1966. Le même accord établit un rapport de collaboration entre le gouvernement béninois et la OCORA (*Organisation de Coopération en matière de Radiodiffusion*) de récemment constitué, créée par les Français en 1962¹⁹⁸ pour remplacer la SORAFOM dans le maintien stratégique des rapports avec les médias d'outre-mer. Le contrat prévoit l'envoi de contenus et de formateurs au Dahomey de la part de la France et l'échange de matériel pour les transmissions entre les deux pays¹⁹⁹, inaugurant ainsi une tradition de coopération dans le domaine des communications sur laquelle nous nous arrêterons par la suite. Le 21 mars 1967, le gouvernement du Dahomey déclare la radiophonie un *service d'État*, attribuant officiellement à la station d'origine coloniale la tâche de l'accomplir²⁰⁰.

De même, le gouvernement du Dahomey garde le monopole instauré par les Français sur les *télécommunications*, en instituant le 9 décembre 1959 l'*Office des Postes et des Télécommunications* (OPT). Né des cendres des PTT coloniales, l'OPT en répète la logique et les structures, en s'imposant comme seul acteur autorisé à diffuser et appliquer les technologies de télécommunication dans le pays. Cette situation est formalisée par une ordonnance du 7 janvier 1971, qui déclare le service postal, télégraphique et téléphonique "monopole d'État"²⁰¹. Le monopole béninois des télécommunications s'étend bien au-delà du contrôle des structures de base des réseaux de transmission, car il inclut également les appareillages légers nécessaires à communication : l'importation de téléphones, téléscripteurs et pièces de rechange destinés à la clientèle privée passe donc nécessairement par l'OPT²⁰², qui se présente ainsi également comme acteur unique du commerce des moyens de télécommunication au Bénin.

La conservation des monopoles d'origine française dans le domaine de la communication semble correspondre à la recherche contemporaine de la part de l'État d'un plus grand contrôle sur le système médiatique national, au sein d'une politique médiatique dont l'objectif — nous l'avons vu — est le contrôle étendu de la parole et des moyens qui la diffusent. Nous nous trouvons dans le cas présent face à une *continuité* : celle-ci — ainsi que celle de l'exigence du contrôle de la parole — tout en concernant la phase entière

¹⁹⁶ En 1982 Delphine Léontine Biaye décrit la radio béninoise des années 1960 "une réédition de la radiodiffusion française", principalement à cause de la prépondérance, dans son palimpseste, de programmes produits à Paris et réalisés exclusivement en langue française.

¹⁹⁷ P. Noudjenoume, D.Y. Sindete, *Les traités et les accords de coopération entre le Bénin et la France 1851-1883*, Imprimerie Nationale du Bénin, Cotonou 1996, Accord du 14.06. 1066.

¹⁹⁸ C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., p. 9.

¹⁹⁹ P. Noudjenoume, D.Y. Sindete, *Les traités et les accords* op. cit., Accord du 14.06.1966.

²⁰⁰ C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., p. 9.

²⁰¹ G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et Télécommunications* op. cit., p. 4.

²⁰² *Ibidem*, p. 24.

d'expansion de l'État béninois²⁰³, paraît trouver son origine — contrairement à la continuité citée auparavant — non pas dans la cassure représentée par l'accès du pays à l'indépendance, mais *dans la cassure historique qui la précède*, représentée par l'entrée dans les territoires du Dahomey du pouvoir colonial à la fin du XX^{ème} siècle.

L'avènement de la coopération internationale

De manière analogue à de nombreuses autres nations africaines nées dans le deuxième après-guerre, le Dahomey indépendant établit dès le début des années 1960 des rapports de collaboration clairement définis avec différentes agences internationales de coopération et de développement. L'objectif est de garantir au pays le flux d'aides et d'investissements tari à la suite de la décolonisation²⁰⁴ et cependant nécessaire pour relancer l'économie nationale.

Dans ce cadre, les projets de *coopération technique* se révèlent particulièrement importants pour favoriser le développement économique du pays à travers l'introduction et la diffusion sur le territoire de nouvelles technologies (notamment de techniques de production) et/ou l'amélioration des infrastructures technologiques existantes.

Parmi les secteurs où se concentre dès le début l'intervention de la coopération technique, figure celui des technologies de la communication : son développement est considéré à plusieurs égards comme une des composantes essentielles pour la réussite du "processus de modernisation" que les organismes de coopération souhaitent pour les pays dits "arriérés".

Les théories du développement sont justement fortement influencées par le *paradigme de la modernisation* à cette époque. C'est dans ce contexte qu'il faut mesurer l'importance acquise par les technologies de la communication par rapport à la théorie et à la pratique de la coopération de cette période.

Comme l'affirme Armand Mattelart, dans la vision positiviste d'un processus de développement par étapes (du simple au complexe, du traditionnel au moderne) qui caractérise la théorie de la modernisation²⁰⁵, la communication et

²⁰³ Comme nous le verrons, les monopoles sont en effet, assez à l'évidence, conservés également pendant la période de la République Populaire (cf. § 3.3).

²⁰⁴ Tandis que de 1902 à 1946 les colonies de l'AOF étaient autonomes sur le plan financier, avec la fin de la deuxième guerre mondiale, elles deviennent en effet l'objet d'assistance économique de la part du gouvernement métropolitain, à travers le FIDES (*Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social*). Cf. C.C. Kougniazoude, *La politique de coopération technique au Bénin* op. cit., pp. 139-140.

²⁰⁵ Nous nous limitons à rappeler ici les cinq stades du développement économique selon Walt Rostow, principal théoricien de la modernisation :

1. la société traditionnelle

ses techniques sont appelées à occuper un avant-poste²⁰⁶, et ce pour différentes raisons.

En premier lieu, l'amélioration des infrastructures de télécommunication d'une nation est généralement considérée comme une condition fondamentale pour le développement en un sens moderne de son système d'échanges commerciaux. Cette évolution représente une des conditions de base pour la constitution d'un marché de consommation de masse qui scellerait l'accomplissement de la "modernisation" de la société.

En deuxième lieu, à travers un emploi avisé des médias de masse un gouvernement peut (ainsi que l'État béninois s'efforce de mettre en place au cours des trente premières années de son histoire) s'assurer la possibilité de contrôler et de ciseler l'opinion publique afin de créer le consentement vers les politiques de développement mises en œuvre par les autorités nationales²⁰⁷.

En troisième lieu, dans la perspective évolutionniste d'un passage linéaire de la société traditionnelle à la société moderne, les moyens de communication sont considérés comme des *agents de développement*, en tant que producteurs de comportements modernes²⁰⁸ susceptibles de remplacer les habitudes de production et de consommation liées à la tradition, vues par les modernisateurs comme un frein au processus de développement d'une société.

La thèse modernisatrice s'accompagne en effet de la *théorie diffusionniste de l'innovation technologique*, selon laquelle le développement est un type de changement social où de nouvelles idées sont introduites dans un système social afin de produire un accroissement du revenu per capita et des niveaux de vie à travers des méthodes de production plus modernes et une organisation sociale améliorée²⁰⁹.

Dans cette perspective, la communication de masse représente un moyen extrêmement efficace pour introduire et diffuser de "nouvelles idées" au sein de la population : on confie en somme aux médias le rôle d'inoculer²¹⁰ dans la

-
2. le stade qui précède le décollage (élimination de la plupart des caractéristiques traditionnelles de la société)
 3. le décollage
 4. le chemin vers la maturité (élimination des résidus de tradition)
 5. la société de consommation de masse.

Cf. B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 84.

²⁰⁶ A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit..

²⁰⁷ A ce propos Mattelart affirme qu' "il est essentiellement impossible de comprendre la théorie de la modernisation sans son côté répressif, en rapport étroit avec les doctrines de la contre-insurrection et de la sûreté nationale". *Ibidem*.

²⁰⁸ *Ibidem*.

²⁰⁹ E.M. Rogers, *Diffusion of Innovation*, The Free Press of Glencoe, New York 1962, cit. dans A. Mattelart, *La Communication Monde* op.cit..

²¹⁰ Ce n'est pas un hasard si les théories de la communication qui, au cours des années 1930, attribuaient aux médias la capacité d'exercer une forte influence directe sur la population sont

société de nouveaux styles de production et de consommation, afin d'en favoriser la modernisation à travers l'élimination des attitudes définies comme "traditionnelles"²¹¹.

Au cours des années 1960, l'effort diffusionniste de nombreux organismes de coopération pour le développement s'oriente vers les secteurs de l'agriculture et de la démographie, avec des projets tels que la "révolution verte" et les campagnes de promotion du contrôle des naissances²¹². Autre application envisagée pour les médias de masse en cette période : l'alphabétisation de la population à travers la diffusion de programmes radio-télévisuels spécifiques, une opération également considérée nécessaire pour l'élimination des "résidus traditionnels" d'une société²¹³.

C'est au sein de ce contexte théorique que sont aussi mis en chantier les premiers projets importants de coopération internationale dans le domaine des télécommunications, adressés souvent à l'ensemble des pays en voie de développement : en 1965 l'UIT (*Union Internationale des Télécommunications*, dont le siège est à Genève) établit par exemple un rapport de collaboration avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) pour favoriser "la création, le développement et le perfectionnement d'installations et de réseaux [de télécommunications] dans les pays nouveaux ou en voie de développement"²¹⁴. Ce projet emmène, dans les années suivantes, l'installation de nouveaux réseaux de télécommunication dans les pays défavorisés et à l'organisation de cours de formation pour le personnel du secteur. Et déjà en 1960 l'UIT elle-même, l'OUA (*Organisation pour l'Unité Africaine*) et la CEA (*Conférence Economique Africaine*, organisme travaillant au sein de l'ONU) combinaient télécommunication et panafricanisme dans l'étude préliminaire de PANAFTEL, un projet d'harmonisation des systèmes de télécommunication des pays africains afin de favoriser les échanges internes à la région²¹⁵.

Dans le domaine des médias de masse, au cours de ces mêmes années, les grandes puissances occidentales inaugurent des politiques spécifiques de coopération bilatérale avec les pays africains : la France se dote par exemple de

plus tard appelées *théories hypodermiques*. Cf. M. Wolf, *Gli effetti sociali dei media* op. cit., p. 31 et suiv.

²¹¹ Les pionniers du diffusionnisme soulignaient d'ailleurs déjà au début du siècle passé la capacité des moyens de communication modernes de (ré)organiser le rapport entre l'homme et son habitat : notamment Friedrich Ratzel, "inventeur" de la géopolitique de la fin du XIX^{ème} siècle, qui fut, selon Mattelart, une des rares personnes qui comprenaient le rôle structurant des nouveaux réseaux de télécommunication. Cf. A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

²¹² Sur ces deux aspects de la pratique de la coopération modernisatrice cf. encore A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

²¹³ *Ibidem*.

²¹⁴ Art. 4 de la Convention Internationale des Télécommunications de Montreux, 1965, cité dans A. Comlan, *L'UIT et la coopération technique en Afrique*, Mémoire de maîtrise ès science juridiques, UNB/FASJEP, 1980, pp. 21-23.

²¹⁵ *Ibidem*, p. 37.

l'OCORA déjà mentionnée²¹⁶, suivie sous cet aspect par l'Allemagne de l'Ouest, qui crée en 1965 TRANSTEL, une société chargée de la diffusion des produits audiovisuels allemands à l'étranger et destinée à épauler l'émetteur radiophonique international *Deutsche Welle*²¹⁷.

En général, différentes institutions de la coopération internationale apparaissent dans cette période comme de nouveaux acteurs de poids dans le secteur de l'introduction et de la diffusion des moyens de communication dans les pays en voie de développement. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le développement des médias au Bénin, dans la période qui nous intéresse comme dans celle qui suit. Ce développement, nous le verrons, sera ponctué dans la plupart des cas par des interventions spécifiques en la matière de la part de quelques uns des organismes de coopération internationale actifs dans le pays. Avec les infrastructures, seront souvent également importées au Bénin les *logiques d'utilisation* des moyens indiqués comme souhaitables par ces agences de coopération, un facteur qui déterminera une forte influence externe tant sur le développement technique de ces moyens que sur la formulation et la diffusion des différents modes d'utilisation sociale des médias au sein de la nation. Cette influence se montrera en quelques cas en contraste fondamental par rapport à la recherche contemporaine de la part de l'État d'une plus grande capacité d'intervention sur le développement de son système médiatique, comme nous pourrions le voir par la suite.

3.2.2 Infrastructures de communication²¹⁸

Radiophonie

C'est dans le secteur de la radiophonie que les pratiques coopératives des années 1960, inspirées du paradigme de la modernisation, exercent pour la première fois leurs effets sur le développement du système médiatique du Dahomey.

²¹⁶ Cf. § 3.2.1.

²¹⁷ Cf. P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 299. Nous ne citons ici que les expériences françaises et allemandes puisque, nous le verrons, ces deux Nations sont celles qui vont coopérer avec le Bénin en matière de radiodiffusion-télévision.

²¹⁸ Le lecteur remarquera l'absence de toute indication sur le développement et la diffusion de la presse dans l'analyse qui suit concernant le développement des infrastructures de communication pendant la République du Dahomey. Cela n'est pas dû à un choix délibéré mais au fait que malheureusement pendant notre visite au Bénin nous n'avons pas réussi à collecter de données significatives concernant cet aspect de l'histoire des médias dans le pays. Les bibliothèques et les archives d'État béninois que nous avons visité présentent en effet de grandes lacunes au sujet de l'histoire de l'information dans cette période, lacunes que la brièveté de notre visite nous a empêché de remplir différemment à travers la consultation de source orales ou d'autres documents éventuellement disponibles auprès de privés et d'associations culturelles.

Comme signalé ci-dessus, le 14 juin 1966 le gouvernement béninois prend le relais de la SORAFOM pour gérer la station *Radio Cotonou*, seul émetteur radiophonique du pays : à cette occasion est signé un accord de coopération entre le gouvernement et l'OCORA, qui engage la société française à fournir des contenus à la *Radiodiffusion du Dahomey* et à l'assister dans la formation du personnel²¹⁹. Dans les premières années, les faibles capacités productives de l'émetteur font que les contenus d'origine française vont couvrir une bonne partie de son palimpseste, ce qui pousse une chercheuse béninoise à la décrire plus tard comme "une réédition de la radiodiffusion française"²²⁰. Durant cette période, la coopération française exerce en somme principalement la fonction d'assurer la consistance de la programmation de l'émetteur dahoméen, en la portant ainsi en continuité directe avec la radio de l'AOF.

En revanche, c'est la coopération avec la République Fédérale Allemande qui dans les années 1960 va permettre à *Radio Cotonou* d'accroître ses infrastructures, grâce à un projet spécifiquement conçu au sein du paradigme de la modernisation. En 1968, le gouvernement du Dahomey signe avec le gouvernement de Bonn un accord qui envisage, avec le soutien de la FAO, l'envoi dans le pays africain, pour deux ans, d'un conseil expert en radiophonie rurale afin de diffuser parmi la population certaines innovations allemandes en matière d'agronomie, considérées applicables à l'agriculture béninoise : à l'article 10 du protocole, daté du 13 novembre 1968, il est spécifiquement affirmé que le gouvernement du Dahomey donne son accord à l'emploi de l'expérience de l'Aide Agricole Allemande dans le cadre de la radiophonie rurale²²¹. L'accord envisage aussi, significativement, le don de la part de l'Allemagne des appareillages pour la construction de 100 postes d'écoute collective en milieu rural, ainsi que d'autre matériel nécessaire à la production radiophonique. Se concrétise ainsi un projet que la RFA avait mis en chantier dès 1961, avec un premier accord de principe sur la collaboration en matière d'information entre le gouvernement allemand et le gouvernement africain²²². Le projet FAO-RFA²²³ s'intègre de manière exemplaire dans la perspective modernisatrice de la coopération en matière de communications : il s'agit d'un transfert de savoir technologique moderne (dans ce cas le savoir-faire agronomique allemand) à travers le développement du moyen destiné à le diffuser (la radio). La technologie de communication arrive en somme accompagnée de logiques d'emploi spécifiques, qui vont en influencer le développement et la diffusion : le matériel livré sert par exemple à construire des postes d'écoute collective en milieu rural, modalité d'utilisation en partie déjà mise en place. L'objectif est de former un grand nombre de paysans, plutôt que - par exemple - de satisfaire les exigences d'éducation en milieu

²¹⁹ P. Noudjenoume, *Les traités et les accords de coopération* op. cit., Accord du 14.06.66.

²²⁰ D.L. Adebaiye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit. p. 15.

²²¹ P. Noudjenoume, *Les accords de coopération entre le Bénin et l'Allemagne 1960-1995*, ENA/Fondation Hanns Seidel, Cotonou 1995, p. 210.

²²² *Ibidem*, p. 16. Accord du 19.06.1961.

²²³ Projet FAO/DAH/68/6. De République du Dahomey, *Assistance demandée au PNUD par le Gouvernement Dahoméen pour la période 1973-1976*, Cotonou, 07.1972, p. 48.

urbain, ou les exigences individuelles en matière de divertissement et d'information pour l'élite urbaine aisée du pays. Les nécessités de formation mêmes font que dans cette période la radiophonie béninoise cesse d'être exclusivement francophone, puisqu'à travers le projet de radiophonie rurale est introduite une programmation en cinq langues nationales, principalement destinée à la population des campagnes du Sud du pays²²⁴. La parole de la modernité atteint ainsi les classes "traditionnelles" de la société, formulée dans les langues locales, permettant à travers la radio, une pénétration plus profonde par rapport au français "moderne"...

Le 3 juin 1970, la coopération allemande fournit à *Radio Cotonou* une série d'infrastructures lourdes (un transmetteur à 50 kW, antennes et groupes électrogènes) destinées à élargir la couverture géographique de l'émetteur²²⁵, en confirmant ainsi un engagement constant, à côté de la coopération française, dans le développement de la radiophonie au Bénin. L'objectif principal de la coopération ouest-allemande est officiellement la "promotion de la radio éducative", un projet dans lequel sont investis, au cours des années 1960, 21,2 millions de marks allemands²²⁶.

En général, au cours de ces années, les conditions économiques de l'État du Dahomey ne permettent pas à l'administration d'avoir à disposition les ressources nécessaires à un développement autonome de ses infrastructures radiophoniques : pour améliorer ses moyens dans ce secteur, le gouvernement est donc contraint à recourir constamment à l'apport technique et économique de la coopération internationale, un facteur qui tend à accentuer le caractère exogène du développement du moyen radiophonique, dont il associe le déroulement à une série de conditions et d'instructions d'emploi exprimées par des institutions politiques pour la plupart étrangères à la nation, et portant une vision des choses non nécessairement en accord avec celle du gouvernement et/ou du peuple. Dans ce cas spécifique, l'entrée de la coopération dans le domaine de la radiophonie béninoise au cours des années 1960 contribue à véhiculer au sein de ce secteur professionnel et politique, certains principes de la réflexion occidentale contemporaine concernant l'utilisation des médias dans une perspective de *modernisation* (il suffit de penser au projet RFA-FAO cité ci-dessus).

La contribution de la coopération française et allemande dans ce domaine se poursuit après cette phase républicaine, et va former un des traits constitutifs du développement de la radiophonie au Bénin dans la période au centre de notre analyse.

²²⁴ Ibidem.

²²⁵ Couverture qui de toute façon n'arrive pas à dépasser dans cette période le rayon de 200 kilomètres autour de Cotonou, en excluant de fait le Nord rural du pays. Cf. D.L. Adebaye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit., p. 16.

²²⁶ E.C.O. Guedegbe, La coopération bénino-allemande. Coopération pour le développement économique et social, Mémoire es sciences économiques, UNB/FASJEP 1986, p. 50.

Télécommunications

Le Dahomey hérite de l' AOF des infrastructures de télécommunication relativement peu développées²²⁷, qui restent conservées à peu près sans changements jusque dans les années 1970.

Au cours des années 1960, le développement de la téléphonie est en effet plutôt lent : à partir de l'indépendance, le nombre limité d'abonnés compté par l'administration française (900 en 1957)²²⁸ ne double qu'au bout de six années, en passant à 1800 en 1963²²⁹. En 1962 est inaugurée à Cotonou la première centrale automatique du pays²³⁰, à même de relier cette ville à Porto Novo, la capitale politique proche, avec 24 lignes automatiques en simultanée²³¹. Le Dahomey adhère dans cette période à certains organismes de coopération régionale en matière de télécommunications, tels que la CAPTEAO (*Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications*), l'UAPT (*Union Africaine des Postes et Télécommunications*) et l'UPAT (*Union Panafricaine des Télécommunications*, constituée au sein de l'OUA), afin d'harmoniser son système de télécommunications avec les systèmes des pays voisins²³². Les premiers fruits de ces politiques ne se verront toutefois qu'à partir des années 1980, avec la réalisation des infrastructures initiales prévues par le projet PANAFTEL déjà mentionné.

En 1963 est pourtant introduit le service télex qui, ainsi que les autres services de transmission, est administré sous le monopole de l'OPT. La gestion des liaisons internationales est confiée à la compagnie française *France Câbles et Radio*, chargée d'assurer également la connexion internationale pour la téléphonie²³³. Est ainsi confirmé le schéma de connexion avec l'étranger utilisé pendant l' AOF, en vertu duquel les télécommunications internationales du et vers le Dahomey passent nécessairement par des structures d'interconnexion françaises, ce qui rend clairement le pays dépendant de l'ex-puissance coloniale.

²²⁷ La rubrique "transmissions" ne représente d'ailleurs qu'environ 3% du bilan global des deux programmes FIDES que la France a destiné à la colonie du Dahomey en 1948 et en 1953. Cf. C.C. Koudniazoude, *La politique de coopération technique au Bénin* op. cit., p. 235.

²²⁸ *Ptt Dahomey*, Cotonou 1958 (brochure au public).

²²⁹ République du Dahomey, Service d'Information, *La République du Dahomey*, Porto Novo 1963, p. 43. La longueur du réseau non téléphonique ne progresse pas non plus énormément, en passant de 2300 km en 1957 à 2875 km en 1963.

²³⁰ C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada dans les télécommunications en RPB*, Mémoire ès sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1988, p. 2.

²³¹ République du Dahomey, Service de l'Information, *La République du Dahomey* op. cit., p. 43.

²³² E. Epaminondas, Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT* op. cit., p. 3.

²³³ *Ibidem*, p. 66.

Comme dans la radiophonie, la République du Dahomey ne paraît malheureusement pas avoir la capacité de développer de manière autonome de nouvelles infrastructures dans le champ des télécommunications. Un rapport de 1972 sur les demandes d'assistance au PNUD de la part du gouvernement béninois pour les années à venir souligne en effet qu'en matière de télécommunications, le Dahomey n'est pas en condition de faire face au coût, démesuré par rapport à ses ressources, de la création de l'infrastructure moderne indispensable à leur développement, aussi bien en ce qui concerne les investissements au sens propre que pour la formation du personnel et des cadres techniques²³⁴.

Quelques mois auparavant, le PNUD avait établi avec Cotonou un programme d'assistance, précisément dans le secteur des télécommunications, dont la première étape consistait en un projet de restructuration de l'OPT d'une durée de deux ans²³⁵.

Au cours des années 1960, l'apport de la coopération au secteur téléphonique et télégraphique se montre encore assez réduit, surtout comparé à l'apport observé dans les années qui suivent, notamment pendant la République Populaire (cf. § 3.3.4). Les bases pour la coopération à venir sont toutefois établies à cette époque, avec la rédaction des premiers accords officiels en la matière (premier entre tous, l'accord pour le projet PANAFTEL).

3.2.3 Bilan

Sur la base de l'analyse historique effectuée jusqu'ici, nous croyons pouvoir tirer quelques premières et partielles conclusions concernant le type de dynamique de développement des médias instaurée au Bénin à partir de l'indépendance.

Le développement des moyens de communication dans la République du Dahomey est en effet soumis dès le début à l'influence d'une combinaison particulière d'*impulsions endogènes* et de *facteurs exogènes*, qui interagissent de différentes manières dans la mise en place des fondements du système médiatique béninois moderne.

Dans ces premières années d'indépendance, la seule *impulsion endogène* qui paraît avoir influé de manière importante sur la dynamique de développement des médias est celle liée à la mise en œuvre, de la part des autorités nationales,

²³⁴ République du Dahomey, *Assistance demandée au PNUD* op. cit., p. 44.

²³⁵ *Ibidem*, p. 46. Dans le rapport, la durée de l'accord, établi en février 1972, est estimée trop courte pour satisfaire les besoins importants de modernisation des appareillages. Dès cette époque, on dénonce l'absence d'un engagement à long terme de la part de la coopération dans les projets d'innovation technologique, une constante qui, nous le verrons, caractérisera les projets de développement des médias dans les années à venir.

de politiques toujours plus restrictives de contrôle et d'orientation de l'information (la recherche du "contrôle de la parole"). La mesure du caractère surtout endogène de cet aspect de la politique médiatique béninoise est à trouver, selon nous, dans la transformation progressive de la loi qui règle la presse (et en partie aussi des principes constitutionnels qui règlent la liberté d'expression. Inspirée du modèle démocratique français adopté par le premier gouvernement indépendant, elle est modulée vers un "modèle béninois" toujours plus spécifique de gestion de l'information, de caractère fondamentalement autoritaire. Les gouvernements du Dahomey expriment en ce sens des exigences très spécifiques, qui portent à la création de nouvelles structures bureaucratiques régissant la réglementation du secteur médiatique (secrétariats, commissions, ministères), et la subordination des activités d'information à l'approbation des autorités nationales. En conséquence, les courants d'information du pays se retrouvent assujettis à un contrôle serré de la part de l'État, qui conquiert ainsi un premier espace d'action au sein du système médiatique. Au delà de la tentative (réussie) de s'approprier des courants d'information nationaux, au cours de cette période, l'État dahoméen ne paraît toutefois pas planifier ou mettre en œuvre aucune autre politique médiatique d'importance de caractère autonome. Il se limite à adopter des principes et des orientations de formulation externe à la spécificité de la nation, tels que ceux d'origine coloniale ou provenant des tendances contemporaines des théories du développement, véhiculées au Bénin par les institutions de la coopération internationale.

Par exemple, le Dahomey "hérite" de l'administration française le principe du monopole d'État en matière de télécommunications et de radiophonie. Contrairement à ce qu'on observe pour la liberté d'expression, le nouvel État ne s'écarte en rien du modèle législatif de l'Hexagone dans ce cas, le considérant évidemment fonctionnel à ses exigences de contrôle et de gestion des moyens d'information du pays. Pendant cette période se consolide ainsi un élément *exogène* important pour le développement du système des médias béninois : le principe de la centralité de l'État dans la gestion — y compris technique — des activités de communication et de transmission du pays, principe qui est emprunté aux politiques françaises passées et présentes en la matière, et qui est réaffirmé — sans solution de continuité — par tous les gouvernements dahoméens. A cet égard, il est intéressant de remarquer qu'aucun des exécutifs qui se sont succédés au cours de la première décennie d'indépendance, ne s'est jamais préoccupé de formuler des lois spécifiques en la matière, se limitant à conserver la validité des règlements en vigueur pendant la domination coloniale française. La première mesure béninoise concernant le monopole des communications date en effet, nous l'avons vu, de 1971²³⁶.

²³⁶ Année où est affirmé le monopole d'État sur le service de postes, téléphones et télégraphe. Cf. G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et télécommunications* op. cit., p. 4. Précédemment, l'État s'était limité à définir la radiophonie comme un *service d'État* (1967), principalement dans le but de régulariser officiellement la gestion de *Radio Cotonou* par l'administration nationale. Cf. § 3.2.1, *Les monopoles*.

Selon nous, elle a la valeur de valider de manière explicite l'introjection par les institutions béninoises, d'un mode de gestion des moyens de communication conçu dans un contexte très différent du contexte africain : la France et l'Europe du début du vingtième siècle.

Mais les *influences externes* les plus importantes exercées sur le développement des médias dans cette phase de l'histoire du pays sont celles issues des institutions de la coopération internationale. Ainsi que nous l'avons vu, les difficultés financières dont souffre l'administration dahoméenne (elles aussi conséquence, du moins en partie, de facteurs exogènes liés à la domination coloniale française passée)²³⁷ ne permettent pas au gouvernement de faire face de manière autonome à la forte dépense nécessaire pour développer de façon adéquate ses infrastructures médiatiques. Le Bénin est alors obligé de recourir, dans ce domaine ainsi que dans d'autres, à l'apport de la coopération internationale, donnant cours à la "politique de la main constamment tendue" qui, de l'avis de certains, a caractérisé les premiers rapports de ce pays avec la coopération technique²³⁸. Ce faisant, l'État béninois ouvre le chemin à une nouvelle série d'influences exogènes dans le domaine du développement de ses médias. Leur origine vient principalement de la nature hétéronome et conditionnée d'un grand nombre d'accords d'assistance que le gouvernement établit avec les institutions et les organisations étrangères de la coopération au développement, chacune étant porteuse de certaines convictions en matière politique et économique. Dans cette période, le paradigme dominant des théories du développement converge autour de ce qu'on appelle le *paradigme de la modernisation*, que nous avons décrit plus haut. Par conséquent, à cause du manque constant de fonds béninois — le développement technique des médias suit à la lettre et aveuglément les étapes principales de l'intervention coopérative en la matière. Plus grave, ce développement se trouve être inspiré et modelé par des principes et des logiques étrangers aux concepts du gouvernement, et dans certains cas même, en contraste avec le projet d'expansion et de consolidation institutionnelle entrepris dans la période.

Le développement contemporain de la radiophonie en est à notre avis un exemple assez clair : en effet, une pénurie chronique de fonds et d'infrastructures fait qu'à ses débuts la toute jeune *Radiodiffusion du Dahomey* transmet principalement des programmes produits à Paris et exclusivement en langue française, comme résultat des accords de coopération avec l'OCORA. Pendant les années 1960, le gouvernement du Dahomey se trouve ainsi avoir

²³⁷ L'analyse des conséquences historiques en termes économiques et financiers de l'expérience coloniale pour ceux qui deviendront les "pays en voie de développement" n'est naturellement pas parmi les objectifs de cette étude. Pour un point de vue articulé en la matière, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'intéressant essai de P.-N. Giraud *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996, où, à propos des effets du colonialisme sur les économies du Sud, l'auteur parle de *blocage des capitalismes locaux*, et notamment du blocage du développement industriel.

²³⁸ C.C. Kougniazoude, La politique de coopération technique au Bénin op. cit., p. 172.

affaire, en l'absence de ressources endogènes propres, à une "réédition de la radiodiffusion française"²³⁹ de toute évidence peu adéquate, pour des raisons linguistiques et de contenu, à se faire voix autonome et influente du gouvernement. La programmation n'atteint pas les masses populaires et échoue à les coaliser autour de l'action de l'État, facteur primordial pour l'affermissement des institutions du pays. Les seuls et rares programmes radiophoniques produits localement par le Bénin à cette époque — et réalisés dans des langues nationales différentes du français — sont les programmes qui ont tiré leur origine du projet RFA-FAO, par définition conditionnés de manière analogue au niveau de contenus : il s'agit en effet, nous l'avons vu, d'un projet destiné principalement à favoriser la modernisation du secteur agricole béninois, qui donne lieu à des productions ayant un contenu essentiellement de formation visant les paysans du Sud. Au sein de la production locale déjà pauvre, le gouvernement n'est donc, là-encore, pas à même de choisir librement les thèmes et les contenus : ils doivent nécessairement être négociés avec les émissaires des pays et des organismes qui financent et soutiennent le projet, alors fervents défenseurs de la stratégie de modernisation. La préoccupation modernisatrice de la RFA est de même à la base des différentes mesures techniques destinées à améliorer la couverture géographique de la radio : on tâche d'augmenter la couverture parmi les populations rurales (cible privilégiée des messages de nouveauté et de changement), plutôt que de s'adresser vers l'audience urbaine de chefs-lieux éloignés tels que Abomey ou Parakou (encore que centres très peuplés, et d'intérêt électoral certain pour le gouvernement). Les ressources techniques importées par la coopération allemande suggèrent aussi, comme nous l'avons vu, le renforcement de certaines pratiques d'utilisation du moyen radiophonique, tel que l'écoute collective, effectuée dans les postes spéciaux installés surtout dans le milieu rural.

Dans le domaine de la radiophonie on assiste enfin, pendant la période dahoméenne, à ce qu'on peut considérer comme un développement amené principalement de l'extérieur, c'est-à-dire à un *développement exogène*, aussi embryonnaire l'intervention de la coopération en la matière soit-elle²⁴⁰, et virtuellement en contradiction avec l'exigence exprimée par l'État de pouvoir contrôler de manière autonome le système de communication du pays.

De façon générale, on peut remarquer que dès le début des années 1960 s'annoncent les conditions pour une forte dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger, en ce qui concerne l'introduction et de la diffusion des technologies de communication modernes. La "politique de la main constamment tendue" béninoise est en effet une politique qui admet par définition d'importantes ingérences externes dans le processus de construction des infrastructures techniques de la nation ainsi que dans la manière dont celles-ci sont ensuite

²³⁹ D.L. Adebaiye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit., p. 15.

²⁴⁰ Surtout si comparé au développement qu'on peut observer dans les années à venir, cf. § 3.3.2.

gérées, et qui présente, au moins à court et moyen terme, une cession problématique de souveraineté de la part de l'État. Nous croyons que cela vaut également, nous l'avons vu, en ce qui concerne le développement des communications.

Au cours de ces années se développe donc dans le Bénin, une dynamique de diffusion des technologies de communication surtout *hétéronome*, destinée, nous le verrons, à marquer aussi les phases successives de l'évolution des médias du pays.

3.3 La République Populaire

3.3.1 La politique des médias du Bénin révolutionnaire

Le coup d'État de 1972 marque un changement important dans la politique de communication du Bénin : en effet, le nouveau gouvernement révolutionnaire opte pour l'autosuffisance (*self-reliance*) et la modernisation du système économique du pays²⁴¹. Cette décision détermine la mise en chantier de sa part de nouvelles et importantes tentatives de planification du système de communication national, d'une portée plus grande et différente par rapport aux tentatives précédentes.

D'après l'expert suisse Ulrich Saxer, dans le cadre de la stratégie révolutionnaire de ces années,

le gouvernement [béninois] accorde un espace important à la planification et au contrôle des médias, dans le but de se servir du système médiatique en vue du processus de développement²⁴².

En effet, durant cette période, le gouvernement va bien au delà de l'intention de contrôler strictement les courants d'information du pays, en son temps déjà exprimée par les gouvernements de l'époque dahoméenne : les médias sont ici explicitement appelés à tenir un rôle actif et spécial dans la poursuite des objectifs révolutionnaires du nouveau conseil, et pour la première fois dans l'histoire du Bénin, l'État formule des politiques médiatiques articulées et précises, visant à réformer profondément le système de communication du pays.

²⁴¹ Cf. § 2.3.1.

²⁴² U. Saxer, *Mass media e società*, Armando Dadò, Locarno 2000, p. 153 (traduction de l'auteur).

Dans la tentative de planification du système des médias poursuivie par le gouvernement de Kérékou, on peut déceler, à notre avis, aussi bien des éléments de continuité, que des éléments de rupture par rapport au passé, que nous allons indiquer ci-dessous.

Continuité

Le conseil révolutionnaire dirigé par le général du Nord se distingue en premier lieu par la tentative de réformer profondément le système des médias béninois dans la perspective d'une plus grande pénétration au sein de la société, notamment des masses rurales. Parmi les priorités de la nouvelle politique rurale se trouve en effet en premier lieu la création des conditions pour un *accès généralisé* aux médias de la part des citoyens béninois :

Jusqu'ici, l'information s'est toujours adressée aux élites du pays. Il faut rompre avec cette pratique. (...) Pour changer les mentalités dans les villes et dans les campagnes, pour éduquer nos larges masses populaires, il est indispensable que l'information soit mise à leur service. (...) L'information peut faire participer la masse populaire aux décisions concernant le développement en lui donnant la possibilité de prendre part effectivement aux réformes décidées, de les accélérer et d'en faciliter l'application²⁴³.

Ce document politique concernant l'information (daté du 20 février 1973) est assez clair : l'accès du peuple aux médias signifie en réalité pour le gouvernement également l'*accès des médias au peuple* ; c'est-à-dire la recherche des moyens utiles à "changer la mentalité" des citoyens pour les préparer et les former au nouveau projet révolutionnaire²⁴⁴.

En ce sens, la fonction attribuée aux moyens d'information de la part du gouvernement de Kérékou ne s'écarte pas beaucoup de celle qui caractérise le projet modernisateur établi dans la théorie du développement des années 1960. Aux médias est confiée la tâche de véhiculer des contenus capables en premier lieu d'entraîner la population hors des impasses de la tradition, en créant ainsi les conditions pour la modernisation de la société, ici dans le sens socialiste²⁴⁵. Pour reprendre les termes du document du gouvernement de 1973 déjà mentionné, il faut

²⁴³ Tiré du document du gouvernement *Politique générale de l'Information du GMR* du 20.2.1973, cité dans U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias au service du développement* op. cit., p. 9.

²⁴⁴ L'article 6 de l'Ordonnance qui règle à partir de 1974 le nouvel ordre de l'État assigne d'ailleurs au Conseil National de la Révolution, déjà chargé de la création des nouvelles institutions révolutionnaires, la tâche d'"éduquer, former et armer politiquement les masses de manière à les rendre aptes et prêtes à défendre la révolution et à assurer leurs responsabilités politiques". J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin* op. cit., p. 161.

²⁴⁵ Nous rappelons ici la définition de B. Hettne du projet de développement marxiste comme une tentative de *transition à la modernité socialiste*. Cf. § 2.3.1.

informer ces populations et les sortir de leur isolement traditionnel en les faisant participer à la vie du reste du pays (...) les former en leur inculquant des notions élémentaires de civisme, d'instruction, d'hygiène (...) ²⁴⁶.

Cette orientation se précise avec le discours que Kérékou tient à l'occasion du premier anniversaire de la révolution, le 26 octobre 1973. Dans ce discours, Kérékou affirme que le rôle de la radiodiffusion nationale et de la presse écrite dans le nouveau contexte révolutionnaire consiste à :

- mettre en lumière tous les problèmes sociaux des masses rurales
- dénoncer le régionalisme, les favoritismes, les malversations, la corruption et les comportements anti-révolutionnaires
- analyser, divulguer et défendre l'orientation politique tracée par le Discours-Programme du 30 novembre 1972
- renforcer la conscience révolutionnaire du peuple à travers une campagne de communication systématique ²⁴⁷.

Si dans ce discours l'accent est mis sur la condition des masses rurales (aspect qui peut se relier à la nouveauté du régime socialiste), on réaffirme également la nécessité d'employer les médias pour soutenir l'action du gouvernement, et l'intention de déraciner les "mauvaises habitudes" du passé, qui freineraient un développement en sens moderne de la société. De ce point de vue, la politique de Kérékou se meut encore dans le cadre du paradigme de la modernisation.

Autre élément de continuité avec le passé : la tentative constante de la part des autorités de l'État d'exercer un contrôle central rigide sur l'information circulant dans le pays, toujours dans le but de soutenir et de faciliter les projets de développement gouvernementaux. Le caractère autoritaire du régime instauré par Kérékou ne fait que rendre encore plus strict le contrôle sur les médias, déjà exercé par le gouvernement dans la période dahoméenne. D'après les constitutionnalistes Toudonou et Kpenonhoun, à partir de 1974

la mobilisation et la pénétration de la société sont systématiquement organisées par le biais de la monopolisation étatique des moyens d'information et d'éducation du citoyen. (...) Les moyens de communication sont contrôlés par l'État ²⁴⁸.

La continuité du contrôle sur les médias exercé par Kérékou par rapport aux gouvernements passés est patente - entre autre - dans la survivance, sous le régime marxiste-léniniste, de la loi sur la presse déjà en vigueur dans la République du Dahomey. En effet, le gouvernement révolutionnaire ne se dote

²⁴⁶ *Politique générale de l'Information u GMR* op. cit., en Saxer-Grossenbacher, *Les médias* op. cit., pp. 11-12.

²⁴⁷ Voir le discours tenu par Kérékou le 26 octobre 1973, à l'occasion du premier anniversaire de la révolution béninoise. Cité dans R. Bewa, *La liberté de presse en Afrique* op. cit., p. 128.

²⁴⁸ J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin* op. cit., p. 157.

pas d'une nouvelle loi sur la liberté d'information, se limitant, comme les gouvernements précédents, à réduire la portée libérale de la loi de 1960 à travers l'émanation de décrets particuliers. Une première décision, du 21 août 1973, restreint par exemple la possibilité d'exercer la profession de journaliste aux seuls fonctionnaires de l'État, qui doivent être nécessairement employés à plein temps et impliqués idéologiquement dans le projet révolutionnaire²⁴⁹. Puis, une disposition de 1975 subordonne à une autorisation explicite de la part du Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale (dont le nom suggère assez clairement la fonction assignée pendant ces années aux médias de la part des autorités révolutionnaires) la publication de tout "écrit politique"²⁵⁰. La loi béninoise sur la presse continue toutefois à soutenir l'existence de la liberté de la presse...

Toujours en 1975 est reconfirmé le monopole d'État sur la radiophonie, étendu pour l'occasion à la télévision²⁵¹ et confié à l'ORTB (*Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin*), nouvel organisme d'État créé dans le but de réaliser une programmation de radio-télévision nationale répondant aux objectifs politiques, économiques et sociaux fixés par le gouvernement²⁵².

Au cours de ses premières années, le gouvernement de Kérékou se dote enfin de nouveaux instruments efficaces pour contrôler l'information, mais en tirant les principales caractéristiques de structures préexistantes au coup d'État. Ceci détermine une situation de continuité essentielle avec les aspects principaux de la politique médiatique des régimes précédents, malgré le caractère révolutionnaire du nouveau projet politique béninois.

Rupture

A côté des éléments de continuité qu'on vient d'indiquer, il existe certains aspects de la politique médiatique révolutionnaire qui se démarquent des politiques précédentes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, une des préoccupations principales du nouveau conseil marxiste est d'atteindre à travers les médias la totalité des masses populaires, en assurant à tous les citoyens un accès équitable aux moyens de communication. A ce propos, en analysant les documents

²⁴⁹ Il s'agit de la décision n. 7/MIT/CAB du 21.08.1973, reportée en R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 112. Selon la même décision, il est en outre défendu aux journalistes d'écrire pour des moyens d'information étrangers (art. 6).

²⁵⁰ L'article 2 de la disposition définit *écrit politique* sur la Révolution tout article, éditorial, commentaire ou autre type de publication dont le contenu tire ses arguments de la politique, de l'idéologie et de l'orientation nationale. Cf. R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 112.

²⁵¹ C'est en effet à cette époque que, nous le verrons, la télévision est introduite au Bénin.

²⁵² Art. 2 de l'Ordonnance 75-43 du 21.07.1976 sur la création de l'ORTB. Le texte en est partiellement reporté dans R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 114.

concernant la planification béninoise des médias entre 1972 et 1982, Saxer et Grossenbacher remarquent que :

Comme principe général supérieur, on reconnaît celui de la participation équilibrée qui se retrouve avec une certaine conséquence dans chaque objectif. Effectivement, on découvre comme objectif commun de toutes les stratégies la *suppression des inégalités existantes*. Qu'il s'agisse de la propagation de nouvelles technologies ou de contenus des médias, de la transmission de connaissances scolaires ou techniques, l'intention de pourvoir équitablement tous les groupes de la population et les groupes linguistiques est au premier plan²⁵³.

Dans la planification des infrastructures de communication, la question de *l'équité de couverture* de la population prend donc une importance particulière, étant considérée comme une priorité par les autorités révolutionnaires. Les mêmes Saxer et Grossenbacher remarquent que :

l'exigence d'une couverture communicationnelle uniforme du pays, ou bien l'exigence d'une diminution des privilèges de communication existants est commune à tous les communiqués analysés²⁵⁴.

Dans cet objectif, le gouvernement de Kérékou s'engage avec ardeur et met en œuvre des moyens extraordinaires pour la radiophonie, la téléphonie et la presse rurale, au détriment par exemple (et de manière assez éclatante, comme on verra) du développement de la télévision.

Sur ce point, la politique de communication du gouvernement révolutionnaire béninois tend à s'insérer dans la ligne de la nouvelle politique culturelle panafricaine qui s'est développée entre les années 1960 et 1970, dont l'un des objectifs est de réaliser une appropriation des moyens de communication par les masses en vue d'un développement culturel autonome des pays d'Afrique. Le Manifeste Culturel Panafricain adopté pendant le premier Festival Culturel Panafricain d'Alger de 1969 propose par exemple de développer les moyens culturels qui permettent d'accéder aux masses de façon plus directe (cinéma, théâtre, radio, télévision)²⁵⁵.

L'intention de "compter sur ses propres forces" qui caractérise la stratégie d'auto-suffisance, vient renforcer les exigences d'une plus grande couverture du pays. Cette double perspective détermine par la suite une nette orientation du système médiatique béninois vers la production et la diffusion de *contenus nationaux*, c'est-à-dire produits majoritairement au Bénin, et destinés à toutes les classes sociales du pays. Dans cette perspective est conçue par exemple, au cours des années 1970, une grille de programmation radiophonique intégrant 19 langues nationales, afin d'intéresser jusqu'au populations des zones

²⁵³ U. Saxer, R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 8.

²⁵⁴ *Ibidem*, p. 13.

²⁵⁵ Le document est cité de l'*Avant propos* de Basile Kossou à *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Éditions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985, p. 11.

linguistiques éloignées, à travers la diffusion en différents idiomes de contenus concernant la condition des paysans et la technique agricole²⁵⁶. En l'espace de quelques années la proportion de productions nationales diffusées par *Radio Cotonou* atteint un remarquable 98% de la programmation globale²⁵⁷. En plus de la radiophonie, les projets pour l'alphabétisation de la paysannerie portent à des investissements majeurs dans une presse rurale multilingue, orientée vers les populations des campagnes, significativement coordonnée par une institution différente de celle chargée de la gestion du reste de l'information du pays²⁵⁸. On assiste en somme au cours des années 1970 à une tentative importante d'appropriation des technologies de communication de la part de l'État. Le but est de satisfaire les besoins considérés comme fondamentaux de la nation et de son peuple en matière d'information et d'instruction, et d'adapter le système médiatique à la réalité sociale du pays. L'approche égalitaire des *besoins fondamentaux* anime d'ailleurs toute la discussion des années 1970 sur la possibilité d'un "développement différent", discussion que Kérékou paraît suivre de près : si dans le *Discours-Programme* de 1972 le président soulignait en effet — en accord avec les thèses de l'auto-suffisance — la nécessité de « compter sur nos forces, sur nos ressources »²⁵⁹, en 1978 il rend publique l'intention du gouvernement de "satisfaire les besoins fondamentaux" de la population, donnant preuve d'une certaine sensibilité envers les orientations courantes de la théorie du développement de ces années²⁶⁰. La protection et le soutien des capacités d'information nationales à travers la suppression, dans les médias, des contenus de provenance étrangère, se présente d'ailleurs également comme une tentative de rééquilibrer les courants internationaux de la communication. C'est d'ailleurs ce que souhaitaient les pays non alignés et l'UNESCO, dans la discussion sur le Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC) qui eut lieu entre 1975 et 1985²⁶¹. Au cours de ces années, un pool d'agences de presse nationales du Sud est mis en chantier et réalisé par les pays non-alignés mêmes au nom du NOMIC, afin de contrecarrer le pouvoir d'information

²⁵⁶ R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 98.

²⁵⁷ Pourcentage relevé en 1982 par U. Saxer et R. Grossenbacher. Cf. *Les médias et la communication* op. cit., p. 64.

²⁵⁸ Tandis que radiophonie, télévision et presse nationale sont réglées d'abord par le Ministère de l'Information et l'Orientation Nationale (MION) et ensuite, à partir de 1981, par le Ministère de l'Information et la Propagande (MIP), la *presse rurale* est sous la compétence du MACP (Ministère pour l'Alphabétisation et le Culture Populaire). Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 32.

²⁵⁹ République Populaire du Bénin, PRPB, *Dans la voie de l'édification du socialisme. Recueil des discours de notre grand camarade de lutte Le Président Kérékou*, Direction de l'Information et de la Propagande, 1987, p. 9. Le concept d'auto-suffisance est maintenu, comme nous avons dit, dans la Loi Fondamentale de 1977 (cf. §2.3.1).

²⁶⁰ Avec celle de l'auto-suffisance, l'approche des besoins fondamentaux représente en effet un des principaux éléments d'orientation des théories pour un "développement différent" courantes pendant les années 1970, ainsi que le remarque Hettne dans *Le teorie dello sviluppo* op. cit., pp. 214-228.

²⁶¹ Pour la généalogie et le succès théorique du concept de Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication cf. A. Mattelart, *La communication monde* op. cit.

exorbitant des agences des grandes puissances. Le bras africain du pool est la PANA (*Pan African News Agency*), mise en service en 1983, à laquelle le Bénin prend part, à travers son ABP (*Agence Bénin Presse*, ex-ADP)²⁶². En 1985, époque désormais avancée de la discussion sur le NOMIC, les actes d'un séminaire national sur l'information au Bénin organisé par le Ministère de l'Information et par l'UNESCO soutiennent encore la nécessité d'agir pour "le triomphe du Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication", toujours et de toute façon au sein du projet révolutionnaire socialiste²⁶³.

La recherche de la part de l'État d'une auto-suffisance avancée du secteur médiatique, et la forte nationalisation des contenus qui en découle, représentent les principaux éléments de distinction de la politique des communications de Kérékou, qui en font ressortir la discontinuité par rapport aux politiques passées— sans oublier la tentative de garantir à la population un accès le plus égalitaire possible au système des médias. Ces éléments semblent également découler, comme nous l'avons vu, du développement « alternatif » de ces années, et favorisent une plus importante appropriation des moyens de communication nationaux béninois, à travers la formulation et la mise en œuvre de la part de l'État d'une politique des médias à caractère fort et autonome.

L'exercice d'une politique de ce type implique des conséquences particulières sur les dynamiques de diffusion des technologies de communication dans le pays, que le gouvernement, nous allons le voir, veut diriger en s'inspirant des critères d'équité, de solidarité et de propriété populaire des moyens et des contenus.

3.3.2 La transformation de la radiophonie

La radio représente le moyen privilégié par Kérékou pour atteindre et mobiliser les masses populaires pendant la révolution. Ce choix caractérise d'ailleurs les politiques de communication d'une grande partie des nouveaux États de l'Afrique sub-saharienne, où – comme l'affirme M.M Diabate – la radiophonie est une arme au service de l'idéologie, puisqu'une grande partie de l'Afrique noire a une civilisation orale. Selon Diabate, la parole transmise par la radio prend une importance particulière dans les villages, qui sont constamment à l'écoute des centres urbains. La radio est donc le meilleur moyen pour transmettre les mots d'ordre du gouvernement, si bien qu'écouter la radio devient un "devoir civique"²⁶⁴.

²⁶² R. Bewa, *La liberté de presse en Afrique* op. cit., p. 61.

²⁶³ République Populaire du Bénin, Ministère des Enseignements Moyens et Supérieurs, Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO, *Séminaire National sur l'Information en République Populaire du Bénin, 1-5 mai 1985*, Bulletin d'information n. 4, Cotonou 10/1985.

²⁶⁴ M.M. Diabate, *Corrélation entre communication traditionnelle et moderne*, dans *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Éditions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985, p. 23.

L'intention du nouveau conseil marxiste béninois est de faire de la radio un moyen de formation politique et culturelle qui soutient la révolution. Pour atteindre la totalité de la population,

priorité sera donnée aux transmissions en langues vernaculaires afin que toutes les couches sociales puissent arriver à prendre position sur les questions d'attitude et de comportement dans tous les domaines (...). L'orientation de la *Voix de la Révolution* doit donner la possibilité à chaque auditeur de s'instruire en dehors de l'école, des familles et de la communauté (...)²⁶⁵.

Le même document qui contient ces paroles propose comme mesure concrète de cette politique, l'introduction dans la programmation radiophonique d'un rapport en pourcentage de 40% des transmissions en français contre 60% de productions dans les autres langues nationales.

Les infrastructures principales dont dispose initialement le Bénin révolutionnaire dans le secteur de la radiophonie sont d'une part l'émetteur national historique *Radio Cotonou* (rebaptisée pour l'occasion *La Voix de la Révolution*) et d'autre part les structures de production et d'écoute créées par la coopération dans le cadre de la radiophonie rurale à partir des années 1960. Avec ces structures, Kérékou hérite toutefois également des projets de coopération en matière de radiophonie commencés par les gouvernements précédents. La radiodiffusion béninoise en tire un élan essentiel et, de simple répétition de la radio coloniale française, elle devient la "voix de la révolution".

Les projets de radiophonie rurale RTF-FAO continuent en effet même après le tournant révolutionnaire, et permettent au gouvernement de réaliser au moins en partie une plus ample couverture des masses populaires du pays : en 1974 se comptent au Bénin 1200 *radio clubs*, postes d'écoute collectives où les paysans se réunissent pour écouter des transmissions agricoles et pour en discuter²⁶⁶. Des équipes techniques sont envoyées dans les régions éloignées pour réaliser des transmissions sur des thèmes ruraux, avec la participation de la population²⁶⁷.

Au cours de ces années, la coopération bilatérale allemande maintient également son engagement au bénéfice de la radiophonie au Bénin, se confirmant comme principal partenaire du pays pour le développement de cet outil. L'intervention allemande suit les traces de celle des années 1960, avec la fourniture en 1975 de deux nouveaux transmetteurs de 20 et 50 kW, destinés à assurer à l'émetteur national la couverture des régions centrales et septentrionales du pays²⁶⁸. En 1976, la coopération RFA livre à la

²⁶⁵ *Politique générale de l'Information du GMR* op. cit., dans Saxer-Grossenbacher, *Les médias* op. cit., p. 11.

²⁶⁶ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 23.

²⁶⁷ *Ibidem*.

²⁶⁸ *Ibidem*, p. 37.

radiodiffusion béninoise une nouvelle *Maison de la Radio*, un ensemble de studios qui s'ajoute à l'ensemble construit par le passé par l'administration française²⁶⁹.

L'exigence de couvrir de manière adéquate le Nord rural du pays pousse par la suite le gouvernement Kérékou à doter *La Voix de la Révolution* d'un deuxième canal, conçu comme moyen de communication régionale : naît ainsi *Radio Parakou*, ayant sa base dans le chef-lieu septentrional homonyme et également construit grâce à l'intervention de la coopération ouest-allemande. L'émetteur commence à transmettre en 1983 (six ans après la décision de sa création)²⁷⁰, et avec son démarrage se termine la coopération technique RTF-Bénin en matière de radiophonie : à partir de ce moment, le rapport entre les deux pays se réduit en effet à un simple accord inter-institutionnel entre un émetteur régional allemand et l'ORTB pour la fourniture de pièces de rechange, et à des accords de caractère général pour la formation du personnel radiophonique (secteur qui voit d'autre part également la collaboration constante de la coopération française)²⁷¹.

En l'espace de dix ans, le nouveau Bénin est donc doté de deux émetteurs radiophoniques nationaux, de structures d'écoute collective - les *radio clubs*, et d'un personnel virtuellement capable de réaliser une programmation radiophonique en 19 des langues nationales du pays, avec une spécialisation en radiophonie rurale.

Les exigences prioritaires du gouvernement d'augmenter la couverture et la pénétration de la radio sont donc en partie satisfaites, notamment grâce à l'intervention importante de la coopération internationale. De plus, l'importation au Bénin, à partir du début des années 1980, de modèles économiques de transistors produits au Japon contribue à élargir encore davantage la couverture radiophonique²⁷².

Malgré cela, il existe encore dans le cadre du secteur radiophonique certaines carences structurelles. Ajoutées à l'absence d'une planification stratégique précise du développement des médias chez les particuliers²⁷³, elles contribuent à empêcher la pleine réussite du projet de mobilisation poursuivi par le conseil révolutionnaire de Kérékou.

En 1983, Saxer et Grossenbacher constatent encore de fortes déficiences en terme de personnel, dues entre autre à la naissance de *Radio Parakou*, qui absorbe une partie du personnel de *Radio Cotonou*²⁷⁴. Ces mêmes auteurs

²⁶⁹ *Ibidem*, p. 21.

²⁷⁰ *Ibidem*, p. 24.

²⁷¹ *Ibidem*, p. 21.

²⁷² D.L. Adebaye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit., p. 12.

²⁷³ Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit. p. 13.

²⁷⁴ *Ibidem*, p. 22.

notent également que les structures destinées à la programmation rurale sont rapidement devenues inadéquates par rapport aux objectifs qui leur sont confiés : la fleur de la coopération RFA-FAO se réduit déjà dans la première moitié des années 1980 à “un service uniquement administratif”²⁷⁵, sans disposer des moyens nécessaires pour accomplir ses fonctions.

Cette carence de contenus et de personnel empêche *Radio Parakou* de devenir la plate-forme de radio rurale pour le Nord que les autorités souhaitaient. Elle se transforme en une radio de distraction et d’information générale, sur le modèle des émetteurs commerciaux étrangers tels que *Africa N° 1* (radio internationale du Gabon déjà reçue à cette époque au Bénin sur les ondes courtes)²⁷⁶.

Pendant les premières années de la République Populaire, la stratégie radiophonique de Kérékou paraît en somme avoir des effets positifs en termes de nationalisation des contenus comme en termes de pénétration des masses populaires²⁷⁷. Cependant, elle présente différentes contradictions, qui, à long terme, — soumises à la pénurie chronique d’infrastructures et de ressources endogènes — tendent à en compromettre les résultats. D’après Ulrich Saxer, par exemple, au début des années 1980

des contradictions parmi les objectifs et une absence de valeur opérationnelle font que l’allocation des moyens insuffisants destinés au secteur des médias s’accomplit arbitrairement ou selon des intérêts du pouvoir²⁷⁸.

Cela s’avère particulièrement vrai pour la radio, qui avec le temps, se transforme de plus en plus en passe-temps/distraction et perd peu à peu sa fonction d’éducation et de mobilisation de la société, et ce, conformément aux exigences d’un public urbain désormais nombreux (ainsi que le prouve l’orientation prise par *Radio Parakou*). Des motivations d’ordre financier poussent ensuite les autorités béninoises à permettre la diffusion à travers la radio de messages publicitaires de différents types qui, selon un étudiant béninois de cette période, contredisent totalement d’autres parties de la programmation, conçues dans l’esprit du service public²⁷⁹.

²⁷⁵ *Ibidem*, p. 24.

²⁷⁶ *Ibidem*, p. 25.

²⁷⁷ Un des conseillers du premier ministre Nicéphore Soglo au début des années 1990 remarquait dans un entretien que la stratégie de communication choisie par Kérékou avait bien marché. En effet, pendant les visites dans les zones rurales réalisées dans le cadre de la campagne pour les présidentielles de 1996, les experts de communication de Soglo avaient noté un fort éloignement de la part des paysans envers le nouveau gouvernement démocratique. Les paysans déclaraient s’être sentis bien plus pris en compte par le régime de Kérékou, qui leur adressait une programmation spécifique et sensible envers leurs problèmes (entretien personnel, Mai 2000).

²⁷⁸ U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., p. 154.

²⁷⁹ C.R. Vetongnon, *Un office d’État: l’ORTB* op. cit., pp. 86-87. L’auteur se réfère par exemple à la diffusion de la publicité sur les cigarettes pendant la semaine anti-tabac de 1980.

Deux des objectifs établis par le gouvernement pour la radiophonie pour le long terme sont ainsi en partie réalisés : la couverture du pays²⁸⁰ et le plurilinguisme de la programmation. Ces objectifs sont partiellement atteints entre autre grâce à la forte injection de fonds, de technologie et de ressources humaines de la coopération allemande. Le déclin relatif du caractère progressiste et militant de la radiophonie béninoise s'est vérifié à la suite de la conclusion des rapports de coopération établis dans ce cadre avec la RFA, qui est de ce point de vue, une démonstration de l'impossibilité constante pour l'État africain de pourvoir de manière autonome aux besoins identifiés comme primaires en matière de radiodiffusion, et ce malgré les progrès accomplis au cours de la République Populaire. Encore une fois, enfin, le rôle de la coopération se révèle déterminant pour le développement des médias dans le pays, et l'histoire de la radiophonie le prouve.

3.3.3 L'introduction de la télévision

Dans presque tous les pays africains la télévision est introduite après la conquête de l'indépendance. L'expert des médias de masse André Tudesq identifie trois différentes phases historiques de diffusion de la TV dans le continent, correspondant à trois différentes attitudes prises par les États africains envers le nouveau moyen :

- à partir des années 1960, une attitude "de pionnier" pousse certains nouveaux États indépendants à développer très tôt des structures télévisuelles nationales (par exemple le Nigéria, qui se dote d'un émetteur avant même l'indépendance, en 1959)²⁸¹;
- on assiste ensuite à un comportement défini "de réaction", qui voit au cours des années 1970 différents pays introduire la télévision pour rester au niveau des voisins "pionniers" et/ou pour en contrecarrer les activités d'information avec une production nationale propre ;
- il y a enfin une attitude "réfractaire" à l'introduction de la TV, caractéristique des nations qui ne se dotent de ce nouveau moyen qu'à partir des années 1980, contraints par une situation de concurrence de l'étranger devenue désormais insoutenable²⁸².

²⁸⁰ En 1986 un chercheur béninois remarque que les transmetteurs de la *Voix de la Révolution* ne couvrent pas encore entièrement la zone de Cotonou, et qu'ils subissent souvent des pannes. Cf. E.C.O. Guedegbe, *La coopération bénino-allemande* op. cit., p. 51.

²⁸¹ A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., p. 6. Le Nigéria est l'un des deux seuls pays africains qui, en 1961, disposent d'un émetteur télévisuel national. Ce nombre monte à 13 en 1965, à 20 en 1980 et à 37 en 1990. Cf. J.-A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Antropos-economica/INA, Paris 1992, p. 25.

²⁸² C'est le cas du Cameroun, par exemple. Cf. P. Nomo Zibi Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique* op. cit., œuvre dans laquelle l'auteur s'arrête longuement sur le cas du pays de l'Afrique centrale, d'où elle est originaire.

Pour une série de raisons que nous allons analyser ci-dessous, il nous semble que le cas du Bénin se situe entre la deuxième et la troisième des attitudes indiquées par Tudesq.

L'histoire de l'introduction de la télévision dans l'ex-Dahomey représente à notre avis un exemple assez clair des principes qui caractérisent la politique de Kérékou en matière de communication et d'*autosuffisance*, et des dynamiques de développement des médias qui en découlent.

Au cours des années 1960, la France discute avec les différents gouvernements dahoméens de la possibilité d'introduire la télévision dans le pays : ainsi, en 1964 sont conclus certains accords pour la formation par l'ORTF (Office de la Radiodiffusion-Télévision Française) de personnel technique provenant de Cotonou. En 1969 le gouvernement met en chantier, avec la collaboration de la Loterie Nationale Béninoise et de la coopération française, un plan pour l'expérimentation de la télévision. Le projet "mini-télévision" prévoit l'installation d'un bureau et d'une antenne auprès de la centrale de l'OPT de Ganhi à Cotonou, mais les turbulences politiques de cette période en empêchent la réalisation²⁸³.

Avec l'instauration en 1970 du "triumvirat" présidentiel, la situation politique du Dahomey redevient relativement stable, et le climat favorise la signature de nouveaux contrats de coopération entre le pays africain et la France. En prévision d'une visite au Dahomey du président français G. Pompidou, annoncée pour décembre 1972, l'Hexagone (toujours dans le cadre de ses projets de coopération au développement) fournit aux autorités béninoises les infrastructures nécessaires à la mise en fonction d'un émetteur télévisuel national²⁸⁴. Saxer et Grossenbacher citent comme raison de l'engagement français le désir de "mettre le Dahomey au même niveau que les autres ex-colonies ouest-africaines"²⁸⁵. En un certain sens, le Dahomey prend ici une attitude "de réaction", selon la définition de Tudesq. Il n'est cependant pas évident de déterminer dans quelle mesure cette attitude est endogène au sens propre ou au contraire influencée par l'intervention de la coopération française en la matière.

Les infrastructures techniques de production et de transmission télévisuelle sont livrées aux autorités du Dahomey peu de mois avant la visite du président français : pour l'occasion, le 20 octobre 1972 l'exécutif de Cotonou institue l'ORTD (*Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey*), dont elle emprunte la structure et la dénomination à l'ORTF français²⁸⁶. Le nouvel

²⁸³ C.R. Vetongnon, *Un office d'État : l'ORTB* op. cit., pp. 11-12.

²⁸⁴ *Les télévisions du monde*, dans Cinémaction, n. 12, deuxième trimestre 1995, ed. Cinémaction-Corlet, p. 317.

²⁸⁵ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

²⁸⁶ La disposition qui sanctionne la création de l'ORTD est la loi 72-43 du 20.10.1972. Cf. C.R. Vetongnon, *Un office d'État : l'ORTB* op. cit., p. 10.

organisme est tâché d'assurer le service public en matière de radio et de télévision au Dahomey.

Six jours après, le 26 octobre 1972, a lieu le coup d'État qui porte Kérékou au pouvoir. Cet événement marque le gel temporaire du processus d'introduction de la télévision dans le pays : le conseil militaire bloque en effet la mise en œuvre de l'émetteur, trouvant que la télévision est un moyen peu conforme à l'orientation politique du nouveau Bénin révolutionnaire. Selon les expressions de Saxer et Grossenbacher,

un média destiné aux privilégiés tel que la télévision n'était pas compatible avec [la] politique démocratique et populaire [de Kérékou] et ses idées de politique des médias et relatives. C'est pourquoi, la mise en service de la station a été repoussée en faveur du développement de la radio²⁸⁷.

Apparemment, aucun document du gouvernement n'existe confirmant l'officialité de ces motivations ; toutefois d'autres sources indiquent également l'intention de garantir au peuple un accès égalitaire aux médias comme raison principale du gel temporaire de la télévision de la part de Kérékou. C'est pour cette raison que Tudesq intègre le Bénin dans la troisième des catégories ci-dessus mentionnées, celle des "réfractaires" : selon Tudesq, les autorités révolutionnaires avaient rejeté l'introduction de la télévision parce que précisément elles "voulent assurer en premier lieu la couverture radiophonique du pays"²⁸⁸.

Il faudra attendre jusqu'en 1978 pour que la station de télévision commence à transmettre les premiers programmes d'essai. Avant cette date, le conseil de Kérékou transforme l'ORTD avorté en ORTB (*Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin*), et lui attribue les fonctions suivantes :

- l'étude, la réalisation et la transmission d'information générale et de programmes de radiodiffusion et de télévision répondant aux objectifs politiques, économiques et sociaux établis par le gouvernement
- l'accroissement de l'influence et du prestige de la République Populaire du Bénin à l'étranger
- la présentation et l'exécution de plans pour la fourniture du matériel et de formations nécessaires pour la

²⁸⁷ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

²⁸⁸ A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., pp. 6-7. Selon l'auteur, d'autres gouvernements africains, tels que le Sénégal de Senghor, furent prudents au sujet de l'introduction de la télévision, justement parce que "conscients de son caractère élitaire". Tudesq mentionne également parmi les raisons possibles de l'ajournement de la part de Kérékou en matière de télévision, sa volonté de s'affranchir de la France, qui l'aurait poussé à choisir le système de transmission allemand PAL au lieu du SECAM mis au point par les Français. Au dire de l'auteur, la coopération avec la RFA n'aurait toutefois pas marché, provoquant d'ultérieurs retards techniques à l'introduction de la télévision dans le pays. Cf. A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 58.

- production, la réception et la transmission des programmes
- l'administration, la gestion et l'exploitation de la radiotélévision dans la République Populaire au Bénin²⁸⁹.

Le conseil d'administration de l'ORTB est présidé par le Ministre de l'Information, tandis que le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et du Sport en est le vice-président²⁹⁰. Le nouvel organisme est donc placé sous le contrôle direct de l'exécutif révolutionnaire, qui veut l'utiliser au service du développement du pays.

La télévision ne représente toutefois pas une partie active de la stratégie médiatique révolutionnaire béninoise. Le gouvernement de Kérékou n'est en effet pas intéressé par le potentiel éducatif de la télévision, vanté en cette période par différentes institutions de coopération (institutions américaines en particulier)²⁹¹. Cette attitude distingue le conseil révolutionnaire béninois d'autres pays, pour lesquels, selon Tudesq, le projet d'une télévision éducative a fait fonction, au niveau national, d'argument pour que la télévision ne soit pas considérée comme une dépense de luxe, et au niveau international pour obtenir l'appui financier de l'Unesco ou la coopération d'autres États²⁹².

Kérékou paraît refuser cette logique. En ce sens, le général se sert largement de la grande marge de manœuvre en matière médiatique, conséquence de la stratégie d'*autosuffisance*²⁹³ et de la nature du nouveau régime : le cours révolutionnaire détermine en effet une redéfinition des rapports avec la coopération, comme nous l'avons vu plus haut²⁹⁴. Nous rappelons par exemple que dans le *Plan National* établi par le conseil en 1975, le gouvernement se réserve le droit de choisir les activités à financer à travers l'aide étrangère, de faire prévaloir ses propres options et de choisir les donateurs et les modalités d'emploi convenables pour l'activité en cours. Selon le *Plan*, le gouvernement peut donc jouer un rôle d'arbitre entre les différentes possibilités d'aide, sur la base du plan de développement précédemment élaboré et de ses priorités²⁹⁵.

²⁸⁹ Ordonnance 75-43 du 21 juillet 1975 qui institue l'ORTB, citée dans R. Biauou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 114.

²⁹⁰ *Ibidem*, p. 115.

²⁹¹ L'agence américaine USAID travaillait dans le domaine de la télé-éducation depuis longtemps déjà : son premier projet africain en la matière fut en effet entrepris au Nigéria en 1962. Cf. A. Tudesq, *L'Afrique Noire et ses télévisions* op. cit., p. 162. Les États Unis s'engagèrent ensuite, au cours des années 1970, dans d'importants projets pour l'alphabétisation à travers la télévision par satellite, en Inde et au Brésil. Sur le succès décevant limité de ces expériences et sur leurs conséquences pour le système médiatique de ces pays cf. A. Mattelart, *La communication monde* op. cit.

²⁹² A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 163.

²⁹³ Cf. § 3.1.1.

²⁹⁴ Cf. § 2.3.1.

²⁹⁵ République Populaire du Bénin, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Sociale, *Plan national du développement économique et social, 1975-1978 – Avant-projet*, Cotonou, février 1975, p. 17. La référence est tirée de F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 34.

Dans le cas de la télévision, le gouvernement de Kérékou exerce pleinement ce rôle “arbitral”, en freinant les projets de la coopération française en la matière et en redéfinissant leurs modalités. La coopération continue en effet à travailler (le projet se termine comme prévu en 1982), mais elle opère dans un contexte de faible enthousiasme de la part du gouvernement, qui n’élabore aucun plan spécifique pour l’exploitation du nouveau moyen dans le cadre de son projet de formation de la population.

Le désintéressement de l’exécutif envers la télévision est évident lors du lancement des transmissions, effectuées en voie expérimentale le 31 décembre 1978 : l’événement n’a été marqué par aucune inauguration officielle de l’émetteur²⁹⁶. La programmation, originairement composée principalement de productions de l’*Institut National de l’Audiovisuel* (INA) français et de la société de distribution allemande Transtel²⁹⁷, n’est assujettie par la suite à aucune planification précise. Saxer et Grossenbacher remarquent que, dans le cadre d’un premier projet pour l’élargissement de la couverture et le développement de la télévision établi par le Bénin au début des années 1980,

il n’existe pas d’idées concrètes en ce qui concerne les programmes. Il est seulement certain que le média ne doit pas être employé spécialement pour l’éducation formelle : on en est vraiment dissuadés par les expériences faites par d’autres pays, par exemple le Niger. (...) Il ne reste des objectifs de politique des médias [du conseil Kérékou] que celui de l’égalité de couverture²⁹⁸.

Le non-engagement du gouvernement révolutionnaire dans le développement de la télévision, joint aux difficultés représentées par les coûts élevés des productions audiovisuelles, fait que le pourcentage de contenus de l’émetteur béninois de production propre est, dès le début, bien inférieur par rapport celui de la radio. Saxer note en 1982 un pourcentage de 65% de productions nationales²⁹⁹. Sous ce chiffre se cache toutefois, remarque Tudesq, une forte proportion de programmes à caractère informatif (en premier lieu de longs *journaux télévisés* statiques), associée à une quantité réduite de programmes³⁰⁰. Les spectacles de variétés et les longs-métrages transmis sont par contre presque exclusivement d’origine française³⁰¹.

Dans les années suivantes, la situation ne change pas. L’engagement de la coopération française arrive donc à sa conclusion naturelle en 1982. L’émetteur béninois se trouve dans une situation de forte dépendance de l’étranger, surtout en termes de contenus : sont ainsi établis, avec différentes organisations de la

²⁹⁶ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

²⁹⁷ A. Tudesq, *L’Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 58.

²⁹⁸ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., pp. 27-28.

²⁹⁹ *Ibidem*, p. 69.

³⁰⁰ A. Tudesq, *L’Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 153. Le pourcentage des programmes d’information noté par Saxer en 1982 est d’environ 60%. Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 69.

³⁰¹ *Ibidem*.

coopération, des rapports de collaboration pour la fourniture de programmes destinés à palier, du moins en partie, les carences productives de la télévision nationale. A titre d'exemple, en 1986 l'*Agence de Coopération Culturelle et Technique* (ACCT) des gouvernements francophones³⁰² fournit à l'ORTB une quantité importante de productions réalisées par TF1 (la première chaîne de télévision française) et par Intermedia (société gérée par le Ministère des Affaires étrangères de l'Hexagone), et décide, en outre, l'envoi en mission au Bénin de quatre experts en matière de télévision³⁰³. Le pourcentage de production nationale n'augmente toutefois que très légèrement : environ 64% en 1987³⁰⁴, ce qui est dû principalement à l'intégration du nouveau matériel provenant de l'étranger au sein des programmes d'information de production propre³⁰⁵.

La dépendance de l'étranger en matière de télévision se manifeste également à propos des infrastructures : comme la plupart des pays en voie de développement, le Bénin n'est pas à même de se rendre autosuffisant en ce qui concerne les matériaux de technologie moyenne et haute tels que ceux qui sont nécessaires pour l'activité télévisuelle³⁰⁶. Dans ce cas également, les carences sont couvertes du moins en partie par l'intervention de la coopération : en 1983, la France assiste financièrement le Bénin pour le développement des structures de production de l'émetteur, cette fois à l'occasion de la visite du président François Mitterrand³⁰⁷ (le début d'une production nationale en couleurs sera ensuite marquée par la visite ultérieure, en 1986, d'un autre chef d'État, le Pape Jean Paul II)³⁰⁸. Dans le cadre d'un projet plus général pour le développement des télécommunications, le Bénin se dote ensuite en 1984, d'une station de réception par satellite : l'antenne, peu éloignée de Cotonou, permet à l'ORTB la réception de programmes fournis par l'étranger de manière plus rapide et moins onéreuse, et à l'émetteur de capter et retransmettre des événements sportifs internationaux en direct. La technique par satellite sera également le sujet d'un protocole de coopération entre les pays de l'UAPT (Union Africaine des Postes et des Télécommunications), pour la création du

³⁰² L'ACCT est instituée à Niamey (Niger) en 1970, à l'occasion du Premier Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays Francophones. Cf. *L'ACCT au Bénin. Bilan et perspectives*, dans *La Nation. Spécial VI^{ème} Sommet de la Francophonie*, 12.1995, pp. 22-23. L'ACCT jouera également par la suite un rôle très important dans l'introduction et la diffusion des technologies télématiques au Bénin.

³⁰³ Ambassade de France, Mission ACCT de Cotonou, *L'aide publique française au Bénin 1986*, Cotonou, mars 1987.

³⁰⁴ A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 153.

³⁰⁵ Lors de notre visite au Bénin nous avons pu constater qu'aujourd'hui encore dans les journaux télévisés béninois, les nouvelles de l'étranger, y compris celles concernant le continent africain, sont illustrées par des services réalisés par l'agence française CFI, retransmis directement sans passer par aucune manipulation de la part des journalistes locaux. Mais dans le calcul des pourcentages, le *journal télévisé* compte comme production nationale.

³⁰⁶ Cette dépendance avait été déjà constatée avant la conclusion du projet, ainsi que le note C.R. Vetongnon dans *Un office d'État : l'ORTB* op. cit., p. 12.

³⁰⁷ *Les télévisions du monde* op. cit., p. 317.

³⁰⁸ *Ibidem*.

satellite régional AFSAT : le Bénin en ratifie les termes en 1985³⁰⁹, mais les premiers développements du projet ne se verront que dans les années 1990.

L'introduction de la télévision au Bénin n'accentue pas seulement la dépendance envers l'étranger. Confirmant les craintes de Kérékou (mais en partie à cause du soutien insuffisant de la part du gouvernement pour le nouveau moyen), la télévision contribue également à approfondir les inégalités dans la jouissance des moyens de communication au niveau national. Dès 1983, Saxer et Grossenbacher remarquent ainsi que "la disparité ville/campagne [dans la diffusion des médias existant au Bénin] est (...) accentuée par la structure de distribution de la télévision"³¹⁰. Dans l'ex-Dahomey la télévision reste longtemps encore l'apanage d'une élite ayant un niveau de revenu et de formation supérieurs à la moyenne : d'une part, durant toute la décennie des années 1980, la couverture du seul émetteur national n'arriva pas au-delà de la zone côtière du pays, ne concernant que le Sud urbain³¹¹ ; d'autre part, le coût des appareils de réception est prohibitif pour une bonne partie de la population³¹², et seule la création de postes collectifs pallie en quelque sorte les carences de la majorité en termes de pouvoir d'achat³¹³. Le public de la télévision est donc en premier lieu un public aisé et de formation supérieure³¹⁴, un facteur qui contribue à augmenter la teneur relativement "occidentale" de la programmation, certainement non conforme aux propos de Kérékou en matière de politique des médias. La nécessité de contrebalancer les émetteurs étrangers des pays voisins comme le Togo et le Niger, qui sont captés dans certaines zones du Bénin, ne fait qu'accélérer cette dynamique :

³⁰⁹ A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 210.

³¹⁰ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 39.

³¹¹ L'expert de communication béninois Pascal Gandaho rappelle que la conclusion du premier projet de coopération avec la France représenta un coup dur pour la télévision béninoise : les transmetteurs ne couvraient encore que Cotonou et alentours, tandis que pour le reste du pays on devait utiliser des liaisons radio de l'OPT déjà surchargées. L'ORTB ne disposait pas de son propre réseau de distribution de signal télévisuel, en dehors du signal qui desservait la capitale [entretien personnel, Mai 2000].

³¹² En 1982, une télévision noir et blanc coûte au Bénin de 60.000 à 135.000 francs CFA. Un téléviseur couleurs coûte de 175.000 à 250.000. Les salaires annuels béninois varient dans cette période de 18.000 à 200.000 francs CFA. Le salaire indicatif d'un cadre moyen est de 80.000 francs CFA. De R. Bewa, *Liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 145.

³¹³ Saxer évalue à 15.000 le nombre de téléviseurs présents au Bénin en 1982. Ce chiffre prend cinq bonnes années pour doubler, arrivant à 30.000 en 1987. Sources : U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., pour les données de 1982 ; A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., pour celles de 1987.

³¹⁴ Encore en 1989 le public de l'édition du soir du journal télévisé *Télé-Info* se compose pour 30% de personnes aisées, un pourcentage qui passe à 41% avec les programmes de distraction qui suivent le bulletin d'information de 20h 30. A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 192.

la dure concurrence oblige les responsables des programmes du Bénin à adapter leurs émissions pour avoir une programmation plus divertissante, c'est-à-dire reprendre plus de productions étrangères³¹⁵.

En somme, la télévision ne se révèle pas assez maniable pour être employée dans le cadre d'une politique médiatique rigoureuse telle que celle de Kérékou. Cela est dû principalement à l'absence objective dans le Bénin révolutionnaire des ressources techniques, financières et humaines nécessaires à l'emploi stratégique et à large spectre du nouveau moyen : le potentiel éventuel de la "modernisation" de la télévision reste ainsi constamment en dehors des capacités d'action du pays. De plus, l'intervention de la coopération (qui, en accord avec les principes de base de l'action de l'ORTB, devrait assister le Bénin dans la construction d'un espace audiovisuel national autonome) consiste largement en l'envoi de programmes produits dans les pays industrialisés, un facteur qui contribue à une appropriation toujours plus réduite de ce média par le gouvernement en termes de contenus.

A ce propos, Tudesq remarque que, malgré l'existence du monopole d'État en la matière, les effets de la télévision échappent à la volonté politique, parce que l'appropriation (en ce cas de toute façon imparfaite) de l'instrument n'implique pas l'appropriation de ses utilisations³¹⁶.

Pour en revenir au schéma proposé au début du paragraphe, il apparaît clairement qu'au Bénin, la rupture historique représentée par l'avènement au pouvoir du conseil marxiste-léniniste comporte, par rapport à l'introduction de la télévision, le passage du comportement de *réaction* pris par les gouvernements du Dahomey (dans un certain sens "provoqué" par la coopération française) au comportement *réfractaire* de Kérékou, qui ne développe la télévision que sur la base de fortes impulsions externes telles que les sollicitations de la coopération et la concurrence étrangères. La télévision représente en somme, le maillon le plus faible de la politique des médias dans le Bénin révolutionnaire : cela contribue à déterminer un développement lent et inégal, qui marquera le panorama de la télévision au niveau national dans les années à venir

3.3.4 Le développement des télécommunications

Dans le cadre des télécommunications également (et notamment de la téléphonie), le Bénin marxiste hérite des gouvernements précédents certains accords avec la coopération internationale pour le développement des infrastructures techniques.

³¹⁵ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 27.

³¹⁶ A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 73.

Comme mentionné précédemment ³¹⁷, un protocole avait été signé au début des années 1970 entre le gouvernement du Dahomey et le PNUD, qui envisageait comme première étape la restructuration de l'OPT. Parmi les effets de cette restructuration, poursuivie même après l'avènement de Kérékou au pouvoir, il y a la prise en charge de la part de l'administration béninoise en décembre 1974 de la connexion internationale télégraphique et téléphonique du pays, gérée jusqu'alors par la compagnie française *France Câbles et Radio*³¹⁸ : une prise de responsabilité qui se trouve certainement dans la ligne de la recherche d'une plus grande autonomie dans le secteur médiatique de la part du nouveau gouvernement révolutionnaire, mais dont l'origine est probablement à retrouver en des accords pris avant le coup d'État. Toujours au cours de ces années sont réalisées, grâce à la coopération, différentes liaisons radio pour agrandir la couverture téléphonique du pays : en 1974 onze chefs-lieux sont réciproquement interconnectés de cette manière³¹⁹. Entre 1973 et 1975 entrent en service quatre nouvelles centrales téléphoniques automatisées, qui vont s'ajouter aux deux créées à Cotonou et Parakou pendant les années 1960. Une seule de ces nouvelles centrales est toutefois située au Nord du pays (à Natitingou)³²⁰ : le développement du téléphone a lieu surtout au Sud³²¹.

Aux accords de coopération déjà existant s'ajoutent dans les premières années de la République Populaire des nouveaux protocoles, bi- et multilatéraux, pour le développement des connexions internes et étrangères du pays.

Le développement du réseau téléphonique interne voit l'engagement en premier lieu de la France et de l'Algérie, qui entre 1980 et 1983 fournissent au Bénin l'assistance nécessaire à la réalisation de nouvelles centrales de district et à l'amélioration du réseau urbain de Cotonou³²². Cette impulsion de la coopération bilatérale porte le nombre de centrales automatiques du pays à quatorze, dont sept situées dans le département de l'*Atlantique* (la zone de Cotonou)³²³. Les abonnés téléphoniques passent de 5313 en 1975 à 9409 en 1981 : le pourcentage d'abonnés de l'*Atlantique* reste toutefois toujours au-

³¹⁷ Cf. § 3.2.2.

³¹⁸ E. Epaminondas et Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT* op. cit., p. 66. La dénomination complète de la compagnie (d'origine coloniale) est *Compagnie Française des Câbles Sous-marins et Radios*.

³¹⁹ F.B. Sourou, *Contribution des télécommunications au développement socio-économique du Bénin*, Mémoire de maîtrise ès sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1986, p. 15.

³²⁰ *Ibidem*, pp. 13-14.

³²¹ Les nouvelles centrales servent à compléter l'automatisation du trafic téléphonique des six chefs-lieux de département du pays : la répartition régionale reflète donc également une disparité entre Nord et Sud, avec une plus grande densité de capitales régionales au Sud par rapport à la partie septentrionale du territoire (divisée en les deux grands départements de l'*Atakora* et du *Borgou*). Cf. G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et des télécommunications* op. cit., p. 31.

³²² *Ibidem*, p. 44.

³²³ C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 9.

dessus de 60% du total³²⁴, perpétuant les inégalités en termes de couverture déjà remarquées à propos d'autres médias.

Pendant la République Populaire, ce sont toutefois surtout les connexions internationales qui connaissent une période de fort développement, avec la mise en marche au début des années 1980 d'importants projets de collaboration multilatérale.

Le gouvernement ratifie notamment, en 1976, un accord pour la participation du pays au projet PANAFTEL déjà mentionné³²⁵, coordonné par l'UIT, l'OUA et la CEA³²⁶: le but du projet est de construire un réseau de télécommunications interne au continent africain, à travers l'installation de liaisons radio et de canaux par satellite entre différents pays de la région. Au Bénin, les travaux de PANAFTEL commencent en 1981, avec la pose de trois nouvelles liaisons radio-téléphoniques vers le Nigeria, le Togo et le Nord du pays³²⁷.

Au mois de mars 1984 est inaugurée la station par satellite mentionnée de Abomey-Calavi, destinée à accueillir et gérer une bonne partie du trafic téléphonique international du pays. Elle permet en outre, comme nous l'avons vu, la réception et la transmission de programmes audiovisuels³²⁸. Cette structure représente peut-être une des rares entreprises réalisées de manière presque totalement autonome par le gouvernement révolutionnaire béninois dans le domaine des télécommunications : en effet, le projet est géré et réalisé entièrement par l'OPT, avec une combinaison de fonds propres, d'emprunts de l'étranger et de donations de la coopération³²⁹.

Avec l'introduction de la technologie par satellite, le Bénin renforce de manière permanente ses capacités de télécommunication avec l'étranger, déjà accrues avec la mise en fonction à Cotonou, le 18 juillet 1983, d'une centrale de commutation téléphonique internationale complètement automatisée, réalisée avec l'aide de la coopération canadienne³³⁰.

La coopération canadienne se présente en effet, à partir des années 1980, comme le partenaire principal du Bénin dans le développement des

³²⁴ Source: OPT, Plan Directeur National des Télécommunications, Cotonou 1981.

³²⁵ Cf. § 3.2.2.

³²⁶ C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 5.

³²⁷ *Ibidem*, p. 10.

³²⁸ R. Bawa, *La liberté de la presse* op. cit., p. 142.

³²⁹ L'acteur le plus impliqué dans le financement de la nouvelle station est le FAC (*Fonds d'Aide et de Coopération*), émanation du gouvernement français, qui entre 1982 et 1983 verse à la Direction des Télécommunications de l'OPT 12 millions de francs français à titre de donation. Cf. G.B. Sourou, *Contribution des télécommunications* op. cit., p. 44.

³³⁰ C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* it., p. 23. La contribution du pays Nord-américain à ce projet est estimée par l'auteur à 17,8 millions de dollar canadiens.

télécommunications³³¹. C'est par exemple le pays Nord-américain qui réalisera une bonne partie des liaisons radio destinées à compléter le tracé béninois du projet PANAFTEL : en 1984 le Canada établit à cette intention des accords avec le gouvernement de Kérékou qui, outre la pose des nouvelles infrastructures, envisagent également l'offre d'assistance à l'OPT pour la gestion et l'administration de la partie béninoise du nouveau réseau régional³³². Grâce à cette entente est complété en 1985 l'axe Nord-Sud des télécommunications, avec débouché à Koté, au Niger. Plusieurs chefs-lieux du Bénin voient ainsi s'améliorer également leurs capacités de connexion internes, puisque la construction des nouvelles liaisons radio est accompagnée de l'installation de différentes centrales de commutation automatique locales³³³. A la fin des années 1980, les Canadiens mettent à l'épreuve leurs compétences en matière de téléphonie dans les zones éloignées avec un projet de développement de la téléphonie rurale dans le Nord du Bénin. Le Canada avait dû affronter par le passé la question de la couverture téléphoniques des agglomérations septentrionales de son territoire, disséminées et éloignées les unes des autres. Il avait alors développé des infrastructures légères à même d'assurer des liaisons téléphoniques en utilisant l'énergie solaire : une technologie de valeur particulière pour un pays en voie de développement tel que le Bénin, où la totalité du territoire national n'est toujours pas couvert par le réseau électrique. En 1988 débute l'expérimentation de ces systèmes dans le département béninois de l'*Atakora*, à l'extrême Nord du pays³³⁴: au cours des années 1990, le projet sera étendu à d'autres régions.

Sous la République Populaire, le système de télécommunication du Bénin continue donc de se développer en suivant une dynamique similaire à celle instaurée au cours des années passées, marquée par la présence forte et structurante de la coopération internationale. La nature des projets réalisés pendant cette période semble indiquer que dans le secteur des télécommunications, la préoccupation principale du gouvernement de Kérékou a également été celle d'une couverture égalitaire et uniforme du pays. La construction de réseaux de communication stables aussi bien à l'intérieur du pays que vers l'étranger représentait d'ailleurs une étape nécessaire du processus d'industrialisation de la nation, du moins dans une perspective de modernisation telle que celle du général marxiste-léniniste. Les télécommunications ne semblent toutefois pas être l'objet de planifications politiques particulières de la part du conseil révolutionnaire : à part la perpétuation du monopole instauré par les gouvernements des années 1960, le gouvernement de Kérékou ne se distingue pas par l'adoption de stratégies et d'objectifs spécifiques en matière de téléphonie ou de télégraphie, se limitant

³³¹ Dans cette période les autres acteurs engagés dans la coopération pour le développement de la téléphonie sont la France et l'Algérie, déjà mentionnées, la RFA, la Banque Mondiale et l'PNUD. *Ibidem*, p. 5.

³³² *Ibidem*, p. 24. L'accord prévoit par exemple la formation de techniciens et l'introduction de modèles efficaces de gestion du stock.

³³³ *Ibidem*, p. 28.

³³⁴ *Ibidem*, p. 23.

en un certain sens à seconder la tendance générale visant à construire et/ou consolider les réseaux des pays en voie de développement qui, en dépit de réalités différentes, a animé l'action de la coopération internationale dès les années 1960³³⁵.

La persistance, au cours de ces années, d'une dynamique fortement exogène de développement des télécommunications, détermine la *qualité* de ce développement. La Conférence de l'UIT sur le Développement des Télécommunications en Afrique, tenue à Tunis en décembre 1987, remarquait

d'un côté, une explosion du parc des équipements au cours des ces dix dernières années, mais de l'autre une certaine inadaptation de ces équipements au milieu africain, une relative sous-utilisation des infrastructures réalisées, ainsi que leur usure rapide. Cette situation a un impact négatif non seulement sur la situation financière des administrations, mais aussi sur toute l'activité de développement des télécommunications³³⁶.

Ce problème est souligné au Bénin par l'administration de l'État dès 1983 : dans le deuxième *Plan d'État pour le Développement Économique et Social*, on remarque par exemple que les nouvelles centrales automatiques de Cotonou-Cadjehoun et de Cotonou-Akpakpa (mises en fonction avec l'aide de la France et de l'Algérie entre 1980 et 1983) "ne seront exploitées que tardivement faute d'une réorganisation et d'une extension des réseaux urbains de câbles souterrains en temps opportun"³³⁷. Ce même rapport indique d'autre part que la centrale principale de Cotonou-Ganhi affrontait déjà depuis longtemps des problèmes de surcharge et de saturation des lignes³³⁸. De plus, l'avènement de la coopération canadienne contribue, d'après Chabi Seké Kora, à accroître encore la dépendance du Bénin envers l'étranger en termes d'infrastructures téléphoniques, avec des effets négatifs additionnels assez évidents sur le système téléphonique national. Notamment, au cours de la période baptisée "l'après-Canada" par Kora, l'OPT se trouve face à d'importants problèmes concernant l'entretien des équipements : pour être réparées ou remplacées, la plupart des pièces doivent en effet être envoyées au pays Nord-américain à travers une procédure longue et coûteuse, qui peut prendre jusqu'à trois mois³³⁹. Au niveau administratif, le *Plan d'État* de 1983 affirme que l'organisation de l'OPT est inadéquate au développement de l'entreprise, et qu'il faut en décentrer et déconcentrer le fonctionnement, "tout en évitant l'émiettement de l'autorité"³⁴⁰.

³³⁵ Cf. § 3.2.2.

³³⁶ Op. cit. dans C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 6.

³³⁷ République Populaire du Bénin, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Économique, *Deuxième Plan d'État de Développement Économique et Social 1983-1987. Projet de Rapport du Secteur des Services*, Cotonou 1983, p. 36.

³³⁸ *Ibidem*, p. 40.

³³⁹ C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 44.

³⁴⁰ République Populaire du Bénin, *Deuxième Plan d'État* op. cit., pp. 36-37.

Au cours de ces années, le Bénin semble toujours avoir un temps de retard sur l'important développement des infrastructures de télécommunications nationales impulsé par l'apport de la coopération étrangère. Ce constat concerne aussi bien l'administration que la technique (nous pensons notamment à l'entretien des équipements). Ce développement paraît en effet échapper aux capacités de planification de l'État et de l'OPT, en faisant ressortir dans le long terme différentes incohérences. L'objectif de base d'un accroissement de la couverture téléphonique du pays, par exemple, n'en bénéficie que très peu : au long des années 1980, la télé-densité au Bénin augmente d'un pourcentage dérisoire (de 0,28 lignes pour 100 habitants en 1981 à 0,3 en 1990), et elle augmente toujours plus rapidement dans les zones urbaines du Sud qu'en d'autres zones du pays. Le fort accroissement des capacités de télécommunication du Bénin entre 1980 et 1983 (dû surtout aux nouvelles centrales de Cotonou) détermine ensuite, au cours des mêmes années, un croissance très rapide de la valeur ajoutée créée par le secteur : le chiffre d'affaires de l'OPT augmente par exemple de 18,7% en 1980 et de 46,14% en 1981. Entre 1980 et 1983, la croissance moyenne annuelle du secteur est de 19,12%, confrontée à une croissance prévisionnelle du PNB de 5,3%. En 1983 toutefois, la croissance du chiffre d'affaires de l'OPT se réduit déjà à 0,47% par an, et dans cette période, de toute façon, l'apport en pourcentage des télécommunications au PNB ne dépasse jamais 1%³⁴¹. La contribution des activités de télécommunication à la balance commerciale nationale est constamment négative : tous les appareillages sont en effet importés, un facteur qui est cause d'une incidence négative moyenne de 1,63% du secteur télécom sur le déficit total de la balance³⁴². Seuls les services de télécommunication internationale permettent de contrecarrer du moins en partie ces facteurs négatifs : en ces années, la contribution de la téléphonie internationale à la balance nationale des services est en effet de 35% du total de ses actifs³⁴³.

Enfin, au cours de son existence l'État révolutionnaire béninois ne paraît pas se révéler capable de contrôler et exploiter au mieux les acquisitions importantes en termes d'infrastructures de télécommunication réalisées au cours des années 1980 grâce à l'aide de la coopération. Une fois celle-ci abandonnée ou presque, la téléphonie se développe de manière inégale et incohérente, en contribuant très peu au développement économique du pays, et en augmentant au contraire sa dépendance de l'étranger en termes de matériaux et appareillages.

3.3.5 La presse écrite et l'alphabétisation des masses

La presse nationale

³⁴¹ M.G. Sourou, *Contribution des télécommunications* op. cit., pp. 30-32.

³⁴² *Ibidem*, p. 39.

³⁴³ *Ibidem*, p. 40.

Nous avons déjà remarqué qu'en matière de liberté de la presse, le conseil de Kérékou promulgue dès le début des années 1970, différentes directives visant à réduire la portée libérale du règlement émis dix ans auparavant par le gouvernement du Dahomey, au lieu de l'abolir complètement et d'en formuler un nouveau (cf. § 3.3.1). Ces modifications portent de toute façon à une forte réduction de la liberté de publier et diffuser des périodiques sur le territoire béninois, qui fait de la presse écrite une prérogative presque exclusive de l'État³⁴⁴.

Pendant la République Populaire, le panorama de la presse écrite se réduit donc essentiellement à un ensemble de publications d'origine gouvernementale, dont la principale est *Ehuzu*, seul quotidien à diffusion nationale du Bénin révolutionnaire. *Ehuzu* signifie "ça a changé", en langue fon³⁴⁵: un élément qui rend compte du profond changement de direction que le gouvernement veut donner au pays, du point de vue politique comme linguistique. Le nouveau journal naît le 27 octobre 1975 sur les cendres du quotidien du gouvernement *Daho-Express*³⁴⁶. En dépit de son titre, *Ehuzu* continue à être publié en langue française, seule langue nationale "neutre" du point de vue régional³⁴⁷ et compréhensible par différents groupes de la population.

La diffusion du quotidien reflète toutefois la différence de couverture entre Nord et Sud déjà remarquée à propos d'autres médias : Saxer et Grossenbacher notent que des 1400 abonnés au quotidien en 1982, 1100 résident dans le département méridional de l'*Atlantique*, dont 800 dans la seule ville de Cotonou³⁴⁸. La diffusion en vente libre de *Ehuzu* hors de la capitale est qualifiée par les deux auteurs comme "insignifiante": seulement 30% du total des copies disponibles est effectivement vendu, et ces ventes sont réalisées principalement dans la capitale³⁴⁹.

Enfin, le problème se pose pour Kérékou d'atteindre de manière efficace les populations des zones éloignées, avec un moyen approprié à leurs exigences et qui assure en même temps la poursuite des objectifs généraux du gouvernement en matière politique et culturelle. Outre la radiophonie, cette tâche est confiée par le conseil marxiste à un nouveau moyen, la *presse rurale*.

³⁴⁴ Les rares périodiques béninois qui ne dépendent pas directement de l'État pendant la République Populaire (mais qui sont de toute façon strictement contrôlés) sont souvent liés aux Églises chrétiennes, catholique ou protestante. Il existe aussi une revue d'économie et de politique, *Eco-Magazine*, éditée par une entreprise privée de Cotonou mais destinée surtout à un public panafricain, notamment aux étrangers francophones résidant sur le continent. Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 35.

³⁴⁵ R. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 107.

³⁴⁶ Cf. § 3.2.1.

³⁴⁷ Dans le sens qu'elle ne se rapporte à aucun des groupes de pouvoir définis sur base régionale et ethnique présents dans l'histoire béninoise.

³⁴⁸ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 40.

³⁴⁹ *Ibidem*, pp. 40 et 29.

Presse rurale et alphabétisation

L'avènement de Kérékou au pouvoir donne lieu pour la première fois au Bénin à la formulation de la part de l'État d'une politique égalitaire et d'ampleur nationale dans le cadre éducatif et culturel. Parmi les objectifs de base de cette politique figurent l'alphabétisation des masses populaires et la défense du plurilinguisme du pays, considérés comme des éléments-clés pour obtenir une autosuffisance de type culturel au niveau national. Dans le *Discours-Programme* de 1972, le nouveau gouvernement révolutionnaire remarque que

jusqu'ici l'enseignement, l'éducation et la culture ont été au service de la domination et de l'exploitation étrangères. Ici également s'impose une politique nouvelle d'indépendance nationale qui rompt avec le carcan d'étouffement de nos valeurs nationales que constitue l'école traditionnelle. Dans cette optique, il est impératif d'installer un système d'éducation démocratique et patriotique qui permette l'enseignement d'une science et d'une technique moderne au service des intérêts du peuple. (...) Il faudra assurer le développement de la culture populaire, en organisant dans les langues nationales, l'alphabétisation des masses, facteur essentiel de notre développement³⁵⁰.

Pour poursuivre ces objectifs, le conseil révolutionnaire met en œuvre dès le début des années 1970 différentes stratégies, dont la plus remarquable est la pénétration de la part de l'État du système scolaire national : les institutions privées, qui représentaient en 1960 50% des écoles du pays, sont réduites de moitié dès 1973. En 1976 l'État coopte les écoles chrétiennes restantes et musulmanes : cette année-là, 4,7% seulement des écoles du cycle primaire et 12,2% des écoles secondaires se trouvent ainsi à opérer hors du système scolaire d'État³⁵¹. Au cours de ces années, on peut observer une véritable pointe du taux de scolarisation de la population en âge de formation, qui passe de 25% en 1960 à 42,6% en 1976-77 et à un maximum de 47,8% en 1977-78³⁵². Comme dans le secteur des médias, le gouvernement révolutionnaire applique finalement dans le secteur scolaire une politique visant en premier lieu à assurer un accès équitable et démocratique de la population aux services de base, parmi lesquels l'éducation et la formation.

L'*École Nouvelle* de Kérékou a pour objectif d'introduire l'enseignement dans les différentes langues nationales béninoises à partir du cycle primaire et, plus généralement, l'alphabétisation en langue vernaculaire de la population d'âge scolaire. Elle est également accompagnée dès le début des années 1970 d'institutions et de structures chargées de promouvoir *l'alphabétisation de la population adulte*, notamment dans le cadre rural. Le gouvernement confie l'alphabétisation des masses paysannes à une structure spécifiquement créée à cette intention, la *Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale*

³⁵⁰ Op. cit. dans U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., pp. 13-14 [cursive de l'auteur].

³⁵¹ R. Cornevin, *La République Populaire du Bénin* op. cit., pp. 490 et 519.

³⁵² *Ibidem*, p. 520.

(DAPR), fondée en 1975³⁵³. La tâche de la DAPR est d'élaborer une stratégie globale d'alphabétisation du pays, au moyen de cours, de campagnes et d'événements publics de formation³⁵⁴. La DAPR se dote bientôt de structures administratives locales qui permettent aux programmes d'alphabétisation de pénétrer de manière efficace dans la réalité rurale du pays : naissent des bureaux de coordination au niveau des départements et des districts, et on organise au niveau municipal les *Brigades de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale*, qui coordonnent le travail des alphabétisateurs individuels (presque tous volontaires)³⁵⁵ dans les différents quartiers du territoire municipal. Les cours d'alphabétisation se déroulent dans plusieurs stades, qui vont de l'alphabétisation numérique et mathématique nécessaire pour la production agricole (poids, mesures et principes de commerce des cultures à haut rendement, dites *cash crops*) jusqu'à l'alphabétisation véritable, dans l'une des langues nationales, suivie d'initiatives particulières visant à maintenir en vie les capacités linguistiques des citoyens, telles que la création des "clubs de post-alphabétisation", destinés à réunir les nouveaux alphabétisés autour d'activités de lecture et d'écriture collectives³⁵⁶. Saxer et Grossenbacher remarquent que "cette structuration de l'organisation de la DAPR, parallèle à celle de l'administration politique, révèle à quel point l'alphabétisation et la presse rurale sont des préoccupations politiques"³⁵⁷ pour le gouvernement de Kérékou.

La presse est en effet appelée dès le début en appui du grand effort accompli par le gouvernement marxiste pour la formation culturelle du peuple - formation considérée comme un moyen essentiel pour la consolidation du plurilinguisme et de l'alphabétisation du pays. L'appellation de l'institution déléguée à l'organisation de l'alphabétisation dénonce d'ailleurs clairement l'importance attribuée par le conseil révolutionnaire à la presse écrit pour le développement culturel de la nation, et notamment à un type de presse précis, c'est-à-dire rural et populaire.

En 1981, un article sur le quotidien gouvernemental national *Ehuzu* définit ainsi les fonctions de la presse rurale :

Le journal, c'est l'instrument par lequel on essaie de véhiculer (...) sous forme écrite, donc plus cohérente et plus réfléchie, les réalités du monde moderne. (...) Le rôle traditionnel de la presse est d'informer, de former et de distraire ses lecteurs :

- informer, (...) c'est faire du lecteur un citoyen conscient des problèmes de son milieu (...)
- former, (...) il s'agit de faire du lecteur un individu apte à mieux résoudre ses problèmes sans avoir systématiquement recours à l'assistance d'autrui

³⁵³ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 14.

³⁵⁴ *Ibidem*.

³⁵⁵ *Ibidem*, p. 84.

³⁵⁶ *Ibidem*, p. 87.

³⁵⁷ *Ibidem*, p. 33.

- distraire, la presse rurale peut offrir à ses lecteurs différents types de jeux capables de les distraire et de les instruire à la fois³⁵⁸.

La presse rurale peut accomplir enfin également des fonctions spécifiques de support à l'action des alphabétisateurs béninois : d'une part elle leur fournit du matériel didactique et les informations nécessaires pour rester formés et au fait des événements ; d'autre part elle permet aux personnes récemment alphabétisées de conserver et d'exercer leur capacités, se révélant ainsi un instrument essentiel pour consolider ce qu'on appelle la post-alphabétisation³⁵⁹.

A côté du quotidien national *Ehuzu* fleurit une surabondance de publications de portée et d'inspiration départementale et municipale, écrites en différentes langues régionales et dépendant directement de la DAPR. Nous considérons qu'il est important de remarquer à ce propos que les organes de la presse rurale sont les seuls moyens béninois à ne pas dépendre de la *Direction de l'Information* du Ministère de l'Information et de la Propagande³⁶⁰. La DAPR est en effet une émanation du MACP, le Ministère pour l'Alphabétisation et la Culture Populaire³⁶¹, chargé de favoriser le développement culturel du pays.

Au niveau central, la publication de périodiques dans les langues régionales est organisée par le *Service de la Presse Rurale* (SPR) de la DAPR, qui s'occupe également de la production d'une partie du matériel didactique nécessaire aux cours d'alphabétisation et aux activités de post-alphabétisation³⁶². Les organes de la presse rurale se divisent en *journaux des départements* et *journaux de village*. Les premiers sont produits directement par le personnel régional de la DAPR : ils publient des nouvelles d'importance nationale et locale, et des articles sur des thèmes de la tradition culturelle et de son rapport avec l'innovation sociale conformément aux souhaits du gouvernement de Cotonou³⁶³. En revanche, les journaux de village sont produits dans le cadre des clubs de post-alphabétisation créés dans les villages où les cours de la DAPR ont eu lieu. Saxer et Grossenbacher décrivent ainsi le fonctionnement et les objectifs de ces feuilles locales :

les alphabétisés les plus avancés et conscientisés d'un village doivent produire mensuellement un petit journal, qui permet à toutes les personnes alphabétisées d'un village d'apporter des articles personnels. Le journal villageois doit contribuer à maintenir la capacité d'écrire des paysans alphabétisés. En même temps, on aimerait qu'avec le journal naisse un débat public sur les plus importants problèmes du village (...). Théoriquement, des exercices de lecture

³⁵⁸ M. Ahohoukpanzon, *Presse Rurale et Post-Alphabétisation*, dans *Ehuzu*, 16.07.1981. Je tire cette référence bibliographique de U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 11.

³⁵⁹ Ibidem.

³⁶⁰ La DI est l'organisme chargé du contrôle et de l'orientation politique des rédactions de tous les médias nationaux : périodiques, stations radio et télévisuelles et l'agence de presse ABP.

³⁶¹ C'est la dénomination officielle prise par le Ministère de la Culture à partir de 1981.

³⁶² U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 32.

³⁶³ Tiré de l'étude des contenus des médias béninois réalisé en 1982 par Saxer et Grossenbacher dans le cadre de *Les médias et la communication*, pp. 62-76.

communs devraient avoir lieu dans les clubs, mais aucun des membres du groupe n'a jamais observé rien de tel. Les activités du club se limitent donc pratiquement à la production du journal³⁶⁴.

Parmi les thèmes les plus traités par les journaux de village figure le thème de la *tradition*, suivi par celui de l'innovation, produit principalement sous la forme d'"instructions" aux paysans. En ce sens, les journaux de département comme les journaux de village accomplissent, d'après Saxer et Grossenbacher, une fonction complémentaire à *Ehuzu* et aux autres médias de portée nationale, où les thèmes liés à la tradition sont pratiquement absents³⁶⁵.

Dans le cadre de la politique médiatique de Kérékou, la presse rurale accompagne ainsi les médias nationaux du gouvernement dans la tentative de construire un système de média indépendant et proche des exigences de la population : c'est à elle qu'est confiée la tâche de favoriser et soutenir la tentative d'alphabétisation des masses ; de la réussite de cette tentative dépendent d'ailleurs le succès et la survivance de la presse même, et notamment de la presse nationale.

Mais la stratégie d'alphabétisation populaire du gouvernement menée par le général ne produit pas les effets souhaités, en particulier dans le long terme. La façon dont les programmes d'alphabétisation béninois sont conçus et réalisés — encore que représentant un cas très positif par rapport à ceux d'autres pays de la région — présente en effet quelques lacunes essentielles, qui tendent à compromettre le succès. Reste en premier lieu le problème de l'intégration des différentes langues nationales comme langues écrites au sein du système économique et politique du pays : malgré les efforts faits, y compris au niveau de la presse rurale, le choix politique de promouvoir le plurilinguisme béninois est confronté au fait que le français continue de toute façon à être l'idiome plus important à tous les niveaux (il est et restera longtemps encore la seule langue de l'enseignement gratuit obligatoire, par exemple, malgré les intentions du projet de l'*École Nouvelle*). Ceux qui sont alphabétisés en une langue différente du français ne sont donc pas destinés à avoir les mêmes avantages virtuels que ceux qui sont (aussi) francophones, ce qui fait que les programmes d'alphabétisation en langues différentes de la langue coloniale ne trouvent pas un intérêt particulier de la part de la population, surtout parmi les groupes moins favorisés de la société qui désirent avancer au niveau salarial et social. À moyen et long terme enfin, les possibilités d'avancement professionnel préconisées pour les alphabétisés récents se révèlent plutôt limitées. À ce propos, Saxer et Grossenbacher remarquent que "au début, l'alphabétisation avait du succès, parce que certains postes, ayant du prestige, furent confiés à des néo-alphabétisés. Mais aujourd'hui [1982, N.d.R.] ces postes sont occupés"³⁶⁶. Dans le long terme donc, plusieurs des objectifs susceptibles

³⁶⁴ *Ibidem*, p. 87.

³⁶⁵ *Ibidem*, p. 88.

³⁶⁶ *Ibidem*, p. 89.

d'attirer la population vers le programme d'alphabétisation³⁶⁷ échouent, et se crée une situation de désintéressement et de scepticisme généralisé envers l'ensemble des projets du gouvernement dans ce secteur³⁶⁸. Des problèmes objectifs de type organisationnel, administratif et financier dans la gestion des programmes de la part de la DAPR vont s'y ajouter. Cela contribue à compromettre ultérieurement la stratégie d'alphabétisation du gouvernement. Parmi les carences notées par les deux auteurs suisses en ce sens, figurent en premier lieu les carences en ressources humaines : la formation moyenne relativement faible et discontinue des « alphabétisateurs »³⁶⁹ et leur non rémunération³⁷⁰ influent par exemple de manière directe sur la qualité globale des cours mais aussi sur les possibilités effectives de leur déroulement³⁷¹. Autre lacune remarquable : l'absence de coordination et de communication entre les services d'alphabétisation et le monde de l'éducation et de l'école gratuite obligatoire³⁷², qui a empêché les deux secteurs d'échanger entre eux savoirs et expériences précieuses accumulées avec le temps. Des problèmes d'ordre financier au niveau des infrastructures compromettaient enfin fortement les activités de post-alphabétisation, indispensables pour consolider et améliorer la formation des alphabétisés récents. Souvent manquaient notamment les supports imprimés nécessaires au développement des activités successives à l'alphabétisation : l'*Office National d'Édition, de Presse et d'Imprimerie* (ONEPI)³⁷³, qui s'occupait de la production et de la distribution de la grande majorité des imprimés du gouvernement (donc de presque toutes les publications présentes sur le territoire), se trouvait en effet constamment en difficulté (principalement à cause des pertes financières qui pouvaient être attribuées au quotidien national *Ehuzu*)³⁷⁴, et avait du mal à satisfaire la demande en termes d'information didactique (livres, journaux) de la part des alphabétisés récents. Bibliothèques et marchands de journaux étaient d'ailleurs

³⁶⁷ Après quelque temps sont supprimés aussi les cours d'alphabétisation de type A, dont l'argument (la commercialisation des biens agricoles) était source d'intérêt particulier dans le Nord rural. *Ibidem*, p. 90.

³⁶⁸ Une enquête faite par Saxer et Grossenbacher dans un village rural en 1982 remarquait par exemple que une bonne moitié des analphabètes interviewés considérait "d'aucune utilité" leur éventuelle alphabétisation. Même les alphabétisés du même village répondaient d'ailleurs souvent à cette question par quelques paroles d'ordre du régime, telles que "conscientisation" et "accroissement de la production". *Ibidem*, p. 86.

³⁶⁹ *Ibidem*. Dont quelques uns n'avaient même pas fréquenté les écoles gratuites obligatoires, et avaient suivi un simple cours supplémentaire de préparation de quatorze jours une fois alphabétisés. *Ibidem*, p. 84.

³⁷⁰ *Ibidem*. Dans le projet originel ils auraient dû être volontaires, mais la difficulté de trouver des candidats avait porté plusieurs administrations locales à élargir une rétribution à ceux qui prêtaient leur collaboration. Il va de soi que les régions plus pauvres du pays ne pouvaient pas se le permettre.

³⁷¹ Saxer et Grossenbacher remarquent avec un élégant euphémisme que "de nombreux alphabétisateurs ne sont pas à la hauteur de leur tâche, eux-mêmes sachant à peine lire et écrire. Leur travail ne donne par conséquent aucun résultat particulièrement positif". *Ibidem*.

³⁷² *Ibidem*, p. 35.

³⁷³ Créé par le gouvernement révolutionnaire avec l'Ordonnance 75-42 du 21 juillet 1975, cf. *JORD*, année 86, n. 23, 1.10.1975.

³⁷⁴ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 28.

plutôt rares dans les régions rurales, où même la distribution de *Ehuzu* était souvent irrégulière et assez aléatoire³⁷⁵. La presse rurale produite directement par la DAPR, de son côté, n'était pas arrivée à pénétrer de façon efficace et à s'intégrer dans le système de communication des communautés locales. Les journaux étaient souvent lus presque exclusivement par le cercle restreint des personnes qui les réalisaient et par un nombre limité d'autres citoyens, qui avaient dans bien des cas, déjà bénéficié d'une éducation scolaire : ce fait représentait, d'après les deux experts suisses, une tendance préoccupante, si on considère que la cible originaire de la presse rurale était au contraire principalement justement la population rurale alphabétisée mais sans formation scolaire qui, à travers les journaux, aurait dû s'informer sur les nouveautés dans le domaine agronomique et être intégré dans le projet révolutionnaire³⁷⁶. Dans certains cas, les alphabétiseurs eux-mêmes ne connaissaient pas non plus les journaux de leur propre département, ni les journaux de village produits par les clubs de post-alphabétisation³⁷⁷. Ces publications se réduisaient ainsi à un simple exercice pour les alphabétisés récents :

Si l'on tient compte de la portée et de l'usage des journaux villageois, ceux-ci doivent être considérés comme un véritable échec. Ils sont tout au plus une possibilité d'exercer pour néoalphabétisés. Comme media de communication locale, ils sont tout aussi inutilisables qu'en tant que moyen de motivation pour les personnes intéressées par l'alphabétisation³⁷⁸.

La performance de la presse rurale en termes de pénétration des masses et d'accompagnement à l'action d'alphabétisation s'est enfin révélée très inférieure aux attentes et aux souhaits du gouvernement, reflétant ainsi l'impasse dans laquelle se trouvait la stratégie d'alphabétisation même après les premières années de succès relatif. Saxer et Grossenbacher remarquent en effet qu'à partir des années 1980 s'instaure même une tendance *rétrograde* dans le processus d'alphabétisation au Bénin : le nombre annuel de nouveaux alphabétisés passe d'une remarquable moyenne de 11850 personnes par an entre 1975 et 1980, à 6045 en 1981, et en 1982, à 3870 personnes seulement³⁷⁹. Le pourcentage de succès des candidats à la fin des cours diminue enfin jusqu'à un peu honorable 40% en 1982, qui témoigne du faible engagement des participants dans les programmes d'alphabétisation de l'État³⁸⁰.

L'apport spécifique de la coopération internationale n'a permis pas non plus aux autorités béninoises d'améliorer cette situation. Il est intéressant d'observer

³⁷⁵ Dans certaines régions, le quotidien arrivait avec un mois de retard, ou pas du tout, et il ne pouvait être trouvé qu'aux bureaux administratifs du lieu.

³⁷⁶ Le cas du journal *Kparo*, publié dans le département septentrional et paysan du Borgou, est plutôt significatif. D'après l'enquête menée par Saxer et Grossenbacher, la grande majorité des lecteurs du journal étaient des personnes bénéficiant de quatre ans ou plus de formation scolaire, donc une élite restreinte de personnes. *Ibidem*, p. 95.

³⁷⁷ *Ibidem*, p. 90.

³⁷⁸ *Ibidem*, p. 103.

³⁷⁹ Données DAPR, *ibidem*, p. 45.

³⁸⁰ *Ibidem*, p. 86.

qu'en cette période, les partenaires coopératifs les plus importants du Bénin en matière de presse et d'édition sont principalement les pays d'inspiration socialiste, en conséquence du nouveau cours des relations internationales entrepris par le gouvernement de Kérékou à la suite du tournant de 1972. Au début des années 1980, ce sera par exemple la Corée du Nord qui livrera aux autorités béninoises une nouvelle *Maison de la Presse*, destinée à accueillir (toujours à Cotonou) la rédaction et les structures de production de *Ehuzu* et des autres feuilles d'information et didactiques nationaux³⁸¹. La République Populaire Chinoise et la République Démocratique Allemande se distinguent enfin par leur soutien financier et leur apport aux infrastructures dans le cadre spécifique de la presse rurale, en livrant souvent les fonds et le matériel nécessaire à tenir en vie les journaux de département et de village³⁸².

Malgré ces formes d'aide de l'étranger, la presse rurale ne décolle pas, tandis que la presse nationale continue à être l'apanage d'une élite instruite et résidant principalement dans le Sud urbanisé. Ceci confirme les difficultés rencontrées par le Bénin dans la constitution d'un système national de communication indépendant et moderne, à même de satisfaire d'un côté une partie des exigences éducatives et culturelles du peuple, de l'autre la demande d'un ensemble de moyens de propagande efficaces et efficaces de la part de l'État.

3.3.6 Bilan

La période de la République Populaire a été une période d'importance fondamentale pour l'histoire des médias béninois. Pendant l'expérience révolutionnaire, on assiste en effet pour la première fois à l'élaboration et à la réalisation de la part de l'État de stratégies médiatiques précises et spécifiques qui — bien que ne provenant pas d'une politique des médias globale et cohérente — contribuent à changer de manière essentielle le panorama des moyens de communication du pays. Durant ces années, le système des médias du Bénin est en somme soumis pour la première fois à une importante et complexe impulsion *endogène*, qui trouve probablement sa source dans la tentative à la même époque d'atteindre l'auto-suffisance et une plus grande autonomie nationale³⁸³. Cette impulsion endogène est contrebalancée par différentes *forces exogènes*, de caractère historique, économique et politique, qui tendent, nous le verrons, à accomplir une fonction de modulation et d'émoussement de l'autonomie, du radicalisme et de l'efficacité du projet de Kérékou.

Une politique des médias ambitieuse

³⁸¹ *Ibidem*, p. 28.

³⁸² Entretien avec un administrateur du palais présidentiel, Juin 2000.

³⁸³ Cf. § 2.3.1.

En termes généraux, Saxer et Grossenbacher remarquent que

[pendant la République Populaire, N.d.R.] une politique des médias qui définit des normes et des principes précis, sur la base desquels opèrent tous les médias du Bénin, aussi bien publics (au niveau national et régional), que les peu de médias privés, *n'est pas formulée explicitement*³⁸⁴.

Sur la base des nombreuses et diverses stratégies médiatiques mises en œuvre par le gouvernement de la République Populaire il faut toutefois reconnaître, d'après les deux auteurs suisses, trois principes :

- **contrôle** : l'État revendique un contrôle étendu des médias d'information ;
- **égalité de couverture** : l'exigence d'une couverture homogène du pays en terme de moyens de communication, ou bien le souci de diminuer les privilèges de communication existants, sont communs à tous les communiqués analysés ;
- **fonctions** : les médias doivent fournir un grand nombre de résultats, mais l'une de ses principales fonctions est de mobiliser les masses pour atteindre les objectifs de développement fixés par l'État³⁸⁵.

Ces trois principes sont les *bases* de la politique médiatique du Bénin révolutionnaire, que Saxer résume ainsi de manière efficace :

le système médiatique national [béninois] devrait contribuer à atteindre trois *buts fondamentaux* [les fonctions, N.d.R.], c'est-à-dire stimuler dans la population des innovations matérielles et non-matérielles, intégrer les individus dans le système politique sur-ordonné et consolider l'identité culturelle. En ce sens, le gouvernement part de l'hypothèse que ces situations souhaitables pour le public seraient assurées au mieux par un système médiatique attentivement *contrôlé* au niveau central, qui devrait servir et influencer de manière assez équilibrée le pays entier selon le principe d'une *distribution équitable*³⁸⁶.

Ce que Kérékou et ses hommes ont entrepris, est en somme une imposante tentative de *planification du système médiatique*, analogue à celles mises en œuvre dans la même période dans le domaine économique et social³⁸⁷. En tant que telle, il s'agit d'une tentative audacieuse et complexe, comme tous les projets de ce genre. Nous rappelons en effet la remarque de Saxer, au sujet de ce qu'il appelle les projets d' "instrumentalisation de la communication médiatique" :

il s'agit de systèmes extrêmement complexes, et donc aussi d'un cas vraiment ardu de planification et, éventuellement, de contrôle du système. Les

³⁸⁴ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 12 [cursive personnelle].

³⁸⁵ *Ibidem*, p. 13.

³⁸⁶ U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., p. 154 (italiques personnelles, qui soulignent la présence, dans la formulation de Saxer, de ces trois éléments de base).

³⁸⁷ Cf. § 2.3.1.

perspectives de succès au niveau national ou même international des tentatives de réglementation politico-médiatique sont incertaines (...) ³⁸⁸.

Dans le cas du Bénin révolutionnaire, la difficulté d'un contrôle total et d'une planification précise des médias nationaux de la part de l'État paraît avoir été engendrée, nous le verrons sous peu, par plusieurs facteurs. Elle est causée d'une part par certaines *contradictions de base* concernant les politiques médiatiques du gouvernement (facteurs endogènes donc, du moins en partie). D'autre part, les *conditions historiques* dans lesquelles ce projet politique a été conçu et mis en œuvre ont, à notre avis, objectivement contribué à ouvrir (ou à maintenir ouverte) la voie à une série d'influences externes susceptibles de diluer, ou même de contrecarrer, le caractère radical des réformes voulues par Kérékou dans le domaine des médias.

Quoiqu'il en soit, il nous paraît important de remarquer qu'en cette phase historique, on peut reconnaître la volonté, de la part de l'exécutif béninois, de créer les conditions pour un *développement endogène* du système médiatique national, à travers une profonde réforme de ses structures.

Contradictions internes

Les stratégies médiatiques de Kérékou sont minées dès le début par quelques contradictions de fond, qui en ont affaibli dès le départ les possibilités de succès.

L'exigence d'un fort *contrôle* de l'État sur les médias, par exemple, porte en effet souvent à une bureaucratisation excessive de leurs structures, et par conséquent à une rigidité particulière des processus décisionnels et productifs qui en règlent les activités (outre une tendance inévitable au partage du pouvoir sur la base de favoritismes). A ce propos, le cas de la DAPR (cf. § 3.3.5) est plutôt exemplaire :

l'organisation parallèle compliquée destinée à réaliser l'alphabetisation des masses et développée de manière indépendante en même temps que l'organisation politique [division en districts, départements, etc., N.d.R.] manque de flexibilité, puisque la première dépend encore fortement de l'autre. Comme il arrive souvent dans la politique de la communication des régimes autoritaires ou totalitaires, *les attentes concernant les performances et l'intention de contrôle s'entravent réciproquement* ³⁸⁹.

Plus loin, Saxer remarque qu'en général

³⁸⁸ *Ibidem*, pp. 149-150. Saxer, partisan de la théorie des systèmes, affirme en outre que "ces systèmes de planification et de contrôle doivent présenter une complexité apte à réduire l'hyper-complexité de systèmes médiatiques entiers dans le sens d'objectifs précis, du moment que leur capacité fonctionnelle court de graves risques dès le début".

³⁸⁹ *Ibidem*, p. 154 [italique personnelle].

(...) ce système médiatique national, contrôlé au niveau central de manière encore relativement peu complexe, pose (...) des exigences excessives à la bureaucratie politique indigène, en empêchant en même temps son déploiement fonctionnel. En cas d'incertitude, ce sont le maintien du pouvoir de la part de l'élite politique (...) ou encore la satisfaction des exigences de la base électorale urbaine, si importante pour la conservation du pouvoir, (...) qui ont la priorité sur les autres attentes concernant les performances et sur le principe d'une distribution équitable de l'information³⁹⁰.

L'introduction (bien que retardée) de la télévision, ou la dérive vers la distraction pure de la deuxième chaîne radiophonique nationale *Radio Parakou*, et en général l'offre radiophonique pendant les années 1980 (cf. § 3.3.2), sont - de notre point de vue - une démonstration plutôt évidente de ce que Saxer affirme à la fin du paragraphe, puisqu'il s'agit de tendances en pleine contradiction avec les déclarations et les intentions du gouvernement sur les fonctions généralement attribuées au moyens de communication. L'exigence de conserver le contrôle du système des médias (et du pouvoir qui en découle) entre en ce cas en conflit avec un autre objectif fondamental de la politique de Kérékou : l'objectif d'une *couverture* médiatique accrue de la population pour son éducation et son développement.

Saxer remarque en outre que, en ce qui concerne le projet d'*auto-suffisance* culturelle entrepris par le conseil marxiste,

la reconnaissance de la culture autochtone implique incontestablement également une reconnaissance des valeurs traditionnelles, en contraste éclatant avec le programme d'innovation et d'intégration³⁹¹.

On peut parler dans ce cas d'une opposition évidente entre deux des principaux éléments de la stratégie générale de développement du gouvernement de Kérékou : la recherche de l'autosuffisance au niveau culturel d'une part (qui pousse à valoriser les composantes indigènes de la culture nationale) et la poursuite d'un objectif de *modernisation* économique et sociale du pays d'autre part (qui souhaite l'élimination des éléments traditionnels du panorama social et culturel de la nation, considérés comme une entrave à son développement vers la modernité). Cette tension est également observable au niveau de la politique linguistique : en effet, le gouvernement veut d'une part valoriser les différentes langues nationales, notamment à travers les programmes d'alphabétisation ; d'autre part, il demande indirectement à ses citoyens de maîtriser le français, langue d'origine coloniale qui permet néanmoins la communication essentielle pour le fonctionnement de l'administration de l'État et pour le développement de rapports économiques et politiques profitables entre l'État béninois et l'étranger.

³⁹⁰ Ibidem.

³⁹¹ Ibidem.

Facteurs exogènes

La réalisation d'un projet ambitieux de planification et de contrôle des médias tel que le gouvernement de Kérékou a mis en œuvre, comporte nécessairement, c'est assez évident, le déploiement de la part de l'État d'une quantité importante de ressources techniques, financières et humaines. Or le Bénin, nous l'avons vu, ne dispose pas pleinement de ces ressources en cette période, pour une série de raisons de caractère historique, politique et économique qui découlent tant du passé colonial du pays, que de la période de chaos institutionnel et économique consécutif à la conquête de l'indépendance.

L'incapacité de faire face de manière autonome aux exigences de la population et de l'administration d'État en termes d'infrastructures de communication s'était d'ailleurs déjà présentée, nous l'avons vu, dans les années suivant immédiatement l'indépendance : dans cette période les gouvernements du Dahomey avaient commencé à mettre en œuvre, dans le domaine de la communication y compris, la "politique de la main tendue" qui a marqué les rapports du pays avec l'étranger pendant les années 1960. Cette politique rend de fait le système des médias perméable à différentes influences externes, et contribue à introduire un développement essentiellement hétéronome (cf. § 3.2).

Avec l'avènement de Kérékou au gouvernement et la rédaction du nouveau programme révolutionnaire, l'écart entre les performances demandées au système des médias et l'ensemble des ressources endogènes dont le gouvernement dispose dans ce domaine s'élargit encore davantage, rendant l'imposant projet de planification et de gestion des médias de la part du conseil marxiste une entreprise pratiquement impossible, à moins d'avoir recours, comme par le passé, à l'aide de l'étranger, principalement sous la forme de la coopération internationale technique et/ou financière. Ayant hérité des gouvernements précédents d'un système médiatique peu développé et fortement dépendant des contributions étrangères, et disposant de très peu de ressources endogènes, le Bénin révolutionnaire n'est en somme pas en mesure, comme il le souhaiterait, de "compter sur ses propres forces" dans le cadre des systèmes de communication. Il se voit sous la contrainte de permettre ou de solliciter la présence (en plusieurs cas préalable) de différentes institutions de la coopération internationale sur la scène des médias, renonçant de fait à la prérogative d'être le seul acteur dans ce secteur. L'intention du gouvernement révolutionnaire béninois était de présider de manière totalement autonome le développement de son système médiatique. Cette ambition est en un certain sens *modulée* par la présence sur le champ d'autres forces, porteuses de points de vue différents par rapport à ceux du gouvernement béninois, et agissant sur la base de principes parfois fort éloignés de ceux du gouvernement, surtout de la part des coopérateurs du monde occidental.

Les conséquences de cet état de choses se font sentir à plusieurs niveaux.

En premier lieu, et à un niveau général, on peut remarquer une certaine *discontinuité* dans le développement des moyens de communication individuels du pays : dans certains secteurs, le progrès technique procède véritablement par bonds et est souvent incohérent, puisqu'il correspond aux différentes étapes de l'engagement de la coopération dans le temps, toutes inévitablement dépendantes de la *volonté* des organismes donateurs en question³⁹² (c'est-à-dire d'une variable hors du contrôle des autorités nationales, facteur qui empêche une planification à long terme comme celle que Kérékou souhaite). L'histoire de la radio, comme celle de la téléphonie, en sont une démonstration assez évidente : tout progrès technique en ces secteurs est lié à des accords de coopération, et le retrait ou la formulation de conditions de la part des pays donateurs contribue presque toujours à changer de manière essentielle l'opérativité du moyen concerné, en contraignant les autorités béninoises à s'adapter à des situations toujours nouvelles³⁹³. Le caractère discontinu du développement des médias dans la République Populaire exerce principalement ses effets négatifs sur la question fondamentale de la *couverture* de la population, empêchant une exploitation et une planification optimale dans le long terme des ressources, déjà limitées, à disposition.

Au niveau technique, la déjà forte *dépendance* du pays par rapport à l'étranger en matière de technologies de la communication se trouve parfois même *aggravée* par l'apport de la coopération. À ce propos, le cas déjà mentionné de l'intervention canadienne en matière de téléphonie est assez exemplaire³⁹⁴ : il prend en effet la forme (d'ailleurs assez répandue) de l'*aide conditionnée*, sur

³⁹² D'après Yvonne Mignot-Lefebvre, l'histoire des médias dans les pays du Sud démontre en effet que, plutôt qu'à travers des relations économiques ordinaires, "(...) les premières technologies de communication sont entrées dans les pays du Tiers Monde en accord avec une vision volontariste véhiculée principalement par les Nations Unies. [Auparavant] elles étaient orientées vers la réalisation d'objectifs éducatifs culturels et sociaux. Progressivement leur utilisation est de plus en plus liée à des objectifs économiques". Y. Mignot-Lefebvre, *Les États Les cultures nationales et régionales face aux systèmes complexes d'information et de communication*, dans Revue Tiers-Monde, tome XXVIII, n. 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris I, PUF, Paris 1987, p. 498. Il va de soi que le pays virtuellement bénéficiaire d'un accord quelconque de coopération doit en toute occasion partager ces objectifs, et accepter les logiques d'emploi des médias qui y sont liées, s'il veut obtenir l'aide désirée.

³⁹³ Nous pensons par exemple aux effets de la conclusion de la coopération entre le Bénin et la RFA en matière radiophonique (cf. § 3.3.2), ou à l'incohérence des différentes impulsions de développement données à la téléphonie entre les années 1970 et 1980 de la part de certains organismes de coopération, tels que la France, la Canada et l'Algérie, qui ont créé des situations d'incompatibilité temporaire entre les structures téléphoniques du pays (cf. § 3.3.4). On peut aussi citer le gel transitoire des rapports de coopération en matière de télévision entre le Bénin et la France à la suite du coup d'État de 1972, qui a poussé les autorités béninoises à considérer pour une certaine période l'adoption du système de synthèse d'image PAL, de brevet allemand, plutôt que le SECAM français. Cf. A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 58 et § 3.3.3.

³⁹⁴ Cf. § 3.3.4.

la base de laquelle les fonds transférés vers le pays bénéficiaire doivent être nécessairement dépensés en achetant des biens produits dans le pays donateur. Se crée ainsi pour le pays bénéficiaire une situation de dépendance encore plus profonde, puisque au lieu d'être libre d'acquérir de la technologie sur le marché libre international (déjà assez coûteux), il est obligé de l'acheter à une seule source, à des prix non concurrentiels et à des conditions non nécessairement favorables. Dans le cas de la coopération canadienne au Bénin, par exemple, le matériel technique provenant du pays Nord-américain devait aussi et obligatoirement être exempté de droits au moment de l'importation, ce qui a poussé un chercheur béninois à décrire toute l'opération comme une "subvention aux exportations canadiennes payée par le Bénin"³⁹⁵: il s'agit en effet à regarder de près, de la création artificielle d'un marché, plutôt que d'une opération d'aide. À ce propos, le chercheur ghanéen S.T. Kwame Boafo remarque que dans les pays africains

les modes de transmission [des technologies] qui prévalent sont les aides, les dons liés à des contrats globaux avec les transnationales, qui fournissent et installent l'équipement, assurent les pièces détachées, dirigent elles-mêmes les opérations ou forment des ingénieurs et techniciens locaux pour le fonctionnement et la maintenance. Ces modes dominants assurent, en effet, l'entrée des nouvelles technologies dans les sociétés africaines, mais le transfert reste limité. Il est restreint à la formation pour l'utilisation et la gestion de l'équipement, à sa maintenance et à ses spécifications. Le manque de qualification permet de maintenir la région à l'état de *marché captif*, à cause des pièces détachées indispensables pour les services de maintenance et des contraintes liées au renouvellement des équipements³⁹⁶.

Dans le cas Bénin-Canada, les experts du lieu formés par les Canadiens ne sont même pas payés, et souvent certains projets subissent des arrêts forcés à cause de forts retards dans la fourniture du matériel de la part des producteurs du pays Nord-américain³⁹⁷. Évidemment, une situation de ce type a du mal à se concilier avec l'orientation vers l'*auto-suffisance* adoptée par Kérékou en matière de technologies de la communication. Elle rend impossible une planification endogène du développement des médias, basée exclusivement sur les exigences de la nation et de sa population dans le secteur des communications, telle que celle que le Bénin voulait appliquer à cette époque.

On peut remarquer en général qu'en cette période, malgré les tentatives du gouvernement de créer les conditions pour une autonomie nationale accrue dans le secteur des communications, plusieurs *facteurs exogènes* continuent à influencer de manière importante, sinon décisive, sur les modes d'introduction et de diffusion des technologies médiatiques au Bénin, empêchant ce qu'on peut

³⁹⁵ C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 43.

³⁹⁶ S.T. Kwame Boafo, *Les transferts des nouvelles technologies en Afrique Subsaharienne*, dans *Revue Tiers-Monde*, tome XXVIII, n. 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris 1, PUF, Paris 1987, p. 646.

³⁹⁷ C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 43.

appeler une dynamique de développement endogène de son système médiatique.

4. Conclusions

L'analyse faite dans les chapitres précédents permet de tirer, à notre avis, une série de conclusions générales, concernant en premier lieu le *type de dynamique de développement* qui a marqué l'évolution du système médiatique béninois dans les trente premières années de son histoire républicaine, en deuxième lieu la *difficulté générale d'une planification efficace* des systèmes médiatiques de la part des différents pays en voie de développement, et enfin certaines *lignes de recherche* potentielles futures dans ce cadre.

4.1 Une dynamique de développement hétéronome

Sur la base de ce qui précède, on peut affirmer que dans les trente premières années de son histoire républicaine, le système des médias béninois a vécu un développement fondamentalement hétéronome, c'est-à-dire dépendant très fortement de facteurs exogènes par rapport au tissu social et politique de la nation.

L'origine de ces facteurs est à relier principalement — comme nous l'avons vu — d'une part au passé colonial du Bénin, porteur d'héritages spécifiques en la matière, d'autre part aux conditions de grave pauvreté économique et technologique qui ont marqué le développement du pays à partir de l'indépendance. En vertu de ces conditions, les autorités de gouvernement ont fréquemment accordé d'amples espaces d'intervention aux institutions de la coopération internationale, engagées au Bénin en des projets divers d'assistance technique.

4.1.1 Effets coloniaux

Comme nous l'avons vu, pendant la domination française les autorités de l'Hexagone introduisent dans les colonies du Dahomey des premières infrastructures embryonnaires de communication, telles que le téléphone, le télégraphe et, plus tard, les infrastructures nécessaires pour l'exercice de la radiophonie. Ces structures sont évidemment réalisées sur la base de critères techniques et politiques découlant des exigences de l'administration coloniale (contrôle des communications, connexion avec la France, etc.). Ce qui fait, par exemple, que toutes les premières liaisons internationales par câble du Bénin passent nécessairement par Paris, conformément à un modèle impérialiste et centralisé de distribution des flux qui n'a pas manqué d'orienter et d'influencer également les développements successifs du système de télécommunication béninois³⁹⁸. Et il arrive aussi, toujours à titre d'exemple, que la *Radiodiffusion*

³⁹⁸ Il suffit de penser par exemple que la connexion téléphonique et télégraphique du Bénin vers l'étranger était encore gérée jusqu'en 1974 directement et exclusivement par la compagnie

du Dahomey se réduise — surtout dans sa phase initiale — à une simple copie de la radiodiffusion française, quant aux contenus et quant à l’idiome³⁹⁹. L’élément le plus important de ce que nous avons dénommé l’héritage colonial béninois en matière de communications est cependant, comme déjà remarqué, l’institut du *monopole d’État* dans le cadre des transmissions à distance. Au Bénin, ce principe de gestion centralisée des communications est en effet également appliqué, sans solution de continuité, par les régimes succédant au régime colonial, formant ainsi un des piliers de la politique médiatique des gouvernements du Dahomey d’abord, et de la République Populaire ensuite⁴⁰⁰. L’application stable du principe de monopole des transmissions pendant la période sous analyse a eu, à notre avis, l’effet important de diminuer les possibilités déjà réduites d’un développement endogène des secteurs médiatiques. Ces limites internes sont liées aux techniques de transmission (télécommunications, radio et télévision), aux capacités financières et organisationnelles contemporaines de l’administration de l’État, historiquement plutôt réduites.

4.1.2 Le rôle de la coopération

Dans la période analysée, nous venons de le voir, l’État béninois se présente *de par la loi* comme moteur principal (sinon le seul) du développement du système des médias nationaux. L’insuffisance chronique de ressources techniques et financières dont souffre le Bénin dans les trente premières années de son histoire républicaine ne paraît toutefois pas permettre à l’administration de l’État d’achever cette tâche de manière autonome. L’État se voit alors

France Câbles et Radio (cf. § 3.3.4). En 2000 encore, si l’on exclut les connexions par satellite et les rares tracés téléphoniques internes à la région ouest-africaine (tels que ceux provenant du projet PANAFTEL), la plupart des communications internationales entrant et sortant du Bénin passent à travers des structures connectées à la France (c’était le cas par exemple du réseau internet, introduit en 1995 avec l’installation de la part de la coopération francophone d’un *router* [dispositif de triage et adressage des courants de données] en connexion directe avec la France, auquel a été ensuite adjoint un *router* connecté avec les États Unis... don de la coopération américaine, évidemment). K. Lohento, *Radioscopie de l’internet au Bénin*, Mémoire de fin d’études, Centre de Formation aux Carrières de l’Information de l’Ecole Nationale d’Administration du Bénin, Université Nationale du Bénin, 1997 - pour les infos sur le développement de l’internet.

³⁹⁹ Pour des raisons de carence de ressources, certes, mais aussi parce que née sur les cendres de l’émetteur local SORAFOM (Société de Radiodiffusion de la France d’Outre-Mer cf. § 3.2.2).

⁴⁰⁰ Les monopoles des télécommunications et de la radiodiffusion et télévision seront abolis dans les années 1990, lors du processus de libéralisation politique et économique du pays. Il est intéressant de noter que bien que la dé-monopolisation des fréquences radio avait déjà été annoncée par les autorités nationales en 1990, il faudra attendre jusqu’au retour de Kérékou au pouvoir, en 1996, pour qu’elle soit effectivement mise en chantier, pour arriver à s’accomplir l’année suivante. Des commentateurs consultés à l’occasion de notre visite au Bénin suggèrent que la raison de ce retard est peut-être liée à une sorte d’insécurité de la part du précédent et premier président “démocratique” Nicéphore Soglo en ce qui concerne la capacité de contrôler la nation dans l’éventualité de la création d’émetteurs radio et TV libres.

contraint, nous l'avons vu, d'avoir recours à l'assistance des institutions de la coopération internationale.

La composante de *négociation* qui marque les rapports du Bénin avec les institutions de la coopération contribue, à notre avis, à réduire nettement les possibilités d'un développement endogène de son système médiatique national. Dans la période analysée, la fourniture de moyens techniques aux pays en voie de développement de la part de la coopération est en effet généralement subordonnée à des *conditions* précises définies par les organismes donateurs, qui doivent être en principe acceptées et respectées par le pays bénéficiaire, sous peine d'interruption ou de dénonciation de l'accord de coopération. Certains auteurs parlent ainsi d'une *aide liée*⁴⁰¹ pour définir l'aide donnée par la coopération internationale aux pays en voie de développement dans le cadre du transfert de technologies.

La nature des conditions posées par les organismes donateurs pour la mise en œuvre des projets d'assistance technique et de transfert technologique tels que ceux qui ont marqué le développement des médias béninois jusqu'à 1990 dépend habituellement de deux variables principales :

- a) les tendances contemporaines de la réflexion sur les théories du développement et sur les théories de la communication interne aux pays industrialisés, et leur articulation dans les pratiques de coopération des pays donateurs ;
- b) l'intérêt économique et commercial éventuel que revêtent pour les économies des pays donateurs certaines opérations de transfert technologique vers le pays en voie de développement en question.

Ces deux variables sont à notre avis les facteurs de plus grande influence sur la dynamique de développement du système médiatique béninois dans la période analysée. C'est en effet sur la base de ces facteurs qu'au Bénin, ainsi que dans d'autres pays, s'articule l'intervention de la coopération internationale en matière d'assistance technique, qui marque, comme nous l'avons vu, la plupart des évolutions du système médiatique national, surtout du point de vue technologique.

Il arrive alors, par exemple, que dans les premières années de sa vie, la radiophonie nationale béninoise se développe principalement sous l'inspiration de la théorie de la modernisation, à travers la contribution de projets tels que celui mis en chantier par la RFA et par la FAO entre les années 1960 et

⁴⁰¹ Dans le cadre spécifique de notre recherche, on pense par exemple à l'observation du chercheur béninois Chabi Seké Kora qui, au sujet de la coopération bénino-canadienne en matière de télécommunication, affirme justement que "l'assistance technique du Canada aux télécommunications du Bénin a le caractère d'une *aide liée*". C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 42 (cursives personnelles).

1970⁴⁰². Ce projet prévoyait, nous l'avons vu, la réalisation de productions radiophoniques spécifiquement orientées vers les masses rurales de la population béninoise. Ces dernières sont à cette époque considérées par les organisations de la coopération comme la cible privilégiée pour la propagation des nouveautés agronomiques occidentales modernes, estimée nécessaire pour favoriser le développement économique du pays (développement qui pouvait justement s'accomplir, selon les organismes donateurs, à travers la modernisation de son secteur agricole). Avec l'*expertise* en matière agronomique accumulée par l'Allemagne de l'Ouest, sont également importées au Bénin à travers ce projet les infrastructures technologiques nécessaires pour la construction de postes d'écoute collectifs en milieu rural, confirmant que la coopération veut en ce cas influencer non seulement sur la teneur de la programmation radiophonique, mais aussi sur les modalités de sa jouissance, en suggérant des *logiques particulières et spécifiques d'utilisation* de la radio. La pénétration de ces logiques dans les habitudes d'utilisation de la population rurale aura par la suite l'effet non indifférent de favoriser l'action de propagande du régime de Kérékou, qui se trouvera à disposer, pour divulguer le verbe de la Révolution⁴⁰³, de la structure ramifiée de distribution représentée par les *radio clubs* réalisés par la FAO et la RFA dans les campagnes du pays : l'intervention de la coopération se trouve ainsi agir en faveur d'un développement politique probablement imprévu (et pas nécessairement approuvé⁴⁰⁴) par les pays donateurs.

Un exemple plutôt significatif de la façon dont les deux facteurs mentionnés ont fortement influé sur le développement des médias au Bénin est aussi représenté par les modalités d'introduction de la télévision. C'est en effet la France qui suggère en 1970 au gouvernement du Dahomey de mettre en fonction ce nouveau moyen, dans le but de "mettre le Dahomey au même niveau que les autres ex-colonies ouest-africaines"⁴⁰⁵. En ce sens, le gouvernement de l'Hexagone paraît en somme considérer l'introduction de la télévision comme une sorte de *passage obligé* pour le Dahomey, visant à en accroître les capacités nationales d'information et — surtout — le prestige. À noter toutefois que les premières négociations en la matière remontent à 1964, année où dans des pays tels que le Niger limitrophe ont parallèlement lancés -là aussi par l'intermédiaire de la France- des projets pour la promotion de la télé-

⁴⁰² Cf. § 3.2.2.

⁴⁰³ Nous rappelons qu'avec l'avènement de la République Populaire la *Radiodiffusion du Dahomey* est significativement rebaptisée *Voix de la Révolution*, cf. § 3.3.2.

⁴⁰⁴ Ce qui est témoigné peut-être par le fait qu'en 1982, une fois conclus les accords coopératifs préalables, la coopération allemande occidentale ne renouvelle pas son assistance au pays africain, se limitant à souscrire des accords partiels et de caractère extrêmement réduit par rapport aux précédents. Dans la même période le partenaire historique du Bénin, la France, refroidit ses rapports de coopération avec le gouvernement de Kérékou, qui arrivent à un point d'arrêt lors de la tentative de coup d'État de la part du mercenaire Bob Denard, en 1977. Cf. § 2.3.1.

⁴⁰⁵ U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

éducation (emploi de la télévision à des fins éducatives)⁴⁰⁶. Avec ces négociations, remises en question comme nous l'avons vu par la turbulence politique constante de la période dahoméenne, la France voulait probablement expérimenter le même genre de projet au Bénin, afin de favoriser la modernisation culturelle de la population, dans une perspective qui, comme dans le cas de la radiophonie, doit beaucoup au paradigme de la modernisation. La réalité historique a toutefois justement voulu que cela n'arrive pas, et la télévision a été introduite au Bénin bien plus tard, lorsque les premières expériences de télé-éducation avaient déjà montré leurs faiblesses⁴⁰⁷. Cette introduction s'accomplit alors — comme nous l'avons dit — sur la base d'objectifs différents, dont notamment l'acquisition d'un plus grand prestige de la part de l'État dahoméen : il est en effet significatif que l'inauguration des infrastructures télévisuelles est programmée pour la première visite d'un chef d'État français (Georges Pompidou) au Dahomey indépendant, un événement destiné en premier lieu à reconnaître la dignité internationale du pays et de l'«étrange triumvirat» qui le gouvernait en ce temps. L'avènement de Kérékou au pouvoir comporte, comme nous l'avons vu, un conflit entre les intentions de la coopération française et celles du nouveau conseil révolutionnaire dans le cadre de la politique des communications. Kérékou refuse en effet la télévision, en accuse le caractère élitaire et peu démocratique, et en gèle le développement jusqu'en 1978. Autrement dit, la *logique d'utilisation* de la télévision suggérée par la France répugne particulièrement au nouveau régime béninois qui — sur la base des principes de souveraineté découlant du choix de *l'auto-suffisance* — arrête le développement de ce moyen, le considérant inadéquat aux exigences éducatives et culturelles de la nation. Comme nous l'avons déjà noté précédemment, certaines sources suggèrent toutefois également que Kérékou avait retardé l'introduction de la télévision pour tenter d'affranchir davantage le système médiatique béninois de sa dépendance technique envers l'ex-pouvoir colonial. Il paraît notamment que le gouvernement révolutionnaire avait engagé des négociations parallèles avec l'Allemagne de l'Ouest, afin d'adopter — pour le développement de la télévision nationale — le système allemand PAL au lieu du français SECAM⁴⁰⁸. Un aspect technique seulement apparemment marginal, qui rend compte en réalité de l'importance du deuxième facteur d'influence exogène sur le système des médias cité ci-dessus : la *conséquence commerciale* éventuelle des opérations de transfert technologique envers les pays en voie de développement. La coopération technique paraît en effet souvent agir comme tête de pont pour la pénétration commerciale des marchés des pays du Sud de la part des maisons productrices de matériel et de programmes originaires du pays donateur : l'introduction d'une certaine technologie dans un pays aux ressources productives limitées — tel que le Bénin, par exemple — comporte en effet la dépendance successive de ce pays des entreprises productrices des appareillages introduits, en ce qui concerne leur mise à jour aussi bien que leur simple entretien. Dans le cas de la

⁴⁰⁶ Y. Mignot-Lefebvre, *Les Etats et les cultures nationales* op. cit., p. 490.

⁴⁰⁷ Ibidem.

⁴⁰⁸ A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., pp. 6-7. Cf. § 3.3.3.

télévision, le choix fait par de nombreux pays africains d'adopter le système de synthèse SECAM a comporté à long terme une forte dépendance de ces pays quant aux fournitures du constructeur français Thomson, qui détenait alors le brevet SECAM et l'administrait en conditions de monopole. L'assistance technique en matière de télévision fournie par la France à différents pays de l'Afrique Occidentale a donc eu l'effet indirect de créer un nouveau marché intéressant pour ce constructeur français : en 1980, Thomson réalise en effet 10% à 15% de son chiffre d'affaires global avec les pays africains⁴⁰⁹, parmi lesquels naturellement le Bénin, puisque les négociations avec la RFA avaient échoué⁴¹⁰. L'insolvabilité éventuelle de nombreux pays en voie de développement ne représente d'ailleurs pas un obstacle à des politiques de ce type. En bien des cas en effet

la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne possèdent pas les ressources financières en devises pour payer ces nouvelles technologies. Des crédits sont très souvent alloués par les gouvernements des pays d'origine des transnationales qui fournissent les équipements⁴¹¹.

Il s'agit dans ce cas d'une véritable subvention de la part du pays donateur à l'économie nationale, une subvention qui est déguisée en crédit humanitaire. C.S. Kora parle d'ailleurs aussi — nous l'avons vu — de *subvention déguisée*, se référant aux rapports de coopération établis entre Canada et Bénin en matière de télécommunication. En ce cas, d'après Kora, la subvention avait même été, en un certain sens, mise à la charge du Bénin, obligé d'importer les appareillages nécessaires au projet sans les soumettre à aucun type de droit⁴¹². Nous avons approfondi ce cas au § 3.3.4.

Notre intention n'est pas de donner un jugement de valeur sur l'action de la coopération internationale au Bénin. Nous nous limitons ici, conformément aux objectifs de ce travail, à constater que la nature de négociation des accords coopératifs établis entre le Bénin et les institutions étrangères d'aide au développement pendant la période analysée a contribué à l'affirmation dans ce pays d'une dynamique de développement des médias fondamentalement hétéronome, c'est-à-dire basée davantage sur des facteurs de nature exogène que sur la capacité de la part de l'État à planifier le système de communication nationale en direction d'un développement endogène.

⁴⁰⁹ J.-A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 183.

⁴¹⁰ A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., pp. 6-7. Il est inutile de noter que le choix du PAL aurait de toute façon provoqué des phénomènes de dépendance, en ce cas des producteurs allemands tels que Siemens et d'autres. Plus tard, les deux systèmes ont été accordés et ont pris le nom de PAL-SECAM, un processus de synthèse de l'image adopté par la majorité des pays européens.

⁴¹¹ S.T. Kwame Boafo, *Les transferts des nouvelles technologies* op. cit., p. 645.

⁴¹² C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 43. Plus loin, l'auteur arrive à affirmer que "à travers sa politique d'aide au développement, le Canada est en train de réaliser une offensive commerciale, focalisée principalement sur l'Afrique". *Ibidem*, p. 45.

4.2. Les difficultés d'une planification

Nous pensons qu'il est important de tirer quelques conclusions sur un autre aspect, lié à la possibilité réelle de la part d'un pays en voie de développement tel que le Bénin de réaliser une planification efficace de son système médiatique.

Nous avons vu en effet que bien que la période analysée ait été caractérisée par un phénomène d'*expansion de l'État*, le gouvernement béninois n'a pas réussi à mettre en œuvre des politiques efficaces d'orientation du système de communication national visant à favoriser le développement du pays. Au contraire, il obtient tout au plus, l'objectif primaire d'un contrôle rigoureux des courants d'information internes à la nation.

Nous trouvons deux causes à ce phénomène : la forte influence des facteurs exogènes précédemment indiqués, et des raisons plus strictement liées aux qualités intrinsèques des systèmes de communication.

Les systèmes médiatiques sont en effet des systèmes de nature très complexe, dont la planification implique la prise en considération d'un grand nombre de variables. On rappellera à ce propos l'affirmation de Ulrich Saxer concernant l'instrumentalisation des systèmes de communication :

Depuis qu'existent les moyens de communication de masse, les gouvernements — et d'autres acteurs — tâchent de les instrumentaliser pour leurs buts politiques et sociaux. (...) En définitive, le but précis est la création de certains états d'esprit déterminés dans le public, cognitifs ou affectifs, à travers une offre médiatique à même d'accroître la disponibilité de la population envers ces objectifs de l'État. La planification du gouvernement peut se rapporter à l'intégration institutionnelle des médias dans leur ensemble comme aux différents éléments de la communication médiatique, c'est-à-dire aux fournisseurs et aux communicateurs, aux chaînes et systèmes de diffusion, aux offres et aux réceptions médiatiques. *Il s'agit de systèmes extrêmement complexes et aussi d'un cas véritablement difficile de planification et, éventuellement, de contrôle du système.* (...) Les systèmes médiatiques sont d'une telle complexité que ces systèmes de planification et de contrôle sont nécessairement réducteurs et simplificateurs, ce qui met en péril leur capacité fonctionnelle dès l'instant de leur création⁴¹³.

Quant au cas spécifique des pays en voie de développement, l'auteur remarque ensuite que

(...) le grand échec des programmes, basés sur la communication médiatique, de modernisation de nombreux pays en voie de développement devrait éveiller l'attention de la discipline [des *études en communication*, N.d.R.], qui est ici impliquée à son degré maximum. Dans les contextes les plus différents de la société paraissent s'imposer des lois propres de la communication médiatique

⁴¹³ U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., pp. 149-150 (traduction de l'auteur et cursives personnelles).

en opposition à toute tentative de réglementation et d'instrumentalisation. *La tentative de s'en servir dans l'intention d'un changement social planifié est donc problématique autant que la planification des systèmes médiatiques mêmes*⁴¹⁴.

A côté des difficultés des pays en voie de développement à disposer des ressources techniques et financières nécessaires à planifier de manière adéquate (ou quelque manière que ce soit) leur système des médias, s'ajoutent donc des obstacles de nature intrinsèque aux systèmes médiatiques mêmes, qui réduisent ultérieurement la possibilité d'en contrôler et d'en orienter le développement, surtout vers des objectifs déterminés de progrès économique et social.

Parmi les "lois propres" de la communication qui empêchent une planification efficace des systèmes médiatiques se trouvent à notre avis les différentes *logiques d'utilisation* des médias qui, avec le temps, s'imposent parmi les individus et/ou les groupes qui forment une société. La manière dont les personnes utilisent les médias représente en somme une des variables les plus difficiles à contrôler au sein d'un système de communication.

Nous avons vu par exemple que la tâche d'éduquer les masses rurales du pays a souvent été confiée à la radiophonie au Bénin, que ce soit de la part du gouvernement (notamment le gouvernement de la République Populaire), ou de la part des organismes de la coopération. Toutes ces tentatives semblent s'être fondées sur une version révisée de l'ancienne *théorie hypodermique* de la communication, d'après laquelle la transmission d'un message suffit *en elle-même* à garantir sa réception de la part du bénéficiaire⁴¹⁵. On part en somme de l'hypothèse que la diffusion d'un certain message (conseil agronomique ou principe révolutionnaire, peu importe) suffit à son appropriation par l'auditeur radiophonique. De plus, on confie l'élaboration finale de ce message à une discussion collective, favorisée par la présence de nombreux *radio clubs* disséminés dans les campagnes du pays. Cette conception assez primitive de la communication radiophonique bute cependant contre la réalité d'un public complexe, qui utilise la radio de manière très variée, selon ses exigences individuelles. Notamment, comme dans d'autres pays, avec le temps, s'impose parmi la population béninoise un emploi de la radio comme activité secondaire, pendant qu'on est occupé à d'autres activités. Le développement — au cours du début des années 1970 — de la technologie à transistor (qui permet la construction d'appareils toujours plus légers et portatifs) ne fait que contribuer ultérieurement à cette tendance, permettant une écoute toujours plus individuelle et distraite du moyen radiophonique. La possibilité de pénétration efficace à travers la radio est donc mise en doute, ainsi qu'en donne l'exemple l'épisode suivant reporté par Saxer :

⁴¹⁴ *Ibidem*, p. 150 (cursives personnelles).

⁴¹⁵ Sur le succès de la théorie hypodermique, conçue au niveau européen vers les années 1930, cf. M. Wolf, *Teorie delle comunicazioni di massa* op. cit., pp. 16-27. La théorie hypodermique a donné lieu à la plupart des expérimentations de propagande des régimes totalitaires de cette période. Ce n'est pas un hasard si l'un des ses plus grands défenseur a été le nazi Goebbels.

Déjà en 1975, un vieux paysan du Bénin décrivait la radio à un expert d'évaluation de la FAO de la manière suivante : «La radio est comme un ivrogne. Elle parle, parle, parle. Mais on ne l'écoute pas !»⁴¹⁶.

Une synthèse assez exemplaire de la manière dont les logiques d'utilisation envisagées et souhaitées par le gouvernement et par la coopération ont été assez éloignées de la réalité des choses. L'écoute secondaire de la radio, et notamment l'exigence toujours plus répandue d'en faire un simple passe-temps, a d'ailleurs contribué — comme nous l'avons vu — à transformer le modèle des contenus d'une radio originellement rurale telle que *Radio Parakou* vers un style plus léger et généralement caractérisé par la diffusion de musique, inadéquat pour la tâche modernisatrice et progressiste originellement assignée à l'émetteur.

Un autre facteur de grande complexité est lié aux modalités rapides et imprévisibles de bien des développements en matière de technologies de la communication. Outre l'exemple déjà mentionné du transistor (qui accroît, il est vrai, la couverture du pays, mais qui favorise également une écoute de la radio de type secondaire) on peut penser à un autre exemple, celui de l'invention et de la diffusion sur une grande échelle des magnétoscopes, qui ont eu pour conséquence de rendre obsolète la programmation télévisuelle traditionnelle de nombreux pays en voie de développement. A ce propos, Yvonne Mignot-Lefebvre remarque que dans les années 1980

un nouveau venu, le magnéscope, oublié des planificateurs et souvent aussi des services douaniers, se taille une large place dans de nombreux États, alternative domestique à des télévisions officielles jugées médiocres et orientées ; celles-ci pour combattre les séduisantes vidéo-cassettes d'importation ont dû acheter toujours plus de programmes de fiction américains⁴¹⁷.

Des facteurs techniques et des facteurs liés à la complexité de la composition du *pôle de réception* des processus de communication médiatique semblent en somme empêcher une planification précise du système de communication d'une nation afin d'atteindre des objectifs déterminés.

Comme nous l'avons vu, le modèle de développement des médias qui s'est affirmé au Bénin, est de nature fondamentalement exogène, principalement en conséquence d'une situation politique et économique spécifique. Ce phénomène est aggravé, à notre avis, par des facteurs spécifiquement liés à la nature complexe des systèmes médiatiques, qui contribuent à rendre de fait impossible une planification des médias soignée et « omnicompréhensive » comme l'auraient souhaité les gouvernements nationaux pendant la phase d'expansion de l'État.

⁴¹⁶ U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., p. 157.

⁴¹⁷ Y. Mignot-Lefebvre, *Les États et les cultures nationales* op. cit., p. 496.

En ce sens, la libéralisation relative du secteur des médias qui a eu lieu au Bénin à partir des années 1990 peut être interprétée d'une part, comme la tentative de créer les conditions pour une information pluraliste et démocratique, mais également comme l'abandon (définitif ?) des velléités de planification de la part de l'État, face à l'impossibilité de tenir sous contrôle les différents aspects du développement du système médiatique. C'est l'histoire, comme toujours, qui décidera si un tournant de ce type est ou non susceptible de contribuer à une plus grande appropriation, de la part du Bénin et de son peuple, des technologies de communication présentes sur le territoire national.

4.3 Propositions de recherche

Nous désirons conclure cet essai en suggérant quelques possibles lignes directrices pour des recherches ultérieures.

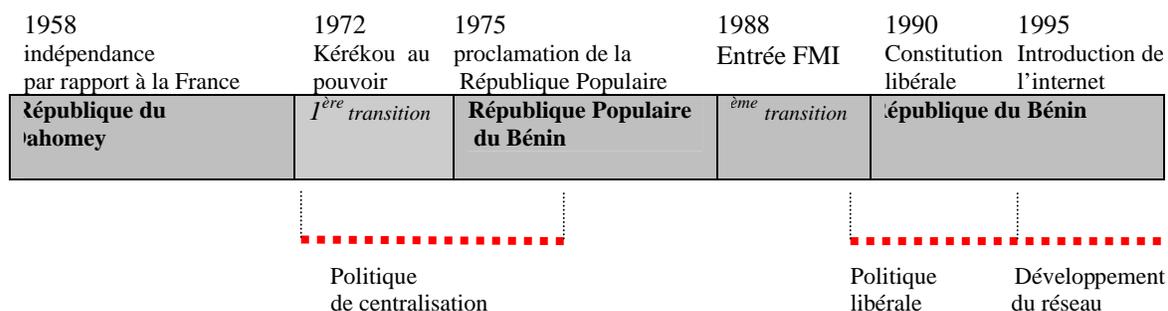
Le travail accompli fait ressortir en premier lieu, à notre avis, l'importance pour le développement des médias du *contexte historique* où ceux-ci sont introduits et ensuite diffusés. Nous avons vu en effet qu'au Bénin, dans la période analysée, des facteurs d'origine généralement politique ou économique, mais de toute façon de nature historique, ont influencé de manière décisive le succès de l'introduction de certains moyens (la télévision, par exemple) et les modalités de diffusion des moyens déjà présents (comme la radio).

Nous signalons donc, comme première ligne de recherche possible, la réalisation d'*études comparées* des histoires des médias dans différents pays en voie de développement, qui analysent les différentes attitudes adoptées en matière de communication aussi bien par l'État que par les organismes de la coopération, à certains moments historiques⁴¹⁸.

Il est également nécessaire, à notre avis, d'*approfondir l'histoire des médias béninois* en analysant la période successive à celle ici considérée, soit la *phase de libéralisation politique et économique* commencée à partir de 1990. Les années 1990 voient en effet, outre la libéralisation de certains secteurs médiatiques, l'introduction et le développement d'une nouvelle et importante technologie, celle du réseau internet, et en général des applications de la télématique. Nous reportons ci-dessous, à titre d'exemple et de suggestion, une adaptation du schéma de l'histoire béninoise, dans lequel ont été intégrés les deux aspects principaux du développement des médias pendant les années 1990.

⁴¹⁸ En ce qui concerne le Bénin et les pays proches, un travail de ce type a été réalisé, mais limité à l'histoire de la liberté de presse, par l'expert béninois René Bewa. Cf. R.E. Bewa, *Liberté de la presse en Afrique. Cas du Bénin et du Togo*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1982.

Figure 4 – Tendances de l’histoire des médias béninois et introduction du réseau internet



Comme nous l’avons indiqué dans la partie introductive de ce travail, tout au long de la période considérée, on confie souvent aux nouvelles technologies la tâche de contribuer au développement économique et social des pays pauvres, ou du moins on espère que ce développement sera effectif. A notre avis, pour évaluer d’une manière objective les possibilités réelles d’un apport positif et significatif de ces nouvelles technologies aux économies et aux sociétés des pays en voie de développement, il est nécessaire de faire des études préliminaires sur les conditions historiques où ces technologies ont été introduites et successivement diffusées, analogue à l’étude développée dans cet essai. Nous estimons en effet avoir démontré que de ces conditions préliminaires dépendent en grande partie les processus successifs d’appropriation des moyens de la part du peuple et de l’État, processus nécessaire et propédeutique à une utilisation des technologies adaptées aux différentes exigences nationales.

Nous confions à nous-mêmes et/ou à ceux qui voudraient contribuer à la connaissance de ce magnifique pays la tâche de réaliser une telle étude.

Bibliographie

ADEBIAYE D.L., *Quel type de radiodiffusion voulons-nous en République Populaire du Bénin ? Une radio instrument de développement ou une radio source d'aliénation culturelle?*, Mémoire de fin de stage AR3 80, INA, Bry-sur-Marne 1982

AMBASSADE de France, Mission ACCT de Cotonou, *L'aide publique française au Bénin 1986*, Cotonou, 3/1987

AKPLOGAN J.-L., *A quand l'embellie promise?*, en *Vivant Univers*, Namur, n. 410, 1994, pp. 22.27

AOUAGOW M.D., *Le rôle de la communication dans le développement du Port Autonome de Cotonou (PAC)*, Mémoire de fin d'études du 1^{er} cycle, UNB/ENA, Abomey-Calavi 1999

BENIN, République Populaire du Bénin, Ministère des Enseignements Moyens et Supérieurs, Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO, *Séminaire National sur l'Information en République Populaire du Bénin 1-5 mai 1985*, Bulletin d'information n. 4, Cotonou 10/1985.

BENIN, République du Bénin, Ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi, *Plan National de l'Emploi*, Cotonou 1996. Document consulté à l'adresse web <http://planben.intnet.bi/pne/anex.htm> en 2000.

BENIN, République du Bénin, Conférence Économique Nationale, *Synthèse des recommandations de la Conférence Économique Nationale*. Cotonou 1996. Document consulté à l'adresse web <http://planben.intnet.bi/pne/anex.htm> en 2000.

BENIN, République du Bénin, Gouvernement du Bénin, *Programme d'Action du Gouvernement*, Cotonou 1997. Document à consulter à l'adresse web <http://www.afrikinfo.com/lois/gouvern/pag/>.

BENIN, République du Bénin, Ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi, *Plan d'Orientation 1998-2002. Rapport Général*, Cotonou 1998. Document consulté à l'adresse web <http://www.afrikinfo.com/lois/gouvern/plan/intro.htm> en 2000.

- BEWA R.E., *Liberté de la presse en Afrique. Cas du Bénin et du Togo*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1982
- BIAOU R., *Les moyens de communication et la politique d'information en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise es-science juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1979
- BRADBURY R.E., *Benin Studies*, Oxford University Press, Londres 1973.
- BRETON P., *L'utopia della comunicazione*, Utet, Turin 1995
- CHABI M., *Le douloureux apprentissage de la démocratie*, en *Vivant Univers*, Namur, n. 410, 1994, pp. 17-21.
- COLMAN A., *L'UIT et la coopération technique en Afrique*, Mémoire de maîtrise es sciences juridiques, UNB/FASJEP, 1980, PP. 21-23.
- CORNEVIN R., *La République Populaire du Bénin*, Maisonneuve et Larose, Paris 1981
- DAHOMEY, République du Dahomey, Service de l'Information, *La République du Dahomey*, Porto Novo 1963
- DAHOMEY, République du Dahomey, *Assistance demandée au PNUD par le Gouvernement Dahoméen pour la période 1973-1976*, Cotonou, 07.1972
- DIABATE M.M., *Corrélation entre communication traditionnelle et moderne*, en *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Éditions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985, pp. 15-30
- DIANA S., *W.C.Net. Mito e luoghi comuni di Internet*, Minimum Fax, Rome 1997
- EPAMINONDAS E., KEDOWIDE Y., *Les activités de l'OPT en République Populaire du Bénin*, Mémoire de fin d'études, UNB/CPU Calavi 1979
- FLICHY P., *Storia della comunicazione moderna. Sfera pubblica e dimensione privata*, Baskerville, Bologne 1994
- GALLOY M.-R., GRUENNAIS M.-E., *Des dictateurs africains sortis des urnes*, en *Le Monde Diplomatique*, 11/97, p. 12
- GALY M., *Nouvelles démocraties, nouvelles impatiences*, en *Le Monde Diplomatique*, 8/94, pp. 10-11

- GBAGUIDI D.M.P.S., *Étude prospective du Service d'Information et de Documentation (SID) de l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT) du Bénin*, Mémoire de fin d'études du 1^{er} cycle, UNB-ENA, CEFOCI, 1998
- GIRAUD P.-N., *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996
- GODIN F., *Bénin 1972.1982. La logique de l'État Africain*, L'Harmattan, Paris 1986
- GUBITOSA C., *Oltre Internet*, EMI-FCE, Bologne, Milan 1997
- HETTNE B., *Le teorie dello sviluppo*, ASAL- L'Harmattan Italia, Rome 1995
- IGUÉ j., *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Karthala, Paris 1999
- JEANNENEY J.-N., *Storia dei media*, Ed. Riuniti, Rome 1996
- KORA C.S., *L'assistance technique du Canada dans les télécommunications en R.P.B.*, Mémoire de maîtrise es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1988
- KOSSOU B., *Avant-propos*, dans *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Editions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985
- KWAME BOAFO S.T., *Les transferts des nouvelles technologies en Afrique Subsaharienne*, dans *Revue Tiers-Monde*, tome XXVIII, n° 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris I, P.U.F., Paris 1987, pp. 643-650.
- LOHENTO K., *Radioscopie de l'internet au Bénin*, Mémoire de fin d'études, Centre de Formation aux Carrières de l'Information de l'Ecole Nationale d'Administration du Bénin, Université Nationale du Bénin, 1997. Document consulté à l'adresse web <http://www.iafric.net/benin/memo> en 2000.
- MATTELART A., *La communication monde*, La Découverte, Paris 1991
- MATTELART A., *L'invention de la communication*, La Découverte, Paris 1994
- MATTELART A. et M., *Storia delle teorie di comunicazione*, Lupetti-EdC, Milan 1997
- MESPOUILLE I., *Du Dahomey au Bénin*, dans *Vivant Univers*, Namur, n° 410, 1994, pp. 8-15

MIGNOT-LEFEBVRE Y., *Les États et les cultures nationales et régionales face aux systèmes complexes d'information et de communication*, dans Revue Tier-Mone, tome XXVIII, n° 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris I, P.U.F., Paris 1987, pp. 489-511

MILES I., RUSH H., TURNER K., BESSANT J., *I.T. Information Technology*, Baskerville, Bologne 1993. Abrégé dans les notes en "Miles et al. "

La NATION, *ACCT au Bénin. Bilan et perspectives*, dans *La Nation. Spécial VI^{ème} Sommet de la Francophonie*, 12.1995, pp. 22-23

NOMO ZIBI-MOULANGO P., *Le statut de l'audiovisuel en Afrique*, L'Harmattan, Paris 1996

NOUDJENOUME P., *Les accords de coopération entre le Bénin et l'Allemagne 1960-1995*, ENA/Fondation Hanns Seidel, Cotonou 1995

NOUDJENOUME P., SINDETE D.Y., *Les traités et les accords de coopération entre le Bénin et la France 1851-1993*, Imprimerie Nationale du Bénin, Cotonou 1996

NWOKWEDI E., *Nigeria-Benin Relations : the Joy and Anguish of bilatéralisme*, dans Genève-Afrique, IUED Genève, vol. XXIX, n. 1, 1991, pp. 31-52.

ORTOLEVA P., *Mediastoria*, Pratiche, Parma 1995

PASSOT B., *Le Bénin*, L'Harmattan, Paris 1996

PTT DAHOMEY, *Ptt Dahomey*, Cotonou 1958 (brochure publique distribuée par les PTT)

ROMITELLI V., *Storiografia, cronologia e politica*, Liguori, Napoli 1993

SABELLI F., *Ricerca antropologica e sviluppo*, Ed. Gruppo Abele, Turin 1994

de SARDAN J.-P.O., *Lo sfacelo degli stati africani*, en *Le Monde Diplomatique*, 2/2000, pp. 8-9.

SAXER U., GROSSENBACHER R., *Les médias et la communication au service du développement dans la République Populaire du Bénin*, Institut Universitaire de la Science de la Communication, Zürich 1984

SAXER U., *Mass media e società*, Armando Dadò, Locarno 2000

SOUROU G.B., *Contribution des télécommunications au développement socio-économique du Bénin*, Mémoire de maîtrise es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1986

TOKPANOU G., *Les monopoles des Postes et des Télécommunications en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEPT 1980

TOUDONOU J.A. et KPENONHOUN C., *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin depuis les Origines Dahoméennes*, CEREDDEC-AFRIQUE / Fondation Friedrich Neumann, Cotonou 1997

TUDESQ A.-J., *L'Afrique noire et ses télévisions*, Antropos-economica/INA, Paris 1992

TUDESQ A.-J., *Les médias en Afrique*, Ellipses, Paris 1999

VETONGNON C.R., *Un office d'État: l'ORTB*, Mémoire es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1980

WOLF M., *Teorie delle comunicazioni di massa*, Bompiani, Milan 1992

WOLF M., *Gli effetti sociali dei media*, Bompiani, Milan 1992

ZIEGLER J. (dir.), *Démocratie et nouvelles formes de légitimation en Afrique. Les Conférences nationales du Bénin et du Togo*, en *Itinéraires: Notes et travaux*, dir. J. Ziegler, n. 37, 10/97, pp. 1-50.